

Véronique Le Goaziou
Sylvette Toche

Faire face

Le monde
religieux
en France
après
la CIASE

Bilan, actions et défis

Rapport d'étude

Novembre 2025

Sommaire

Page	3	RAPPORT DÉTAILLÉ
Page	4	Une enquête
Page	7	PARTIE 1. LES CONGRÉGATIONS MASCULINES
		Les religieux en France, un monde accordéon
Page	8	Les violences sexuelles dans les congrégations avant la CIASE
Page	10	La Commission Indépendante sur les Abus Sexuels dans l'Église (CIASE)
Page	13	Les religieux agresseurs
Page	14	Comprendre les abus sexuels
Page	17	Sexualité et chasteté
Page	19	La démarche de la CRR et le travail de la CORREF
Page	21	Image(s) et renommée
Page	22	Un travail de transformation
Page	27	Chemin parcouru et perspectives
Page	32	Sens et valeurs Demain
Page	35	PARTIE 2. LES CONGRÉGATIONS FÉMININES
		Préambule
Page	36	Abus sexuels : de la connaissance de faits isolés à la prise de conscience d'un phénomène d'ampleur
Page	38	La réalité des abus et la nécessité de mesures de protection
Page	43	Agir pour prévenir les abus
Page	48	Aujourd'hui et demain : des chantiers pour la CORREF
Page	57	SYNTHÈSE DU RAPPORT
Page	58	Préambule
Page	59	Les congrégations masculines
Page	62	Les congrégations féminines
Page	66	Perspectives





Faire face

Rapport détaillé

Novembre 2025

Une enquête

En octobre 2024, le conseil d'administration de la Conférence des Religieux et Religieuses de France (CORREF) sollicite Véronique Le Goaziou¹ et Sylvette Toche² pour réaliser une étude permettant de faire un premier bilan des actions mises en œuvre par les congrégations ou instituts religieux par suite des recommandations émises par la Commission Indépendante sur les Abus Sexuels dans l'Église (CIASE). Après la constitution d'un comité de pilotage qui valide la démarche proposée, la présidente de la COREFF, Véronique Margron, envoie le 20 janvier 2025 un courrier aux supérieur(e)s majeur(e)s pour les informer du lancement de l'enquête. Celle-ci démarre en février de la même année, fait l'objet de points d'étape et ses résultats doivent être produits en vue de l'assemblée générale de la CORREF de novembre 2025.

L'expression « monde religieux » - utilisée dans le titre et le corps de ce rapport - doit être ramenée à sa juste dimension. Dans notre étude, le monde religieux est composé des congrégations membres de la CORREF, ce qui exclut d'une part les institutions (religieuses) qui n'en sont pas adhérentes, d'autre part les communautés de moniales, regroupées au sein d'une unique structure dans l'annuaire de la CORREF (le Service des moniales) - à la différence des communautés de moines qui y figurent à titre individuel. Par ailleurs, dans la mesure où la grande majorité des religieux sont aussi des prêtres, notre investigation déborde en partie sur le monde clérical. Enfin, nous avons dû borner notre champ d'étude, après avoir opté pour une démarche qualitative basée sur des entretiens.

Nous avons dans un premier temps retenu trois groupes d'interlocuteurs.trices : a) les membres du conseil d'administration de la CORREF (par ailleurs occupant des postes à responsabilité dans leur congrégation) ; b) les responsables des congrégations masculines ou féminines ayant identifié des agresseurs ou des agresseuses sexuel(le)s parmi leurs membres et s'étant trouvées (ou étant) en lien avec la Commission Reconnaissance et Réparation (CRR) pour une démarche de réparation des victimes ; c) les responsables des autres congrégations masculines ou féminines. Toutefois, concernant ce troisième groupe et au regard de nos délais, nous avons dans un second temps décidé d'écartier les congrégations féminines de moins de vingt membres en France et les congrégations masculines de moins de dix - cette différence est liée au nombre plus réduit de congrégations masculines parmi les adhérents de la CORREF et au fait qu'elles comptent davantage d'agresseurs sexuels.

1. Sociologue et anthropologue.

2. Ancienne secrétaire générale de la CIASE et membre de la CRR.

Le travail s'est réparti comme suit : Véronique Le Goaziou a réalisé les entretiens avec les membres du conseil d'administration de la CORREF, avec des responsables de congrégations masculines ou féminines ayant (eu) des agresseurs ou des agresseuses sexuel(le)s, et avec les responsables d'autres congrégations masculines ; de son côté, Sylvette Toche a réalisé les entretiens avec les responsables des congrégations féminines ne comptant pas d'agresseuses sexuelles. Ce choix répond à un souci éthique : Sylvette Toche étant membre de la CRR, il n'était pas opportun qu'elle recueille les propos de personnes s'étant trouvées ou étant en lien avec la commission.

Nous avons réalisé 226 entretiens : 82 avec des responsables de congrégations masculines et 144 avec des responsables de congrégations féminines¹ - ces deux panels incluant les membres du conseil d'administration de la CORREF. Cela représente 51% de l'ensemble des congrégations adhérentes et, respectivement, 83% des congrégations masculines et 42% des congrégations féminines . Nous avons eu un bon taux de retour, la grande majorité des personnes sollicitées ayant accepté le principe d'un échange ; parmi celles qui ne nous ont pas répondu, après une première prise de contact et une relance, ou qui n'ont pas pu ou voulu participer à l'enquête - cela représente une quarantaine de personnes -, certaines nous ont néanmoins fait parvenir par retour de mail quelques précieuses informations.

Sauf rares exceptions, les entretiens se sont déroulés au téléphone et avec un(e) unique interlocuteur.trice, que nous avons invité(e) à s'exprimer à titre individuel et au nom de sa congrégation (généralat, province, région ou communauté), comme s'il ou elle était le porte-voix de ses frères ou de ses sœurs. Nous ne doutons pas qu'il peut exister des différences de points de vue, voire des divergences au sein d'un groupe humain - et certaines ont d'ailleurs été relayées lors des échanges ; aussi n'est-il pas garanti que les religieux et les religieuses qui prendront connaissance de ce rapport soient toujours en (parfait) accord avec les propos tenus.

Nous avons abordé quatre thématiques lors des entretiens : a) les perceptions, ressentis ou vécus du mouvement de dévoilement des atteintes sexuelles dans l'Église, apparu ces dernières décennies, singulièrement en France ; b) la connaissance et l'appréciation des constats issus des travaux de la CIASE et leurs répercussions ; c) la sensibilité, l'exposition et l'implication de la congrégation à l'égard de la question des violences sexuelles ; d) les mesures ou actions mises en place au sein de la congrégation pour mieux prévenir ou parer ces violences. Ce faisant, nous ne voulions pas seulement établir un bilan factuel du monde religieux (qui a fait quoi), mais également pouvoir cerner l'éclosion des prises de conscience et leur évolution, le cheminement des perceptions et des pensées, le contexte et les circonstances des décisions - le cas échéant. C'est pourquoi nous avions besoin de remonter dans le passé - avant la création de la CIASE - pour observer tous ces mouvements.

1. Pourcentages établis à partir de l'annuaire de la CORREF.

Une enquête

À ce tronc commun centré sur la question des violences sexuelles, se sont ajoutées au fil du temps des thématiques autres que nos interlocuteurs et surtout nos interlocutrices ont souhaité aborder et qu'il nous a semblé pertinent de collecter car elles composent à leurs yeux le présent et l'avenir de la vie religieuse. Comme il est apparu que ces autres thématiques étaient plutôt spécifiques soit aux congrégations masculines, soit aux congrégations féminines, nous avons pris le parti de conduire une double analyse et de les traiter séparément. Elles font l'objet de deux parties distinctes dans le rapport, rédigées l'une (les congrégations masculines, partie 1) par Véronique Le Goaziou, l'autre (les congrégations féminines, partie 2) par Sylvette Toche, liberté étant laissée à chacune de dérouler son propos, ses analyses et son style. Pour affiner notre analyse, nous avons également pris connaissance de livres ou articles portant sur l'Église et/ou les violences sexuelles, lu des documents institutionnels remis par les congrégations et consulté leurs sites où figurent (parfois) des pages dédiées à la question des abus.

L'étude devant parvenir à un bilan, nous avons tenté de rassembler sous des thématiques communes les éléments collectés et, quand cela fut possible, de les objectiver au moyen de chiffres ou de pourcentages. Certains reflètent la réalité - dates ou effectifs par exemple -, mais le plus souvent ce sont des estimations ou des ordres de grandeur établis à partir des propos de nos interlocuteurs.trices. En résumé, notre matériau est de seconde main, d'ordre déclaratif et sans aucune tentative de notre part de vouloir vérifier quoi que ce soit ; ainsi, par exemple, le nombre de religieuses ou de religieux ayant commis des violences sexuelles, ou les ayant subies, le montant des réparations financières versées aux victimes, la part des congrégations ayant salué la création de la CIASE ou s'étant inspirées des groupes de travail de la CORREF, ou l'inverse, etc., sont ceux indiqués par les personnes interviewées.

Non qu'ils soient erronés, en revanche relatifs et incertains car les responsables ne détenaient pas une comptabilité exacte des éléments utiles à notre étude. Ils ont d'ailleurs parfois été dans l'incapacité de répondre à telle ou telle question, ou seulement de façon approximative en s'appuyant sur ce qu'ils ou elles savaient, ou croyaient savoir, ou sur ce dont ils ou elles se souvenaient. C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas recouru à une démarche quantitative (questionnaires incluant des items soumis à un traitement statistique), laquelle pourrait s'envisager dans une poursuite du travail.

Notre étude s'inscrit dans une optique de recherche, d'état des lieux et de compréhension, en vue de renvoyer un miroir au monde religieux, et par conséquent elle s'abstient de toute forme de jugement. Il n'y a dans les propos des responsables interviewé(e)s aucune « bonne » ou « mauvaise » idée ou opinion - et parmi eux ou elles, aucune « bonne » ou « mauvaise » personne. Nous nous sommes efforcées de les écouter avec toute la bienveillance et la neutralité requises, et en respectant tant leur anonymat que la confidentialité de leurs paroles. ■

Partie 1

Les congrégations masculines

Les religieux de France : un monde accordéon

Nous avons conduit quatre-vingt-deux entretiens avec des responsables de congrégations masculines. Les propos recueillis sont loin d'être toujours affirmés, et les positions tranchées. Des lignes de force se dégagent, nous le verrons, mais elles se télescopent aussi, et la plupart de nos questions ont suscité des réponses diverses et parfois dissonantes entre les interlocuteurs, ou d'une parole à l'autre d'un même interlocuteur. Il y a des convictions et quelques certitudes, mais également des hésitations, des doutes et beaucoup d'interrogations.

Est-ce dû au sujet abordé, les violences sexuelles, question âpre et complexe ? Au fait que nos interlocuteurs avaient à parler en leur nom propre mais aussi pour les autres membres de leur congrégation, et ce faisant voulaient mettre en avant la pluralité des opinions ? Au fait aussi qu'ils avaient à évoquer des frères agresseurs et les possibles motivations de leurs actes, ce qui fut parfois douloureux et a fait affleurer des émotions ? Ont-ils encore préféré se tenir dans une posture de prudence ou d'humilité, plus que d'autorité ? À toutes ces raisons possibles, l'on peut ajouter que nos interlocuteurs reflètent un monde religieux (masculin) bigarré, un monde accordéon dont les soufflets étirés dessinent un large spectre.

Dans notre panel, il y a des congrégations séculaires et d'autres plus récentes : un gros quart (29%) des congrégations masculines ont été créées entre le 9ème et le 16ème siècle, un peu plus de 10% aux 17ème et 18ème siècle, et plus de la moitié (59%) aux 19ème et 20ème siècle. La plupart sont présentes à l'étranger

- 68% ont des communautés ailleurs qu'en France, dans un seul pays ou sur les cinq continents - mais un tiers résident exclusivement sur le territoire national métropolitain. Des congrégations comptent plusieurs milliers de membres dans le monde, d'autres moins d'une centaine et d'autres encore, en fin de vie, ne sont plus qu'une poignée. Le nombre médian se situe autour de trois cents religieux, plus d'un tiers (35%) comptent moins de cinquante membres et un quart (26%) plus de mille membres - quelques grosses congrégations (6%) comprennent plus de cinq mille religieux. Des congrégations ont dans leurs effectifs de (jeunes) postulants en cours de formation tandis que d'autres n'ont plus de novices depuis longtemps, ni même de candidats. L'âge médian des frères en France est de 67-68 ans, et ils se répartissent à peu près par quart entre les moins de 60 ans, les 60-69 ans, les 70-79 ans et les plus de 80 ans. Parmi les responsables interviewés (généraux, provinciaux, abbés, prieurs), certains étaient en poste depuis plusieurs années au moment de l'enquête, tandis que d'autres venaient d'être élus ou nommés ; la durée médiane de prise de fonction est d'environ six ans, un quart des responsables étaient en place depuis plus de huit ans et 6% depuis plus de quinze ans, mais 21% depuis moins de trois ans.

L'éventail des missions ou des actions est varié. Les communautés monastiques, qui représentent un tiers des membres du panel, mènent une vie dédiée à la prière et aux offices, ainsi qu'au travail (travail de la terre, élevage, jardinage, artisanat, édition...). Ces communautés n'hésitent toutefois pas, pour un certain nombre du moins, à se faire connaître au moyen de petits films quasi promotionnels qui vantent l'attrait de leur lieu de vie ou de leurs œuvres. Leurs productions sont exposées et vendues dans des boutiques, ou via

des plateformes de commerce en ligne qui utilisent toutes les techniques du marketing et, sauf exceptions, les monastères et abbayes disposent d'une hôtellerie pour recevoir des retraitant(e)s, des familles ou des groupes.

Les congrégations apostoliques se répartissent dans plusieurs secteurs d'activité : missions ou fonctions dans des paroisses ou des diocèses (pour presque un tiers) ; missions ou postes dans des établissements scolaires (un quart du panel) ; aumôneries, pèlerinages ou animations de retraites (un quart également) ; actions dans le secteur social ou en faveur des publics démunis (environ 10%), ou encore actions pour la jeunesse ou les familles, travail dans la communication, l'édition ou les médias, ou présence dans diverses associations.

On peut enchaîner par des touches plus impressionnistes. Des religieux résident en pleine campagne ou en montagne, entre les murs épais de vieux monastères ou d'imposantes abbayes – où les communications téléphoniques ne sont pas toujours d'une grande qualité –, d'autres au cœur de grandes villes, dans d'anciennes maisons de maîtres ou des hôtels particuliers, tandis que de petites communautés logent dans le parc social d'un quartier pauvre et sinistré. Un responsable peut seulement nous accorder quarante minutes avant son jogging et l'office du soir, un deuxième à du mal à caler une date car il est toujours entre deux avions, mais un troisième nous laisse le choix du jour et de la durée de l'entretien. Certains répondent directement sur leur téléphone portable, pour d'autres il faut franchir un sas : standardiste, assistante ou frère hôtelier. Les musiques d'attente oscillent du chant grégorien à des airs de variétés, et les voix de nos interlocuteurs sont tantôt douces, et leur débit lent, tantôt vives, voire tonitruantes ; certains échanges, rigoureux et quasi austères, d'autres plus légers et parfois drôles en dépit des thèmes abordés.

Certains s'enquérurent de notre rapport à la foi chrétienne, souhaitent qu'on les appelle « frère » ou « père » plutôt que monsieur et se réfèrent à tel ou tel verset de la Bible ou expression latine, tandis que d'autres se cantonnent au domaine du profane, comme n'importe quel quidam. L'un fut entraîneur de foot avant de devenir religieux, un autre médecin, un troisième ingénieur, un quatrième, d'origine modeste, a été formé dans un petit séminaire, suite logique du chaudron catholique dans lequel il a baigné depuis son plus jeune âge, et sa famille depuis des siècles... Et nous pourrions à l'envi

illustrer l'incroyable diversité de tous ces interlocuteurs et des membres de leurs communautés.

Cependant, lorsque les soufflets de l'accordéon se referment, le monde religieux se laisse saisir par de solides traits communs : une même foi, un même Dieu, un même texte (les Évangiles), un même engagement, de mêmes vœux. Mais aussi, souvent, un même langage – appel, lumière, espérance, chemin de vérité –, des règles de vie qui se ressemblent (selon leurs dires), une longue histoire scandée de tournants, de hérauts ou de profils bas, des traditions, des rituels, des messes, des chants, des fêtes, des gestes, des parures, des lieux saints, une ville-phare (Rome) et un chef (le pape). En résumé, un groupe lié, à tout le moins un air de famille très prononcé : une « tribu », disent certains.

Et puis, pour revenir au sujet qui nous intéresse, un même étonnement, bouleversement ou drame, comme l'énoncent ceux avec lesquels nous avons échangé : les violences sexuelles commises par certains de leurs frères – ou de leurs sœurs.

Les violences sexuelles dans les congrégations avant la CIASE

Si les violences sexuelles dans l'Église de France ont été particulièrement dévoilées par les travaux de la CIASE, elles existaient et étaient connues depuis longtemps. Dans notre panel, plus de la moitié des congrégations avaient identifié des frères abuseurs dans leurs effectifs et un quart se doutaient de choses ou des rumeurs (inquiétantes) circulaient. Une dizaine avaient été contactées par des victimes, avaient accueilli des prêtres ou des frères agresseurs dans leurs établissements, ou comptaient parmi leurs membres des religieux qui avaient subi des violences sexuelles au sein de l'Église. Un petit quart avaient été avisées par le diocèse de leur territoire que des prêtres étaient impliqués dans des abus, et une poignée déclare avoir été informée par la lecture de documents internes à l'Église – un article dans une revue de théologie, la brochure *Lutter contre la pédophilie* publiée par la Conférence des Évêques de France (CEF) en 2003 ou la *Lettre au peuple de Dieu* du pape François, en 2018, par exemple.

Les sources de connaissance issues de l'Église ne manquaient donc pas ; sinon, c'est par les médias que

le monde religieux a été alerté : des articles, documentaires ou films traitant le sujet des abus sexuels de façon générale, en France ou à l'étranger, ou des documents relatant plus particulièrement les cas de clercs ou de frères renommés et ayant commis des violences sexuelles, ou ne les ayant pas signalées : Marie-Dominique et Thomas Philippe, Jean Vanier, Bernard Preynat et le cardinal Barbarin, plus anciennement l'évêque Pierre Pican condamné pour non dénonciation des actes pédophiles commis par l'abbé René Bissey ou, plus récemment, les agissements de l'abbé Pierre, ont été le plus souvent cités.

Les dérives sexuelles commises dans l'Église et le monde religieux étaient (sont) de notoriété commune et les récits ou analyses des historiens sont légion à ce sujet. Agnès Desmazières, enseignante en théologie et en histoire du christianisme, estime que la hiérarchie de l'Église catholique réalise l'ampleur et la dimension internationale du phénomène au moins depuis le début du vingtième siècle, des dénonciations parvenant au Saint-Siège depuis les quatre coins du monde¹. Dans son histoire de la pédophilie², Anne-Claude Ambroise-Rendu retrace des affaires de violences sexuelles commises par des religieux sur des enfants ou des adolescents dans le dernier quart du 19ème siècle. La plupart ont lieu dans des établissements scolaires et sont (déjà) fortement relatées par les médias de l'époque, sur fond d'une lutte féroce entre les pouvoirs publics et l'Église pour prendre la main sur l'éducation des jeunes.

Un nombre incalculable de romans du 19ème ou du 20ème siècle narrent les relations sexuelles entre des religieux (moines, prêtres, évêques) et des femmes (ou des hommes) ; les tortures de la chair qui les affectent, comme il est écrit dans ces textes (chez l'abbé Prévost, Victor Hugo, Émile Zola, Octave Mirbeau, André Bazin ou Umberto Eco, pour n'en citer que quelques-uns) apparaissent comme un fait, une coutume presque, et peuvent les conduire à toutes sortes de débordements que l'Église n'ignorait pas. L'Inquisition elle-même instruit entre le 16ème et l'aube du 19ème siècle une série de procès contre des religieux ou des clercs accusés de crimes ou de délits à caractère sexuel³, tandis que Diderot publie à la

fin du 18ème siècle un texte cinglant sur les mauvais traitements ou les assauts brûlants subis par de jeunes religieuses dans les couvents⁴ ; et à partir du 21ème siècle, ce sont les personnes victimes qui écrivent leur histoire ou publient leur témoignage.

Dans les congrégations de notre panel, on savait ou on se doutait de choses mais on n'en parlait pas, ni en dehors de la communauté ou de la congrégation, ni en son sein ou seulement entre les membres du conseil – et, le plus souvent, en suscitant beaucoup d'incredulité. Lorsque des cas touchaient d'autres congrégations, voire d'autres communautés de la même congrégation (en France ou à l'étranger), on pouvait avoir le sentiment de n'être pas concerné par la question des abus ou en être préservé. La thématique des violences sexuelles n'était pas au centre des préoccupations, même si elle l'était ou l'avait été au sein des instances dirigeantes de l'Église. Et souvent, ajoutent nos interlocuteurs, on ne concevait pas la gravité de l'impact des violences sur les victimes et l'on ne soupçonnait pas l'ampleur des abus commis sur des enfants ou des adolescents. Par ailleurs, ajoutent certains, les victimes qui se sont manifestées auprès des congrégations ont parfois souhaité s'en tenir à une simple information de l'agression qu'elles avaient subie et ne pas aller plus loin (saisir la justice) ou porter ailleurs leur affaire (saisir les médias). Une part des responsables interviewés porte aujourd'hui un regard sévère sur cette passivité prolongée – dont nous pouvons souligner qu'elle n'est pas propre à l'Église ou au monde religieux, mais qu'elle a touché l'ensemble du corps social pendant des décennies –, et estime qu'elle traduit une volonté de défense de l'institution, qui a contribué à banaliser les violences sexuelles, à donner aux auteurs un sentiment d'impunité, voire à faire le lit de réitérations. « Quand on a reçu le courrier d'une victime, mon prédécesseur a seulement informé le conseil. Certains frères avaient du mal à entendre tout cela, surtout ceux qui avaient connu les agresseurs, et l'ancien père abbé n'a pas voulu les dénoncer », déclare un responsable. « On a eu une affaire dans la province d'Irlande, mais ce n'était pas nous, on n'était pas pareils, ça ne nous concernait pas, voilà ce qu'on se disait », avance un second. « On a eu deux frères agresseurs, ils sont encore vivants et membres de la

1. Agnès Desmazières, *Sans foi ni loi*, Payot, 2024.

2. Anne-Claude Ambroise-Rendu, *Histoire de la pédophilie, XIX^e-XX^e siècles*, Fayard, 2014.

3. Alessandro Stella, *Le Prêtre et le sexe*, André Versailles, 2009.

4. Denis Diderot, *La Religieuse*, [rééd.], Le Livre de poche, 2000.

congrégation. L'un est en maison de retraite, l'autre a été envoyé à l'étranger. Il n'y a eu aucune sanction canonique ou judiciaire, ça n'est pas allé jusque-là, je ne sais pas pourquoi », explique encore un provincial. « J'ai été surpris qu'on ait l'air de découvrir les abus dans les années 2000. J'ai baigné dans la mouvance catholique dès mon plus jeune âge, on savait qu'il y avait des dérives et nous sommes dans les années 1980 », raconte derechef un responsable, avant de livrer une expérience personnelle : « Jeune séminariste, j'ai été un jour chargé d'être le chauffeur du supérieur de l'époque. Je me souviens qu'il me passait la main dans le dos, peut-être pensait-il que cela me faisait plaisir, mais c'était peut-être aussi un désir lubrique. Je n'ai rien dit, je n'allais pas le remettre en cause, lui et toute la congrégation ».

Il serait toutefois erroné de penser que le monde religieux dans son ensemble a évité ou n'a pas traité le sujet. Plusieurs ont fortement dénoncé ces violences – parfois en se heurtant à leur hiérarchie et en étant écartés de certaines fonctions ou responsabilités par la suite –, ont agi et pris des mesures. Environ un tiers des congrégations de notre panel qui avaient des frères agresseurs ont saisi la justice civile ou canonique, avec des suites variables : classements sans suite ou peines de prison pour la première, déplacements ou exclusions des frères mis en cause pour la seconde – 40% des congrégations qui comptaient des agresseurs les ont exfiltrés, « parachutés ailleurs », dit un provincial ou, plus rarement, renvoyés.

Des congrégations ont aussi mis en place des dispositifs qui seront étendus à une bonne part du monde religieux masculin après la CIASE et les travaux de la CORREF : élaboration d'une charte de protection des mineurs, en s'inspirant de ce qui avait été réalisé dans des pays étrangers (États-Unis, Canada ou Australie notamment), chartes qui incluront les personnes dites vulnérables par la suite; formations sur les violences sexuelles ; accueil ou indemnisation de victimes, souvent de façon discrète voire secrète et, pour cette raison, sans doute plus répandus que ce que les responsables actuels peuvent établir, les réparations étant principalement conduites par la Commission reconnaissance et réparation (CRR) depuis 2022; appel à témoignage, cellule d'écoute, enquête interne, appui d'un théologien ou relecture des constitutions.

La Commission Indépendante sur les Abus Sexuels dans l'Église (CIASE)

Ces mesures paraissent néanmoins insuffisantes, les avancées sont timorées, lentes ou mises en œuvre de façon inégale selon les congrégations (ou les diocèses) et masquent mal la propension de l'institution à se protéger, sa réticence à dévoiler les violences ou à reconnaître leur gravité, alors même que des études sont diligentées à travers le monde et que les personnes victimes rassemblées en collectifs font entendre leur voix et trouvent des relais auprès des médias. C'est pourquoi la CEF et la CORREF décident de créer une commission pour enquêter sur le sujet.

Installée en février 2019, la Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église (CIASE) a eu pour mission de mesurer l'ampleur et d'éclairer les conditions de production des violences sexuelles depuis 1950 et d'examiner comment elles ont été traitées par les acteurs du monde clérical et religieux. La CIASE a mandaté des équipes de recherche, procédé à près de deux cents auditions de personnes victimes et rassemblé les résultats de ses travaux dans un rapport rendu public le 5 octobre 2021.

Un petit quart de responsables de congrégations masculines déplorent la création de la CIASE et se sont tenus éloignés de ses travaux, au motif par exemple de ne pas vouloir « se salir l'âme » par la mise en lumière d'un sujet relatif à la sexualité, ou bien parce qu'ils ont perçu cette initiative comme « le désir de faire du mal à l'Église ». Cependant, la majorité pense au contraire que ce fut une décision nécessaire et courageuse. Au regard des critiques dont elle faisait l'objet, l'Église a entrepris un « travail de vérité » ou de « lumière » pour mettre fin à l'omerta qui avait jusqu'alors trop souvent prévalu ; ce fut, énoncent certains, une « délivrance », une « démarche de purification » ou encore une « démarche de Dieu ».

Confier la mission à des membres extérieurs à l'Église, qui eux-mêmes ont confié les investigations à des experts et des chercheurs, et sous la direction d'un président (Jean-Marc Sauvé) nanti d'une forte autorité morale, était aussi une bonne chose, est-il précisé. Une grosse dizaine de responsables regrettent cependant la médiatisation à leurs yeux outrancière qui a accompagné la création de la commission et surtout la remise de ses

travaux, cela ayant eu pour effet d'assombrir l'image de l'Église déjà bien écornée par les révélations des violences commises par certains de ses membres.

Peu de responsables et de religieux des congrégations ont lu le rapport de la CIASE dans son intégralité, au motif que le document était trop volumineux – il compte 536 pages – et sa lecture chronophage, tandis que le résumé du rapport (44 pages), également accessible, a été très peu évoqué lors des entretiens. Toutefois, quasiment tous nos interlocuteurs, y compris ceux qui n'ont pas soutenu la création de la commission, estiment en connaître les principaux résultats. Quelques-uns étaient présents lors de la remise du rapport en octobre 2021 ou ont assisté à la transmission de l'événement via des chaînes de télévision ou des plateformes numériques, tandis que d'autres ont bénéficié d'une présentation des travaux de la CIASE par Jean-Marc Sauvé ou l'un de ses collègues, par un membre de la CORREF ou de la CRR. Pour la plupart des responsables et de leurs frères, ce sont à nouveau les médias qui leur ont cependant permis de se familiariser avec le document ; même dans l'abbaye la plus reculée, les médias sont présents, en particulier la presse catholique (le journal *La Croix* est souvent cité) et les moines ont accès à Internet, même si les connexions peuvent être filtrées.

Une grosse moitié de nos interlocuteurs ont repris des éléments du rapport dans des publications internes ou lors d'assemblées générales ou provinciales, et en sont devenus au fil du temps les porte-parole et les promoteurs : « On a fait venir Jean-Marc Sauvé pour qu'il nous aide à nous approprier le rapport et il est aussi intervenu à Lourdes, lors d'une assemblée générale de la CORREF. On a fait tout un travail pédagogique autour du texte et maintenant je peux moi aussi effectuer ce travail et en diffuser le contenu. C'est devenu un point d'appui pour le monde religieux », rapporte le supérieur d'une congrégation où dix-sept agresseurs ont été identifiés. Des congrégations ont organisé des sessions de formation et d'échanges, parfois avec des intervenants extérieurs ou des membres de la CORREF, ou bien elles ont évoqué le sujet en interne, lors de rencontres ou de discussions plus informelles entre les frères qui avaient envie d'en parler.

Le rapport a généralement été diffusé au sein des

communautés et mis à la disposition des frères, mais liberté étant laissée à chacun de s'en saisir, sans aucune forme de contrainte ou d'obligation, il est impossible d'estimer combien de religieux l'ont lu et dans quelle mesure ils se sont approprié son contenu. Lorsque des temps d'échanges ont eu lieu, parfois en lien avec des paroisses ou des diocèses, on relève dans plusieurs congrégations le souhait de vouloir épargner les frères les plus âgés ou les plus fragiles en ne les conviant pas à ces rencontres ; « nous formons un peu comme une famille, dont je suis un peu comme le père, donc je ne dis pas tout à tous, je ne veux pas blesser certains frères ou leur faire du mal en leur dévoilant trop de choses », explique un père abbé, « on a voulu épargner les plus anciens, troublés par toutes ces révélations, on a voulu les laisser terminer leur vie paisiblement », ajoute un autre.

Le rapport de la CIASE a provoqué chez tous un grand choc – les termes de « tsunami », « coup de massue » ou « bombe » sont souvent employés : « on s'est pris un 38 tonnes en pleine figure », relate un provincial, « on a perdu notre innocence » et « avons ressenti une forte culpabilité », précisent deux autres. La source majeure de la stupéfaction est l'estimation avancée du nombre de victimes (330 000 victimes mineures depuis les années 1950¹) et, dans une moindre mesure, celui des clercs ou religieux abuseurs (environ 3% des effectifs). Par rapport aux chiffres qui « donnent du concret » au phénomène, comme l'indique l'un de nos interlocuteurs, deux premières positions antagoniques se dégagent. Un premier groupe majoritaire estime que l'occultation des abus sexuels par l'Église pendant des décennies est scandaleuse, et découvre ou prend conscience du caractère systémique des violences commises en son sein, soit des modes de fonctionnement ou « toute une organisation » qui ont permis ou favorisé de tels actes. À l'inverse, un deuxième groupe d'une petite quinzaine de congrégations avance que l'estimation du nombre de victimes établie par la CIASE est fallacieuse, par suite de biais méthodologiques qui ont conduit à des extrapolations hasardeuses. Plus encore, la création de la commission aurait suscité un appel d'air pour des personnes s'autorisant à porter des accusations contre des membres de l'Église, dont rien ne permet d'établir la véracité : « Dès le départ, on a considéré que les

1. En toute rigueur, la part des agressions sexuelles commises par des prêtres, diacres ou religieux.ses s'établit à 216 000 personnes, et c'est en élargissant à l'ensemble des laïcs en lien avec l'Église (personnel des internats scolaires, animateurs de mouvements pour la jeunesse, etc.) que l'on arrive au nombre de 330 000 victimes – estimation finale retenue par les médias et le corps social.

victimes avaient raison, en-dehors de toute enquête », regrette un provincial et, ajoute-t-il, « on a aussi occulté leur part de responsabilité dans les choses qu'elles ont subies. » Cette défiance à l'égard du travail statistique de la CIASE – qui s'appuie notamment sur un document rédigé par des membres de l'Académie catholique de France, qui remet en cause plusieurs conclusions de la commission¹ – débouche le plus souvent sur une défense corporatiste de l'Église : il n'y a pas que dans ses rangs que des violences sexuelles ont été commises et leur caractère systémique est infondé.

Cette controverse ne traduit pas seulement une rebutante querelle de chiffres ou des désaccords méthodologiques et, du reste, quasiment tous nos interlocuteurs l'ont évoquée sans forcément prendre position. Les chiffres étaient très attendus pour rendre compte de la prévalence des violences sexuelles dans l'Église et « indispensables pour poser un diagnostic ajusté et formuler des recommandations² », écrivent les rapporteurs de la CIASE. Mais, ajoutons-nous, ils leur ont aussi permis d'une part de porter un jugement moral sur ces violences, d'autre part de prendre position en faveur des personnes victimes. L'état des lieux dressé par la commission « révèle que le phénomène des violences sexuelles dans l'Église catholique en France de 1950 à nos jours est massif³ », lit-on dans la synthèse du rapport – pas plus toutefois que ce qui s'est produit à l'échelle de la société française à la même période, est-il stipulé – et à de nombreuses reprises, il est question de « fléau », de « sombre réalité » ou de « drames » à propos des violences sexuelles dévoilées. C'est pourquoi, écrit Jean-Marc Sauvé, il sera nécessaire que les autorités de l'Église, pour assumer la responsabilité et réparer les « fautes et les crimes commis en son sein », conçoivent et parcoururent un « chemin de contrition⁴ ». En d'autres termes, la CIASE ne s'est pas contentée de produire des connaissances sur les abus sexuels, mais elle a aussi voulu se confronter à la souffrance réelle des personnes victimes, afin de pouvoir les aider. Face à la gravité des actes et de leurs conséquences pour celles et ceux qui les ont subis, « on a pris conscience que l'on faisait face à un

problème majeur et qu'on n'allait pas s'en sortir par une simple pirouette », souligne un membre du conseil d'administration de la CORREF.

C'est probablement sur un tel chemin de contrition que débouche la troisième position adoptée par certains de nos interlocuteurs. Elle s'exprime sous la forme d'une radicalité grandiose qui gomme toute polémique et révoque les débats : peu importe le nombre réel de victimes car une seule victime, c'est déjà trop. « 330 000, 30 000 ou 3 000, en réalité on s'en fiche », estime un provincial, « les chiffres exacts importent peu, que ce soit celui indiqué par la CIASE ou dix ou cent fois moins, c'est de toute façon trop de victimes », enchérit l'un de ses confrères. Cette posture rend caduque toute velléité de comptage – et même toute recherche – et n'ouvre d'autre voie que celle de l'expiation, d'ailleurs en substance recommandée par Jean-Marc Sauvé, qui convie l'Église catholique à une « humble reconnaissance » de sa responsabilité et à un travail de « vérité, de pardon et de réconciliation (...) afin de retrouver la confiance des chrétiens et le respect de la société française⁵. »

La plupart des responsables ont été touchés par les témoignages des personnes victimes qui figurent dans un recueil publié par la CIASE et long de 200 pages⁶. La lecture de ces récits leur a permis non seulement de mieux comprendre ce que les victimes ont subi mais aussi de saisir les modes opératoires des agresseurs et leurs techniques de manipulation : « Tant qu'on ne lit pas ces mots, on ne comprend pas et on n'imagine pas ce que cela représente pour les victimes » ; « on ne peut entrer dans l'intelligence des situations d'agression que si l'on rencontre et entend des victimes » ; « les témoignages des victimes m'ont aidé à comprendre la souffrance et la destruction », a-t-on recueilli lors des entretiens. Des membres du panel attestent en outre que la lecture de ces témoignages au sein des congrégations – ou l'écoute des récits pour celles qui ont rencontré des personnes victimes – a suscité une libération de la parole dans les communautés : des religieux ont pu évoquer les violences sexuelles qu'ils

1. Le document *Analyse du rapport de la Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église (CIASE)*, a été rédigé et signé par huit membres de l'Académie catholique de France en novembre 2021.

2. *Les violences sexuelles dans l'Église catholique. France 1950 – 2020*, Résumé du rapport de la CIASE, octobre 2021, p. 13.

3. Idem, p. 16.

4. Idem, p. 4.

5. *Les violences sexuelles dans l'Église catholique. France 1950 – 2020*, op. cit., pp. 4-5.

6. *De victimes à témoins*, Témoignages adressés à la CIASE, octobre 2021.

ont subies. Dans le panel masculin, environ 20% des responsables de congrégations ont (eu) connaissance de frères ayant subi des violences sexuelles dans le monde religieux, et 12% dans un autre espace de la vie sociale (en général la famille).

La troisième position adoptée par certains de nos interlocuteurs – une seule victime, c'est déjà trop –, chargée d'un haut niveau d'exigence, invite à s'interroger sur le statut et la place des personnes victimes dans l'économie morale du monde religieux. Aider les personnes victimes était « une obligation éthique », rapporte un membre du conseil d'administration de la CORREF, « c'était pour nous une sorte d'évidence, sinon quel sens cela aurait-il eu, et quel sens évangélique notamment ? » ; il fallait agir parce que « ces violences étaient une trahison de l'humanité et une trahison de l'Évangile », ajoute l'un de ses confrères. L'option préférentielle pour les « petits », fil rouge des Évangiles, fait le lit de l'empathie contemporaine pour les personnes victimes dans l'Église et le monde religieux, qui s'obligent à se porter vers elles pour les aider et contribuer à leur réparation.

Si les violences sexuelles sont des violences faites au fils de Dieu, déclarait le supérieur d'une congrégation ayant compté parmi ses membres un grand nombre d'agresseurs¹, alors ça n'est rien moins qu'une politique de tolérance zéro que l'Église et le monde religieux doivent conduire, objectif d'une radicale simplicité mais très audacieux.

Les religieux agresseurs

Au moment de l'étude, soixante-quatre responsables de congrégations déclarent avoir (eu) connaissance de frères agresseurs, les faits étant à leurs yeux établis soit à la suite de dénonciations de personnes victimes, soit à l'issue d'une enquête menée par la justice civile ou la justice canonique. Si l'on ajoute les sept congrégations mises en cause par des victimes ayant saisi la CRR, que nous avons contactées mais qui n'ont pas voulu ou pu participer à l'étude, et si l'on rapporte ce nombre final (soixante-et-onze congrégations) à l'ensemble des congrégations masculines membres de la CORREF, il apparaît que 72% d'entre elles ont compté des agresseurs dans leurs rangs. Il s'agit d'un chiffrage minimal car toutes les congrégations

masculines de moins dix frères n'ont pas été incluses dans notre panel.

Le nombre total d'agresseurs avancé par les responsables des congrégations impactées se situe autour de cinq cents religieux depuis les années 1950 ou 1960. Il s'agit selon eux d'une estimation basse car, dans plusieurs cas, rien ne figurant dans leurs archives à propos des auteurs d'abus ou aucune information ne leur ayant été donnée par leur prédécesseur à ce sujet, ils supposent qu'un nombre indécidable d'autres agresseurs ont pu sévir sans jamais être soupçonnés. Un nombre très limité de personnes victimes s'étant par ailleurs signalées, directement auprès des congrégations ou en saisissant la CRR, nos interlocuteurs augurent que le nombre de religieux agresseurs ayant commis des violences sexuelles auquel on parvient se situe en-deçà de la réalité.

Les responsables sont dans l'incapacité de rapporter le nombre de frères agresseurs à celui du nombre total de frères composant la congrégation aux époques où les faits ont été commis. Toutefois, quelques grands instituts – parmi ceux qui ont été les plus touchés – ont confié des enquêtes à des chercheurs ou à des cabinets, qui révèlent que la proportion de religieux agresseurs identifiés serait d'environ 3%. Cette proportion est semblable à celle établie par la CIASE pour l'ensemble de l'Église catholique de France et à celles estimées par des études conduites dans des pays étrangers². Et certains d'ajouter – à l'instar du débat relatif au nombre de victimes établi par la CIASE –, soit qu'il s'agit d'une très faible proportion et que la grande majorité des religieux ne sont pas des « prédateurs », soit au contraire que ce ratio, même faible, est trop élevé, et que les faits commis demeurent impardonnable ; c'est en particulier le cas de congrégations dont l'unique ou l'un des agresseurs identifiés est (ou fut) le fondateur.

Les congrégations les moins touchées (n'ayant aucun ou un petit nombre de frères abuseurs) sont les abbayes et les monastères, dans lesquels les religieux ont moins souvent l'occasion d'être au contact du public – la fonction d'accueil étant en outre dévolue à un frère hôtelier – que les communautés dont les membres sont mêlés à la vie sociale ordinaire. Réciproquement, les

1. « Discours à Issé du frère Yvan Passebon, Provincial des frères de Saint Gabriel », *Lettre de la CRR n°2*, 3ème trimestre 2023, p. 23.

2. Marie-Jo Thiel, *L'Église catholique face aux abus sexuels sur mineurs*, Bayard, 2019.

plus impactées (qui comptabilisent par exemple vingt, trente, quarante ou même soixante-douze agresseurs, nombre le plus élevé de notre panel) sont celles qui ont ou avaient sous leur gouvernance des établissements d'accueil, en particulier de mineur(e)s : écoles, collèges, lycées, orphelinats, maisons d'enfants, centres de loisirs, etc. Par voie de conséquence, la majorité des victimes connues étaient des enfants ou des adolescents au moment des faits ; dans un nombre presque trois fois plus réduit de cas, c'étaient des femmes adultes et, dans sept fois moins de cas, des hommes majeurs (des novices en formation).

Comprendre les abus sexuels

Que des religieux – et singulièrement des membres de leur communauté – aient pu commettre des violences sexuelles fut d'abord pour la majorité de nos interlocuteurs une chose inconcevable et leur premier mouvement, d'ordre émotionnel : tristesse, sidération, honte, voire ébranlement lorsque l'agresseur était reconnu et apprécié de tous, lorsqu'il a contribué au rayonnement de la congrégation ou lorsqu'il s'est agi du fondateur. « C'est presque affectif : imaginer que des frères de notre communauté aient pu commettre des actes qui ont de telles conséquences, c'est dévastateur pour les victimes, bien sûr, mais aussi pour nous. Se dire que ce sont des personnes qui sont ou ont été dans nos murs, avec qui nous avons partagé nos repas et nos prières, c'est terrible », nous confie le provincial d'une congrégation où une dizaine d'agresseurs a été comptabilisée.

Durant les entretiens, un bon tiers de nos interlocuteurs sont demeurés dans une forme de stupeur et en peine de pouvoir expliquer ce qui s'est passé ou ce que furent les motivations des abuseurs – parfois pour se protéger du malaise ou de la souffrance que ce sujet génère en eux –, d'autant plus que la grande majorité de ces derniers sont décédés (ou très âgés et mal portants) et que la plupart des responsables actuels ne les ont jamais rencontrés et n'ont jamais échangé avec eux.

Certains évoquent le « mystère » ou la « faiblesse » de la personne humaine ou au contraire « sa part animale non régulée », et d'autres une « conséquence du péché originel » ou « la présence du Malin » : « Nous avons eu deux frères abuseurs chez nous. L'un a agressé une femme dans les années 1980, l'autre a abusé un jeune frère de la communauté. Je ne les comprends pas, je ne

comprends pas ce qui s'est passé, c'est un grand mystère » ; « c'est pour nous incompréhensible et monstrueux » ; « on s'est interrogés, comment expliquer ces actes ? On se demande comment un être humain peut faire ça ».

La part individuelle

Convies par nos soins à adopter une posture réflexive permettant d'éclairer les abus commis, la voie largement majoritaire adoptée par nos interlocuteurs fut celle qui a trait à la dimension individuelle.

Pour plus de la moitié des responsables interviewés, les agresseurs avaient des problèmes psychologiques traduisant un déséquilibre ou une anormalité, singulièrement révélés par le fait que la majorité des victimes étaient des enfants ou des adolescents. Si nos interlocuteurs peuvent envisager qu'un frère puisse être attiré par une femme – il n'est jamais question d'attrance par un homme –, ressentir du désir pour un enfant est inconcevable : « Il faut être malade pour s'en prendre à un jeune ! », clame un père abbé. Les agresseurs peuvent aussi être à leurs yeux des personnes « vicieuses », « perverses » ou à « double personnalité », qui savent qu'elles transgressent une règle ou qu'elles commettent un acte grave et qui en éprouvent du plaisir ou de la joie. Dans la plupart des cas, est-il constaté ou déploré, la pathologie des agresseurs n'a pas pu être détectée par la communauté.

Un quart des responsables ajoute que les agresseurs ont sans doute eu des problèmes dans leur enfance, souffrant de divers manques ou ayant subi des maltraitances, ou ont eux-mêmes été victimes de violences sexuelles. Et environ un cinquième renchérit par l'énoncé des problèmes sexuels des agresseurs, soit que le sujet de la sexualité est demeuré tabou dans leur développement psychoaffectif, ainsi que durant leur formation (y compris leur formation religieuse, ajoutent certains), soit à cause d'une « mauvaise gestion de leurs pulsions sexuelles » ou une « homosexualité non assumée » ; dans tous les cas, les agresseurs ont été incapables de se dominer et, là encore, nul n'a pu détecter leurs potentielles déviations.

Quelques-uns de nos interlocuteurs évoquent enfin la thèse du regrettable accident de parcours ou du moment de faiblesse. Les agresseurs ne sont à leurs yeux pas tous des malades ou des pervers, mais aussi des personnes qui ont dévié de leur chemin et occasionnellement chuté, sans soupçonner la gravité de

l'acte qu'elles commettaient et leurs conséquences pour les victimes. Leur sortie de route est considérée comme moins pernicieuse que des actes réitérés ou qui comportent une intention d'agression.

Acculturation et parcours religieux

Faire de la dimension individuelle la cause ou l'explication majeure du passage à l'acte des agresseurs a pour effet de s'abstenir de porter attention aux facteurs du monde religieux qui ont pu faciliter, favoriser, voire induire les violences commises. C'est toutefois ce à quoi se sont attelés plusieurs de nos interlocuteurs, dans des proportions néanmoins deux fois moindres que ceux qui ont fait primer la part individuelle.

Des responsables évoquent tout d'abord le fait que des agresseurs ont évolué dans des mondes masculins et clos, et songent principalement aux auteurs qui ont sévi dans des établissements ou internats scolaires dans les années 1950 à 1970 environ. À cette époque, ces lieux aux règles de vie strictes, hiérarchisées et « à la limite de l'embrigadement » n'offraient aux frères qui y occupaient diverses fonctions (enseignant, maître d'internat, surveillant...) et y vivaient à plein temps, qu'un espace relationnel limité. Le contrôle exercé sur les frères par les directeurs des communautés pouvait susciter des frustrations émotionnelles et faire éclore des explosions pulsionnelles, dont les enfants ou les adolescents faisaient les frais : « Ce mélange de jeunes garçons et d'adultes qui vivaient en autarcie... Les adultes étaient en position d'autorité et en profitaient » ; « les frères évoluaient dans un monde fermé et les mineurs étaient très exposés, quasi entre leurs mains », évoquent des responsables.

Il n'était en outre pas rare que les frères œuvrant dans ces établissements n'aient pas véritablement choisi de devenir religieux. À cause de leur jeune âge, ils ont fait montre d'une « immaturité affective » qui ne leur a pas permis de réfréner leur désir ou de se tenir à une juste distance des enfants ou des adolescents fréquentant ces établissements, surtout quand certains de ces mineurs étaient en attente d'un lien fort ou leur livraient des choses intimes.

Sont évoquées également les questions d'orgueil, de concentration des pouvoirs ou de volonté de puissance chez certains agresseurs. Tout un contexte social et clérical a maintes fois eu pour effet de porter aux nues certains prêtres ou religieux qui, imbus d'eux-mêmes, nantis d'une « petite cour » ou d'une « garde rapprochée », et parfois d'un train de vie prestigieux, se sont détachés des règles communes ou les ont détournées pour énoncer la loi d'une façon qui les arrangeait. « Je me souviens du fondateur d'une communauté qui disait que sa parole était celle de Dieu », évoque un supérieur, « certains fusionnaient un peu trop avec l'Esprit saint, de sorte qu'on ne pouvait plus distinguer les deux », ajoute l'un de ses confrères. « C'est un peu comme le phénomène Depardieu, des gens sur un piédestal. Tout ce qu'ils disent paraît juste et on finit par tout accepter d'eux », explique encore un provincial.

Ce qui est ici mis en lumière n'est pas seulement l'existence de personnalités fortes dans le monde religieux, mais la part contributive du monde religieux dans la fabrication de ces personnalités. L'Église catholique n'a pas toujours brillé par son humilité et, à plusieurs moments de son histoire, a exercé de puissants pouvoirs, traduits par des actes, des paroles et des figures d'autorité qui pouvaient inspirer a minima de la révérence, mais aussi de la fascination, de la crainte ou de la soumission : « L'Église a longtemps eu du poids et pouvait attirer des personnes attirées par la puissance qu'elle procurait », explique un supérieur. Aujourd'hui encore, selon certains, des religieux se servent de leur statut comme d'un tremplin, abusent de leur autorité ou se jouent de la confiance de celles ou ceux qu'ils côtoient, et finissent par les manipuler. Parmi ces religieux, énonce-t-on encore, des agresseurs sexuels ont aussi sans vergogne instrumentalisé le sacré ou élaboré une « spiritualité déviante » pour justifier leurs actes : « Un frère qui a commis des violences sexuelles me disait que c'est Dieu qui le lui commandait », raconte un provincial ; et il est exclu de dire non à Dieu¹.

Quelques-uns ont enfin évoqué la solitude et le dénuement tant moral que matériel de certains frères (et prêtres) parmi les agresseurs sexuels. Ces hommes, trop souvent isolés dans leur paroisse ou dans un diocèse, se sont trouvés éloignés – ou se sont d'eux-mêmes écarté – de la vie communautaire qui procure à la fois un entre-soi

1. « C'est difficile de dire non à Dieu » est une phrase prononcée par une personne victime dans le film américain *Spotlight* (2015), qui retrace l'enquête menée par des journalistes du Boston Globe sur les abus sexuels commis dans plusieurs diocèses des États-Unis.

rassurant et un contrôle des comportements. Livrés à eux-mêmes ou s'excluant volontairement du groupe, ils n'ont pu borner leur intempérance ou ont donné libre cours à leur désir de prédateur.

Le temps d'avant

Après la part individuelle et la dimension institutionnelle, a été exposée en dernier lieu et dans des proportions à peu près semblables au thème de l'acculturation et du parcours religieux, la question de l'époque, soit une période singulière caractérisée par un certain état de choses et de croyances partagées par le plus grand nombre.

C'est d'abord le sujet du recrutement qui est mentionné. Durant la triple décennie 1950-1980, selon nos interlocuteurs, on ne prêtait qu'une faible attention au profil des candidats qui voulaient entrer dans le monde religieux. La sexualité étant en outre un sujet tabou ou très peu abordé, on manquait de discernement pour repérer des jeunes pouvant présenter de potentielles déviances en ce domaine. Le quantitatif primait et l'afflux de candidats ne facilitait pas l'exercice d'une réelle vigilance, ce qui a permis l'entrée dans le monde religieux de potentiels agresseurs. Après que ceux-ci avaient prononcé leurs vœux, il était quasi impossible de les exclure des communautés et, hormis les cas où l'on saisissait la justice, on ne pouvait recourir qu'à des tactiques d'éloignement ou d'exfiltration.

Le temps d'avant, c'est aussi d'autres échelles de valeurs et d'autres régimes de sensibilité. À l'instar de toute la société, le monde religieux n'a longtemps pas eu une claire conscience de la gravité des violences sexuelles et de leurs conséquences pour les victimes. Ces violences ont toujours été sévèrement condamnées dans les textes, mais très peu dans les faits (peu de plaintes, peu de poursuites, peu de jugements), pour la raison principale qu'elles n'étaient tout simplement pas considérées comme des violences, ou seulement dans de rares cas (lorsqu'elles étaient accompagnées de maltraitances physiques ou commises sur de très jeunes enfants, par exemple). Ce pourquoi elles ont longtemps été tuées, couvertes (par des arrangements infra-judiciaires), banalisées, voire encouragées.

Ce qui semblait normal ou anodin - imposer un acte sexuel sans se soucier du consentement de son « partenaire » - a progressivement fait l'objet d'une réprobation grandissante à partir des années 1970, lorsque les mouvements féministes et ceux de la protection de

l'enfance ont tiré la sonnette d'alarme en qualifiant ces actes de violences et en se mobilisant pour que le législateur les établisse comme des infractions graves appelant l'exercice d'une juste répression. En parallèle, la voix des victimes s'est élevée ; longtemps ignorées, elles n'avaient autrefois qu'une très faible place tant dans le système pénal que dans notre économie morale - lorsqu'elles n'étaient pas tenues pour co-responsables de l'agression qu'elles avaient subie. Et l'on a peu à peu mesuré les lourdes conséquences des violences sexuelles pour celles et ceux qui ont été atteint(e)s, les blessures profondes qu'elles génèrent et qui peuvent marquer toute une vie.

Ces changements dans les régimes de sensibilité sont relevés par quasiment tous nos interlocuteurs, qui constatent la différence de perception entre les frères les plus âgés - ceux qui ont plus de soixante-dix ou quatre-vingts ans - et les plus jeunes ; les premiers « sont dépassés par toutes ces questions et ne voient pas qu'on a changé de cap » explique un provincial. L'un de ses confrères, né à la fin des années 1950, raconte : « Quand j'étais jeune religieux, j'ai remarqué chez l'un ou l'autre de mes frères des orientations pédophiles, mais je ne mettais pas de mots là-dessus. Leur façon d'être ou d'agir me gênait un peu mais j'ai regardé ailleurs, justement parce que j'étais gêné. Je n'avais pas une claire conscience de tout cela, c'était une autre mentalité ». Et un autre : « Un frère qui a agressé une femme disait qu'il voulait se marier et quitter l'ordre. Le supérieur de l'époque, qui avait la mentalité de l'époque, a dit à la victime qu'elle ferait mieux de retirer sa plainte, et à l'auteur, qu'il serait damné ». Des responsables signalent qu'ils ont parfois hérité à leur prise de fonction d'affaires de violences sexuelles que leurs prédécesseurs n'avaient pas traitées, en raison de leur incapacité à les qualifier comme telles. La prise de conscience que le monde religieux opère peu à peu ni n'est innée ni ne tombe du ciel ; elle est le fruit d'un apprentissage, souvent douloureux, qui à la fois les contraint et leur permet, ou non, de modifier leurs perceptions et leurs comportements tant individuellement qu'à l'échelle de leur institution.

Enfin, ce que l'on peut appeler *le syndrome de Mai 68* est évoqué par une dizaine de nos interlocuteurs, ainsi que le leitmotiv bien connu du relâchement des mœurs qui en aurait résulté - et la (courte) période de défense de la pédophilie par certaines figures intellectuelles ou

des artistes. Le monde religieux aurait pâti de la volonté dominante de la société de se libérer des normes autoritaires relatives aux pratiques sexuelles. Les agissements de certains clercs ou frères défaient les règles admises : la messe n'était plus dite, le pape était désavoué et l'on donnait libre cours à ses états d'âme charnels. « Lorsque j'étais au séminaire, dans les années 1970, le droit religieux était traité par-dessus la jambe, il n'y avait pas de limites et des jeunes filles étaient invitées. Tout était permis ou presque et d'ailleurs plusieurs ont quitté le séminaire pour se marier », raconte un provincial.

Les responsables des congrégations qui soutiennent cette thèse sont en peine d'expliquer en quoi l'assouplissement des normes sexuelles apparu dans les années 1970 a favorisé la commission de violences sexuelles – et, du reste, la CIASE a établi que la majorité des violences sexuelles dans l'Église se sont produites dans les années 1950 et 1960, soit « bien avant les premières manifestations de la 'pensée 68' et de sa diffusion¹ ». Quoi qu'il en soit, cette période marque pour eux l'entame d'une sexualisation débridée dans le corps social, contraire aux valeurs de maîtrise et de contrôle qu'ils invitent à suivre.

Sexualité et chasteté

Rapporter d'abord ou principalement la cause des agressions sexuelles à la nature humaine, à des troubles de la personnalité ou aux affres de l'inconscient a pour effet d'inscrire l'acte dans un registre proche du mystère, voire de la résignation ou de la fatalité, et d'exhumier chez les religieux des défaillances dont nul ne peut prétendre être préservé : les frères sont avant tout des hommes, capables de sublime comme de dépravations, mi-anges et mi-démons.

En rester là, peut-on estimer, c'est se tenir au milieu du gué, dans une posture prudente et peu propice à l'introspection comme à l'action : comment extirper l'envie de se servir d'autrui, quelle est ma ou notre part de responsabilité et que puis-je ou pouvons-nous changer pour prévenir ces violences ? Réfléchir et agir, pour réduire autant que possible les souffrances consubstantielles à la vie, l'inexorable face obscure de nos agissements, « retrouver la confiance des chrétiens et le respect de la société », comme l'écrivait Jean-Marc Sauvé, et répondre aux attentes des victimes.

L'homme sous le religieux

La figure du religieux agresseur signe un puissant retour du sujet, sa part terrestre en quelque sorte, et sa dimension sexuée. De ce point de vue, il est assez troublant que nos interlocuteurs n'aient quasiment jamais pointé deux aspects qui pourtant (nous) sautent aux yeux : d'une part le prisme de genre, à savoir que les violences sexuelles commises dans le monde religieux sont très majoritairement le fait d'hommes (et très peu de femmes) – c'est du reste le cas des violences sexuelles en général –, d'autre part et conséquemment qu'il n'est pas seulement question de l'humain sous le religieux, mais aussi du masculin.

Ces violences sont certes des rapports de force ou des abus de pouvoir, mais elles ont aussi – truisme souvent oublié – une composante, voire une dominante sexuelle ; cela n'a d'ailleurs pas échappé aux législateurs qui les ont distinguées des autres types de violences alors qu'ils auraient pu les fondre dans le vaste ensemble des agressions faites à autrui. C'est pour tenter de creuser ce point que nous avons lors des entretiens abordé les questions de sexualité et de chasteté.

Nul parmi nos interlocuteurs n'établit de lien direct entre l'abstinence sexuelle qu'eux-mêmes et leurs frères choisissent de vivre, et les violences sexuelles. Ce qui se dégage d'abord et le plus communément est que ce n'est pas la vie religieuse qui fait le lit des violences sexuelles mais c'est l'agresseur (potentiel) qui entre en vie religieuse : « Ce n'est pas parce qu'on devient frère ou prêtre qu'on devient abuseur, les problèmes ou les failles psychologiques étaient déjà chez les personnes avant qu'elles n'entrent dans l'Église », résume un père abbé. En d'autres termes, les agresseurs seraient comme des « passagers clandestins, qui se sont glissés à l'intérieur des structures ecclésiales [ou religieuses], mais n'auraient aucun lien intrinsèque avec elles² », écrit le sociologue Pierre Verdrager.

Trois arguments sont le plus souvent utilisés pour valider cette assertion. Le premier, bien connu mais non moins exact, est le fait que des violences sexuelles sont commises dans tous les espaces sociaux et pas seulement dans l'Église. Le deuxième, plus audacieux, est le fait que la grande majorité des religieux ne commettent pas de violences sexuelles en raison du vœu

1. Jean-Marc Sauvé, *Synthèse de la Réponse de la CIASE à l'Académie catholique de France*, p. 5 (document disponible sur le site de la CIASE).

2. Pierre Verdrager, *L'Enfant interdit. Comment la pédophilie est devenue scandaleuse*, Armand Colin, 2013.

de chasteté qu'ils prononcent, lequel a une vertu de contenance et fait rempart à toutes sortes de déviations ou d'exubérances : « Ce vœu doit nous maintenir sur un chemin de maturité car nous sommes confrontés à la frustration. Par lui, nous renonçons à l'impulsivité et à la satisfaction des pulsions », affirme un supérieur.

Le dernier argument – ou qui apparaît comme tel et qui fut plus déconcertant à nos yeux – est que les religieux ne sont pas les seuls à être chastes. La frustration sexuelle à laquelle ils s'astreignent serait partagée par des pans entiers de la population, en l'occurrence les couples mariés ou, plus spécifiquement, les couples mariés et chrétiens. Ce faisant, la chasteté, répandue dans une partie du corps social, ne serait plus une exception ou une particularité et le monde religieux n'aurait plus à devoir s'en expliquer. Face à notre étonnement – comment un couple peut-il être chaste ? –, des responsables ont fait valoir que la chasteté n'est pas seulement d'ordre sexuel mais qu'elle prévaut (ou doit prévaloir) dans le rapport à l'autre de façon générale ; « la chasteté est un service désintéressé qui ne cherche pas à s'attacher les gens, mais à permettre la liberté¹ », écrit la religieuse Blanche Legendre. Dès lors, les couples mariés sont-ils chastes lorsque leurs pratiques sexuelles sont librement consenties de sorte que le mari ou l'épouse ne soient jamais réduits à un statut d'objet et que ne puisse s'exprimer aucune forme de possession.

Diluer l'abstinence dans le registre plus général d'un rapport chaste à autrui peut être perçu comme un moyen assez ingénieux d'éviter de s'interroger sur sa sexualité et de faire profil bas en matière de morale sexuelle. L'Église est passablement groggy sur ce point – en raison des abus commis en son sein –, à la différence des époques passées où elle avait beaucoup à dire sur le sujet. Si l'exemplarité du religieux « est en particulier définie à partir de sa chasteté² », les abus sexuels commis par des frères discréditent le monde religieux, plus largement l'Église qui, pendant des siècles, a tenté de réguler les ébats charnels par une série de prescriptions³ – lesquelles ont été progressivement perçues comme une (insupportable) intrusion dans la vie intime, y compris par des croyants. Touchés par les abus sexuels, des religieux ont foulé aux pieds leur propre idéal et, pris la main dans le sac, ils sont

devenus une figure repoussée, voire abhorrée, sur laquelle des colères et des frustrations sont venues s'abattre – nous le verrons. Colère des personnes victimes au premier chef, colère des croyants dont la confiance a été ébranlée, et peut-être également colère du corps social dans son ensemble qui considère (considérait ?) l'Église comme un espace de valeurs et de sens, à tout le moins comme un patrimoine, une référence ou une tradition.

L'abstinence de la chair

Il n'en reste pas moins que les couples (mariés ou non) ont (généralement) des relations sexuelles, et pas les religieux, avons-nous avancé lors des entretiens, de façon à creuser la question des effets de la chasteté sur la vie affective, émotionnelle (et sexuelle) des membres des congrégations, et le lien possible avec les violences.

Ces questions ont longtemps été des tabous au sein de l'Église, déclarent parmi nos interlocuteurs ceux qui se sont avancés sur le sujet et, selon eux, elles le demeurent aujourd'hui : « On ne peut aborder les questions intimes », « on ne peut pas contraindre les frères à en parler », « je n'ai pas le droit de leur tirer les vers du nez », ou encore « cela relève du for interne ». Sans conteste, les langues se délient, mais cet aspect de la vie des religieux ne se traite pas sans mal. La difficulté est redoublée chez ceux qui ont une vision assez sombre de la sexualité dans le monde moderne et évoquent des pratiques quasi débridées (sauf en dehors du couple hétérosexuel et chaste), un pansexualisme généralisé, une « forte érotisation » ou encore les méfaits de la pornographie : « À quoi servent ces rapports, contre-rapports, bilans, cercles d'étude, etc., tant qu'on n'aura pas commencé à jeter à la mer avec une meule attachée au cou, comme y invite l'Évangile, tous les promoteurs de la pornographie ? », nous écrit le responsable d'une congrégation qui n'a pas souhaité participer à l'étude.

Certains de nos interlocuteurs ont toutefois creusé le sujet, dont il ressort que les religieux étant confrontés à la frustration sexuelle, il importe pour eux de savoir la traiter. Être sexuellement chaste demande une maturité affective, une vigilance continue et du contrôle. Si on veut

1. Blanche Legendre, *Porte ouverte sur la vie*, Éditions de l'Atelier, 2010.

2. Agnès Desmazières, op. cit., p. 19.

3. Jean-Louis Flandrin, *Un temps pour embrasser. Aux origines de la morale sexuelle occidentale (VI^e-XI^e siècle)*, Le Seuil, 1983.

la vivre bien – la tempérer, la relativiser ou la sublimer –, il faut se connaître et ne pas hésiter à en parler avec les autres membres de la communauté ; en cas contraire, cela peut éventuellement déboucher sur des débordements qui peuvent conduire à des violences : « Une chasteté mal vécue peut dériver vers une violence sexuelle », relate un responsable ; « le célibat et la continence ne sont pas toujours réellement choisis et quand vient le moment où l'on éprouve des émois sexuels et que le Surmoi n'est pas constitué, on n'y résiste pas toujours », complète un autre ; « on a longtemps dit 'Dieu envoie et pourvoit', mais il faut aussi pourvoir par soi-même, la grâce ne suffit pas », conclut un troisième. Ce à quoi l'on peut ajouter – mais peut-être est-ce déjà le cas (?) – qu'il conviendrait d'inclure dans le travail de chasteté le fait d'être appareillé physiquement et socialement comme un individu de sexe masculin – ou une personne de sexe féminin, pour les religieuses.

En définitive, la chasteté étant un engagement coûteux – « c'est un combat, comme sur un ring », note un provincial –, et ce tout au long de la vie religieuse, elle exige qu'on lui prête une attention particulière. Elle n'est pas faite pour tout le monde et il faut particulièrement prendre garde à ceux dont on peut discerner qu'ils ne seront pas à la hauteur de ce choix – les postulants ou novices, nous y reviendrons.

La démarche de la CRR et le travail de la CORREF

Parmi les quarante-cinq recommandations qui concluaient les travaux de la CIASE, figurait la création d'une instance de reconnaissance et de réparation des victimes. Ces personnes ayant souvent été confrontées aux limites de l'action pénale (auteurs décédés, délais de prescription...), il fallait envisager une autre forme de justice. Cela pouvait être au moyen de cérémonies publiques, de célébrations liturgiques ou mémorielles, mais aussi en recourant à un mécanisme d'indemnisation des préjudices subis¹. Dans les faits, deux dispositifs ont été créés, l'Instance Nationale Indépendante de Reconnaissance et de Réparation (INIRR) pour des victimes mineures abusées par des membres de

l'Église diocésaine, et la Commission Reconnaissance et Réparation (CRR) pour des victimes mineures ou majeures dont les agresseurs sont ou furent membres de congrégations religieuses – cette décision fut approuvée par la quasi-totalité des congrégations adhérentes de la CORREF.

La réparation

Dans le panel masculin, quarante congrégations ont été associées à une démarche de reconnaissance et de réparation mise en œuvre par la CRR, et ont versé une réparation financière aux victimes. Cela représente un peu plus de la moitié de celles qui ont identifié des agresseurs parmi leurs membres ; toutefois, nous l'avons vu, des congrégations avaient déjà indemnisé des victimes par le passé et quelques-unes ont continué à le faire sans la médiation de la CRR (après sa création), les victimes se mettant directement en lien avec elles.

La somme totale payée par les congrégations (en lien avec la CRR) avoisine les dix millions d'euros² et le montant moyen est d'environ deux cent cinquante mille euros ; la somme la plus basse est de cinq mille euros (versée à une unique victime), la plus élevée est de plus de deux millions d'euros (versée à plusieurs dizaines de victimes).

Si dans quelques cas cette dépense a gêné la vie de la congrégation – paiement échelonné, suspension ou report de travaux, ponction dans des réserves dédiées à d'autres usages ou, dans deux cas, vente de biens –, on relève toutefois que la majorité des congrégations n'a pas eu de difficultés à payer les sommes préconisées par la CRR – plafonnées à soixante mille euros pour une victime. C'est sans doute une bonne chose pour le monde religieux mais peut-être un peu dérangeant, ont susurré quelques-uns de nos interlocuteurs, si l'on rapporte cette aisance au vœu de pauvreté prononcé par les membres des congrégations. Notons que certaines personnes victimes – en particulier celles qui ont connu la précarité – ne se sont pas privées de pointer ce qu'elles qualifient de contradiction entre une institution (encore) riche et ses membres qui prônent la tempérance matérielle³.

1. En pratique la CRR propose une réparation financière et non une indemnisation au sens légal du terme (dommages et intérêts versés à la victime par l'auteur de l'infraction ou par un fonds de garantie).

2. Le montant est estimé pour 39 congrégations ; une dernière congrégation en lien avec la CRR ne nous a pas fourni d'information à ce sujet.

3. Véronique Le Goaziou, *Réparer les victimes. La Commission Reconnaissance et Réparation (CRR) : enjeux, pratiques et effets*, Rapport d'étude pour la CRR, décembre 2024.

Les trois quarts des congrégations (qui ont été ou sont en lien avec la CRR) ont beaucoup appris de la démarche conduite par la commission, en particulier parce qu'elle leur a ouvert les yeux sur les mécanismes utilisés par les agresseurs pour déployer leur emprise et sur les dégâts que peuvent provoquer les violences sexuelles pour celles et ceux qui les ont subies. Les relations ont été de bonne qualité et la commission leur a permis d'avancer dans leur réflexion et l'élaboration d'outils de prévention ou d'alerte. Les cérémonies mémorielles rassemblant des personnes victimes et des membres des congrégations, lorsqu'elles ont eu lieu et se sont bien déroulées, ont été de véritables rencontres, émaillées de paroles réconfortantes et de gestes de réconciliation ; la reconnaissance a dépassé les mots pour s'inscrire dans les corps – un pardon incarné, en somme – et ce sentiment est aussi partagé par les personnes victimes.

Mais un quart d'entre elles ont vécu la démarche comme une contrainte sertie d'injonctions : devoir reconnaître des faits qui ne leur semblent pas toujours avérés, ou des qualifications qui leur semblent outrancières ; se plonger dans les archives ou mener des enquêtes ; assumer la responsabilité d'actes vieux de plusieurs décennies et commis par un nombre réduit de frères dont la plupart sont décédés ; concevoir que les personnes bonnes que l'on a connues puissent être de vils individus ; se désolidariser de pratiques institutionnelles qu'ils désavouent aujourd'hui, mais qui ne sont pas de leur fait ; donner de l'argent sans que l'on se soucie de leur situation financière.

« On n'a pas été invités, mais convoqués par la CRR », « on a été mis devant le fait accompli », « on est sans défense, obligés de reconnaître la vraisemblance des faits », dénoncent certains, qui déplorent moins la démarche en tant que telle que la manière dont elle est conduite par les membres de la CRR (ou certains d'entre eux), et qui leur apparaît comme brutale. Un supérieur raconte : « Il y a une affaire que j'ai très mal digérée. La victime, un garçon mineur au moment des faits, est resté sept ans dans l'un de nos internats, et dit qu'il a été traumatisé par le fait de se montrer nu lors des douches. Et la CRR m'a dit que cela pouvait être considéré comme une sorte de viol, un viol moral. J'ai explosé ! J'appliquerai leur décision, mais je la conteste farouchement ».

Des responsables ou leurs frères se sont sentis mis en accusation – et ce faisant, ont fini par se considérer

comme des victimes, eux aussi –, une culpabilité par association, depuis le simple fait d'appartenir à la même congrégation que l'agresseur, jusqu'à la loyauté dont ils ont possiblement fait preuve à son égard ; l'acte répréhensible de l'un pèse sur les autres, en définitive, à l'instar du péché du premier homme qui a rendu coupable les hommes d'aujourd'hui. D'autres, enfin, ont crain, ou craignent que les affaires traitées par la CRR soient médiatisées, ou que celle-ci n'ait d'autre visée que de « faire du chiffre » ou de (leur) faire du mal.

Des recommandations

À la suite des travaux de la CIASE, la CORREF a mis en place des groupes de travail (rassemblant des membres de congrégations, des théologiens, des laïcs et/ou des personnes victimes) pour réfléchir et échanger sur des thématiques en lien avec la question des violences sexuelles. En avril 2023, un document final exposait la synthèse de ces travaux et présentait une série de préconisations devant permettre aux congrégations ou communautés adhérentes d'entamer – ou de poursuivre – un travail de transformation, afin de pouvoir et savoir prévenir ou traiter les violences sexuelles mais aussi, plus largement, toutes sortes d'abus et les dysfonctionnements qui peuvent y conduire.

Une petite quinzaine de responsables du panel masculin – ou leur prédécesseur – ont participé à l'un ou l'autre de ces groupes de travail, et un bon tiers estime avoir une bonne connaissance des documents finaux, les avoir (plus ou moins) diffusés dans leur congrégation et s'en être inspiré pour mettre en œuvre des mesures de changement – que nous examinerons plus loin. Une douzaine d'autres s'est tenue plus à distance de ces travaux, au motif principal que tout n'était pas pertinent ou applicable dans leur congrégation.

Reste un gros quart de responsables qui estiment n'avoir qu'une faible connaissance des productions de la CORREF, ou ne s'y être pas intéressé. Il s'agit soit de congrégations vieillissantes et qui ne comptent pas de frères agresseurs parmi leurs membres – par conséquent elles ont le sentiment de n'avoir aucun changement interne à opérer –, ou bien de congrégations qui avaient déjà entamé une démarche de transformation et ne souhaitaient pas rouvrir ce fastidieux chantier. Certains ont également fait valoir leur importante charge de travail et leur impossibilité de ménager des temps pour lire la littérature – abondante – de la CORREF ;

d'autres, plus rares, n'ont pas souhaité se plonger dans les thématiques abordées par les groupes de travail, qui leur apparaissent comme des nuisances venant troubler leur vie religieuse : « On n'a pas participé aux groupes de travail et on n'a pas lu les comptes-rendus. Tout cela n'arrive pas vraiment chez nous. On n'est pas très doués avec Internet et pas très branchés sur tout ça. On mène une vie simple et solitaire et on veut éviter que tout ce monde-là nous envahisse », affirme le responsable d'un groupe monastique.

Relevons que nos interlocuteurs masculins se sont assez peu exprimés sur la CORREF en général, en tout cas nettement moins que les congrégations féminines, qui semblent avoir un lien plus fort avec cette instance, nous le verrons.

Image(s) et renommée

Les violences sexuelles dans l'Église ont été fortement relayées par les médias et, nous l'avons vu, plusieurs responsables de congrégations le déplorent. L'image négative de l'Église pèse sur le monde religieux : « Ce n'est pas facile d'être membre d'une communauté considérée comme méprisable. Des frères sont démoralisés par l'image qu'on nous renvoie, et certains nous ont quittés à cause de cela ». La réprobation étant à la hauteur de la médiatisation, selon ces interlocuteurs, ils regrettent que des victimes aient décidé de rendre publique leur affaire et, par une pirouette simpliste, finissent par les tenir responsables du tort causé à l'Église. « Ce sont les victimes qui décident, ou non, de saisir les médias, ou d'écrire un livre, ce sont elles qui font savoir », affirme un provincial qui pense plus opportun que les affaires se règlent directement avec les victimes.

L'usage de ce procédé bien connu de retour du stigmate - accuser ceux qui nous accusent - ne doit pas être pris à la légère car s'il peut traduire une paresse de l'esprit ou du déni, il révèle aussi une usure (d'une partie) du monde religieux face à l'ampleur des révélations des violences sexuelles, qui peut freiner le travail de transformation nécessaire pour les prévenir ; nous y reviendrons.

Des reproches...

L'Église est toutefois un ensemble vaste et ses frontières sont labiles, de sorte que l'on ne sait pas toujours qui l'on désigne lorsqu'on parle d'elle : Rome, les prêtres, les évêques, les diocèses, tel institut, telle figure bien

connue du grand public, un monastère, l'ensemble du monde religieux ? C'est pourquoi nous avons demandé aux membres du panel ayant identifié des frères agresseurs dans leur congrégation de s'exprimer sur les réactions que cela avait suscité autour d'eux. Leurs réponses esquiscent une palette plus contrastée qu'une hostilité généralisée ou un silence complice et ils évoquent, à parts égales, des réactions critiques et des retours bienveillants.

Des responsables ou certains de leurs frères ont essuyé des regards accusateurs, des remarques acerbes, des propos coléreux ou, plus rarement, des insultes. Mais quasiment toujours de la part de personnes inconnues et dans des espaces anonymes (rue, gare, bus, salle de cinéma...). « Un jour, dans le métro, je regardais deux enfants jouer. Leurs mamans étaient près d'eux et, à un moment, l'une d'elles m'a fusillé du regard, comme si elle se disait : encore un pédé qui est en train de fantasmer sur mon fils. J'ai soutenu son regard pour lui dire en substance que je comprenais son désarroi et que je lui promettais en quelque sorte que je n'étais pas un pédophile », raconte un supérieur ; « il y a eu une pancarte sur la porte d'une église, près de chez nous, où il était écrit 'cachez vos gosses' », mentionne l'un de ses confrères.

Nos interlocuteurs comprennent ce ressentiment car « certains attendent de nous un comportement exemplaire », explique l'un d'eux. Ou bien, ajoute un autre, « l'on nous dit au contraire qu'il faut laisser tomber cet idéal et mener une vie plus ordinaire, plus proche de celle des autres. Mariez-vous ! a dit un jour un laïc à l'un de nos frères ». Pour ces responsables, ou leurs frères, directement touchés par diverses formes d'hostilité, le dévoilement des abus sexuels dans l'Église (a) fait naître un risque de préjugés et de soupçon généralisé.

Concernant les croyants proches de la congrégation, des responsables ont plutôt relevé un éloignement discret, un désistement ou une désaffection, une forme de désamour en résumé, se traduisant par une raréfaction du public aux offices, aux confessions, aux retraites ou à toute autre proposition ou œuvre de la communauté. Toutefois, ils estiment qu'ils ont été relativement épargnés s'ils se comparent aux prêtres, auxquels « colle davantage l'image du pédophile ou du prédateur », énonce l'un d'eux.

... et des soutiens

À l'inverse, des responsables font état de réactions bienveillantes et solidaires. Les proches de la communauté ne font pas d'amalgames entre les frères agresseurs et ceux qui mènent une vie fidèle à leurs vœux : « Un de nos frères a été accusé de violences sexuelles sur une femme. J'ai prévenu le maire de notre petit village, qui m'a dit que c'était la faute d'un seul et pas de la communauté », raconte un père abbé. À certains endroits, des collectifs se sont même créés et mobilisés pour soutenir les religieux : « Ceux qui nous connaissent pensent que c'est une cabale, on veut casser du sucre sur notre dos, la population locale est exaspérée. Nous reconnaissons ce qui est arrivé, mais il faut aussi dire que des milliers d'élèves ont été heureux chez nous », raconte le supérieur d'une congrégation touchée par une série d'affaires de violences commises dans ses établissements scolaires.

Le soutien de la communauté locale chrétienne (ou laïque) peut aller jusqu'au déni des violences commises et au rejet des articles ou documents qui les recensent - notamment le rapport de la CIASE ; « les croyants aiment les frères, ou aiment leur prêtre, et ne veulent pas nous causer de tort », explique un supérieur.

Mais l'opinion est versatile, comme le relève Marie-Jo Thiel dans un ouvrage consacré aux abus sexuels dans l'Église, à propos de l'affaire dite Preynat-Barbarin. Lorsque l'association *La Parole libérée* lance un cri d'alarme pour dénoncer les violences sexuelles commises par le père Preynat, « certains fidèles désarçonnés¹ » font bloc autour de Philippe Barbarin - accusé d'avoir couvert les agissements de Bernard Preynat. En décembre 2015, le magazine *Lyon Mag* le désigne comme le « Lyonnais de l'année » et une cinquantaine de personnalités catholiques et laïques signent une tribune dans *Le Figaro* pour lui apporter leur soutien. Mais, un an plus tard, après une forte mobilisation de collectifs de victimes et le dévoilement d'autres affaires dans le diocèse lyonnais, c'est *La Parole libérée* qui devient le « Lyonnais de l'année » : un an, et l'opinion publique s'est retournée.

Quelques membres de notre panel mentionnent enfin que la communauté locale n'a eu aucune réaction particulière, ni positive ni négative : aucun encouragement, aucun désaveu, le silence, en résumé. Comme si toutes

ces affaires n'étaient pas « la préoccupation majeure des croyants », explique l'un d'eux ; ou bien, déplore un autre, « comme si les croyants continuaient à nous mettre sur un piédestal et à nous entourer d'un prestige qu'ils ne veulent pas écorner » - il est le supérieur d'une congrégation connue au-delà des frontières de l'Église, dans laquelle cinq agresseurs ont été identifiés et leur cas, très médiatisé.

Un travail de transformation

Si des congrégations n'ont pas attendu les travaux de la CIASE et de la CORREF pour commencer à agir, ces deux instances ont permis d'accélérer et d'étendre le mouvement, et une intense démarche de transformation s'est opérée dans le monde religieux pour donner suite à leurs recommandations : « On avance dans la province de France, on a reprécisé les règles de vie, on a créé un groupe chargé du suivi de la mise en œuvre des préconisations de la CIASE et de la CORREF, incluant deux laïcs et un prêtre. Ils font le tour des sept communautés françaises. On n'aurait pas pu faire ça il y a trois ans, aujourd'hui, oui », indique un membre du panel.

Il est impossible d'établir par le menu qui a fait quoi et quand - seul un dispositif serré et s'appuyant sur des questionnaires pourrait y parvenir. Aussi ne pouvons-nous dresser qu'un bilan relatif des actions ou des mesures mises en place, ou qui sont envisagées, mais des examens plus complets et réguliers seront nécessaires à l'avenir.

La formation

C'est très majoritairement par la formation que les congrégations estiment pouvoir opérer un changement, à commencer par celle des novices dont le parcours d'initiation à la vie religieuse doit inclure des modules sur la vie affective et sexuelle, et des modules sur les abus sexuels. Il importe dorénavant, affirment la plupart des membres de notre panel, de prendre en compte tous les aspects de la vie des candidats, et pas seulement leur vocation ou la dimension spirituelle de leur engagement. Ces modules doivent être confiés à des intervenants experts du sujet et qui peuvent en délivrer

1. Marie-Jo Thiel, op. cit, p. 361.

les multiples facettes – psychologues, sexologues, acteurs du monde policier ou judiciaire, notamment –, et non à des formateurs ou des enseignants internes à l’Église. Il est incontestable que la machine est en marche sur ce plan et, singulièrement, la plupart des congrégations qui ont identifié des frères agresseurs ont œuvré en ce sens. « On a voté il y a dix-huit mois l’obligation pour tout religieux en pastorale de suivre une formation sur la prévention des violences sexuelles, et sur la protection des mineurs. On l’impose à tout le monde aujourd’hui. Nous avons noué un partenariat avec le diocèse et il y a aussi une demi-journée avec des intervenants extérieurs », explique par exemple le supérieur d’une congrégation où dix-sept agresseurs ont été identifiés.

Revoir la formation initiale est un prérequis nécessaire, mais insuffisant, estiment nos interlocuteurs, si l’on n’y ajoute pas des modules de formation continue – et obligatoires – pour les religieux qui ont prononcé leurs vœux et quel que soit leur âge. Des sessions sur « une relation pastorale ajustée » ou sur « la maturité effective » – comme il en existe – sont impérieux car la question de l’affectionnément n’est jamais réglée une fois pour toutes et elle peut venir « travailler les frères », sous différentes formes et à différents moments. Des responsables évoquent encore la nécessité de former plus étroitement les religieux qui sont en lien proche avec le public – accompagnateurs spirituels ou confesseurs notamment – ainsi que ceux qui ont des relations avec des enfants ou des adolescents.

Le discernement

Outre la question de la formation, des congrégations – environ 15% – insistent sur la nécessité de mieux apprécier le profil des candidats et de mieux discerner leurs motivations : on ne doit plus chercher à faire du chiffre, mais être plus regardants et savoir dire non. « À une époque, on prenait un peu tout le monde et on n’abordait pas le sujet des dérives possibles. On ne faisait pas très attention à ceux qui se présentaient. Il existait bien un temps de probation, mais il incluait très peu les aspects psychologiques de la personne », explique un supérieur.

Les outils proposés – déjà expérimentés ou mis en pratique – sont de divers ordres : soumettre les candidats à un bilan psychologique avant l’entrée en noviciat ; leur proposer différentes expériences de vie dans plusieurs

communautés, afin de scruter leurs attitudes et leurs comportements dans des contextes variés ; inclure des laïcs ou des femmes dans l’observation ou l’évaluation ; organiser des mises en situation (scénlettes ou jeux de rôle) pour étudier leurs réactions (par exemple, que faire quand un mineur vient les provoquer ?) ; être en capacité de détecter ceux qui sont en « quête affective », « à la recherche d’un père » ou qui « idéalisent la figure du religieux », et peuvent se mettre sous la coupe d’un agresseur potentiel ; écarter les candidats qui semblent trop fragiles sur le plan affectif par suite de maltraitances ou de violences subies ; éviter de prendre des candidats trop jeunes (« on ne devrait prendre personne avant l’âge de vingt-cinq ou trente ans », précise un membre du panel) et exiger qu’ils aient un niveau d’études minimal ou une expérience professionnelle ; éviter également ceux qui se mettent trop en position de surplomb dès l’entrée en formation, par exemple en recherchant un rôle de leader dans le groupe ; examiner leurs réactions, propos ou comportements lorsque sont abordées les questions de sexualité, ainsi que le sujet du rapport aux femmes.

Il s’agit en résumé d’ouvrir les portes du monde religieux à des personnes qui ont eu un passé hors de l’Église : des jeunes hommes armés et solides, qui se sont confrontés au monde social ordinaire, qui n’ont pas été trop éprouvés ou qui ont pu conscientiser leurs difficultés ou surmonter les obstacles qui se sont présentés à eux, et qui ont eu une vie affective antérieure ; quelques responsables de congrégations nous ont confié que si les candidats pouvaient avoir eu une vie (hétéro) sexuelle, ce serait un atout, sans toutefois l’ériger en critère de sélection.

Il resterait à établir ce qu’il en est en pratique, mais des congrégations semblent prendre très au sérieux cette question : « Chaque année, le postulant doit faire une auto-évaluation et une évaluation de son formateur. Après cela, on décide en conseil, on met des points d’orientation ou d’alerte, on voit si le candidat a changé par rapport à telle ou telle chose, s’il a grandi. On n’a plus de scrupules à dire non tant qu’on n’est pas dans l’engagement définitif », explique l’un de nos interlocuteurs.

La protection des mineurs

En troisième lieu, est évoqué le souci de protéger les mineurs (et/ou les personnes dites vulnérables, terme

rarement explicité), ceux-ci étant les principales victimes des violences sexuelles. À cette fin, près de 60% des congrégations du panel ont créé des chartes ou des protocoles et/ou fixé des règles de comportement à l'égard des mineurs – ou envisagent de le faire –, ainsi qu'à l'égard des personnes qui viennent chercher conseils et réconfort auprès du monde religieux. Ces documents s'inspirent généralement de protocoles déjà existants dans d'autres congrégations, françaises ou étrangères, et dans les cas où ils ont été mis en place avant la CIASE et les groupes de la CORREF, ils sont souvent réactualisés à la lumière du contenu de leurs travaux. Ils doivent parfois être signés par tous les membres de la communauté, et ont valeur d'engagement. Parfois aussi, ils sont élargis à tout public avec lequel les frères sont amenés à être en lien (en plus des mineurs et des personnes vulnérables).

Les congrégations s'efforcent d'exercer une vigilance particulière à l'égard des jeunes ; elle est accentuée pour les religieux qui sont en contact direct avec eux : confesseurs, accompagnateurs spirituels, aumôniers, frères hôteliers dans les monastères ou animateurs d'activités pour les enfants ou les adolescents.

Des règles de bonne conduite sont fixées, parmi lesquelles ont été notamment mentionnées : ne jamais se trouver seul avec un mineur, ou seulement dans des lieux visibles (la porte de l'infirmérie doit par exemple rester ouverte) ; ne pas paraître aux moments intimes (par exemple lors de la toilette) ; veiller à recueillir les autorisations parentales lorsqu'on accueille un groupe, et éviter les accueils en soirée ; exiger que les frères en contact avec des jeunes soient titulaires d'un diplôme en animation ; ne laisser passer aucun geste ou attitude qui pourrait prêter à confusion. « Il y a un frère chez nous qui semble attiré par les enfants. Cela commence doucement, par une caresse, mais j'interviens tout de suite. Il ne comprend pas, dit qu'il ne fait rien de mal, je lui ai demandé d'aller dans un groupe de parole. Quant aux jeunes garçons, je leur dis de mettre au moins un mètre de distance avec tous les prêtres », raconte un provincial – c'est aussi un conseil que des supérieures de congrégations féminines donnent à leurs sœurs religieuses, nous le verrons.

Victimes et agresseurs

Environ un tiers des congrégations ont mis en place un dispositif permettant aux personnes victimes de se faire connaître : création d'une cellule d'écoute (nom-

mée par exemple « cellule d'accueil des victimes » ou « cellule de lutte contre les abus »), associée à un site Internet et à une ligne téléphonique dédiée. Ces cellules incluent le plus souvent, aujourd'hui, des personnes extérieures à la communauté et des laïcs (psychologue, juriste, etc.). Parmi ces congrégations, environ 10% ont également lancé des appels à témoignages, parus dans les médias ou sous forme d'affichettes placées dans les bâtiments, singulièrement ceux qui accueillent du public. Et une même proportion déclare avoir organisé une ou plusieurs rencontres avec des personnes victimes – hors la démarche spécifique de reconnaissance et de réparation – et/ou diffusé des récits de victimes au sein de la communauté.

Environ un quart de nos interlocuteurs ont insisté sur les mesures à prendre – ou déjà mises en œuvre – concernant les auteurs de violences sexuelles. Ils proposent de saisir la justice civile (avec lesquels des protocoles ont parfois été mis en place) et/ou la justice canonique, quand l'agresseur n'est pas décédé et même si le délit ou le crime est prescrit, d'exclure les religieux de la communauté et d'agir pour qu'ils soient écartés de l'Église. Ils ont ou souhaitent édicter des consignes à tenir pour les membres de leur congrégation qui seraient témoins ou auraient connaissance d'une violence sexuelle, plus largement de tout geste ou comportement inapproprié – à commencer par en informer immédiatement le responsable.

De façon plus informelle et à titre individuel, quelques-uns ont aussi décidé de se désolidariser des agresseurs, décédés ou encore vivants : ne plus citer leurs paroles ou leurs écrits, ou même leur nom ; retirer leurs œuvres (productions artistiques, publications...) des bâtiments, ou au moins de leur lieu de vie personnel ; ne pas assister à leurs obsèques ou ne pas faire leur éloge funèbre ; ne plus les appeler « frère » ou « père », mais simplement « monsieur » et, ce faisant, leur enlever « leur côté sacré car ils ont trahi leur profession de foi », mentionne un provincial.

Lieux visibles et vie communautaire

Un gros quart de nos interlocuteurs affirme avoir rendu visibles tous les lieux où des religieux peuvent rencontrer du public ; en pratique, cela concerne une proportion plus importante de congrégations car certaines ont toujours eu des lieux ouverts ou les ont mis en place il y a déjà plusieurs années.

Dans tous les cas, la règle est que plus aucun espace de contact entre un membre d'une communauté et le public ne demeure opaque ou caché, y compris les confessionnaux - « à la différence de ce qui a prévalu pendant des siècles », signale un responsable. Et que plus aucune rencontre, de quelque nature qu'elle soit, ne se déroule en-dehors de ces espaces : « Les confessions ou les accompagnements spirituels dans les chambres des frères, c'est terminé », dit un provincial. Parfois même, sont édictées des règles précisant la fréquence et la durée de ces rencontres : les accompagnements spirituels « ne peuvent avoir lieu qu'une fois tous les deux mois et pour une durée de quarante-cinq minutes, afin de ne pas favoriser des relations trop personnalisées », explique un prieur.

Pour éviter que des frères ne s'isolent trop et finissent par devenir des électrons libres qui pourraient se servir des autres, il importe de renforcer la vie communautaire, estiment environ 20% de nos interlocuteurs. Espace d'inter-surveillance et de contrôle, la communauté doit également être (davantage) un espace de parole, pas seulement sur des questions liées à l'Église, mais aussi sur des aspects plus personnels et intimes (en particulier la sexualité,) même s'il reste délicat de les évoquer. Aucune sorte de contrainte ne pouvant s'exercer en la matière, il importe que les frères se sentent suffisamment en confiance pour aborder ces sujets. « On doit parler de nos attirances éventuelles », évoque un responsable ; « on a une vie anormale du point de vue de la sexualité, on doit pouvoir s'exprimer sur ce point », ajoute un autre, et l'on « doit pouvoir dire à un frère qu'il fait n'importe quoi ou qu'il disjoncte », complète un troisième.

D'autres propositions, expériences ou pratiques ont encore été mentionnées par quelques-uns : ouvrir les archives de la congrégation à des chercheurs ou à des historiens, relire les constitutions ou les règles de vie pour en écarter les énoncés propices aux abus sexuels ou spirituels, ouvrir les conseils à des non religieux ou y associer régulièrement des personnes extérieures (notamment des femmes), établir une cartographie des risques, etc., et nous en oubliions certainement.

Retraits

Reste une poignée de congrégations (principalement monastiques), qui optent pour une stratégie de retrait renforcé de la vie sociale, en raréfiant les occasions de

rencontre des frères avec le public, ou avec d'autres religieux. Nous avons vu que des responsables limitaient le nombre des accompagnements spirituels (ou des confessions), ainsi que leur durée. D'autres mentionnent que les connexions Internet sont filtrées, afin que les religieux ne puissent avoir accès à n'importe quel site, ou réservées à certains d'entre eux, suivant leurs tâches au sein de la communauté, et elles sont également limitées ; ainsi le frère économie peut-il (seulement) se connecter à des sites ou visionner des contenus de comptabilité ou de gestion, ou le religieux chargé du potager, à des contenus traitant de plantes, de légumes ou de fruits.

En résumé, ces congrégations se tiennent à distance des agitations ou des tourments du monde, pour ne pas gêner leur vie contemplative et, comme l'énoncent certains, s'en remettent à la prière et à Dieu : « Dieu a un logiciel énorme et il sait tout. Il connaît nos besoins et sait mieux que nous ce que nous devons faire », rapporte l'un d'eux.

Deux visions, deux mesures, en définitive : pour ceux-ci, Dieu doit aider les hommes ; pour ceux-là – les plus nombreux, semble-t-il –, c'est aux hommes d'aider Dieu, (toutes) les vilenies du monde ne pouvant lui être attribuées.

Une épreuve

Les responsables que nous avons interviewés ne sortent pas indemnes du travail qu'ils ont entrepris au sein de leur congrégation – parfois commencé depuis plusieurs années. Plus largement, la question des violences sexuelles les a éreintés : « Il ne se passe pas un jour sans que le sujet des abus ne figure dans mon emploi du temps : une rencontre avec la CRR, un signalement... C'est dur sur le plan mental », énonce l'un d'eux ; « ces cinq dernières années, j'estime que le sujet des abus a pris au moins deux tiers de mon temps », complète l'un de ses confrères ; ou bien : « Je n'étais pas encore provincial quand la CIASE a été créée et nous a adressé un certain nombre de demandes. Je me suis pris ça en pleine figure, ça m'est tombé dessus et ce fut très éprouvant », relate un troisième.

Ils se sont souvent sentis bien seuls et pas toujours soutenus par les membres de leur communauté, ou leurs alter ego dans d'autres congrégations. « Mes frères m'ont dit : on prie pour toi », signale l'un d'eux, ajoutant que ce ne sont pas de prières dont il aurait

eu besoin, mais d'une aide plus concrète ; « j'ai eu peur de mal faire et que l'on m'adresse des reproches », ajoute un autre ; « quand j'étais provincial, les frères me disaient : tu en fais trop, ou au contraire, tu n'en fais pas assez », se souvient un troisième.

C'est pourquoi plusieurs ont éprouvé le besoin de se faire accompagner par un psychologue (ou un professionnel de santé) durant cette période, et estiment qu'il faudra à l'avenir déléguer le sujet des violences sexuelles à une personne (religieux ou laïc) dédiée à cette fonction. « Nous avons eu deux frères agresseurs, chez nous. J'ai été convoqué par la police, elle est venue visiter leur cellule, il a fallu monter des dossiers et répondre à des questions. Et, pendant ce temps, on ne fait pas ce que l'on doit faire : prier et travailler », déplore un père abbé.

Certains suggèrent que les responsables des congrégations puissent bénéficier d'un soutien psychologique systématique – et pas seulement pour traiter le sujet des violences sexuelles –, et que tous les religieux puissent recevoir une aide psychologique, à leur demande : « On pourrait imaginer qu'un psychologue vienne deux ou trois fois par an dans la communauté et se mette à la disposition des frères », recommande l'un d'eux.

Des psychologues donc – ou tout autre métier proche –, dans la formation des novices et pour soutenir les pilotes ou les membres des congrégations. C'est-à-dire des professionnels capables d'explorer les souvenirs d'enfance, le rapport à la mère ou au père, les sentiments cachés ou les complexes que bien souvent nous ignorons, et qui peuvent conduire à commettre des violences.

À l'étranger

La plupart des congrégations du panel masculin sont nées en France et ont progressivement établi des communautés dans d'autres pays ; aujourd'hui, deux tiers d'entre elles sont présentes à l'étranger. Si l'on rapporte le nombre de frères des communautés installées en France à celui des frères de la même congrégation vivant à l'étranger, il apparaît que les effectifs français représentent moins de 10% (et, le plus souvent, moins de 5%) des effectifs totaux de la congrégation – sauf exceptions et si l'on écarte les communautés monastiques qui ne résident qu'en France. En d'autres termes, le cœur et les forces de la vie religieuse masculine ne sont plus sur le territoire

national – c'est également vrai pour les congrégations féminines, nous le verrons –, et cela pose la question du traitement des violences sexuelles dans les autres contrées.

Épineux sujet, car les violences sexuelles s'appréhendent de façon multiforme suivant les cultures, les mœurs, la législation, le statut des enfants et des femmes, ou encore relativement à des enjeux (géo)politiques. Lorsque des protocoles sur la protection des mineurs ou des guides de bonne conduite ont été validés par une congrégation en France, par exemple, reste à les diffuser dans les communautés étrangères, ce qui nécessite le plus souvent de les adapter à des contextes très différents. Comment, depuis la France, intervenir dans des pays situés à plusieurs milliers de kilomètres, et lorsque la responsabilité des communautés qui y sont implantées est entre les mains des évêques ou des supérieurs locaux ?

Un gros travail de prise de conscience et de changement a été opéré en France, estiment nos interlocuteurs, mais comment l'insuffler au-delà des frontières ? « J'estime que la France est en avance sur ce sujet aujourd'hui, tandis qu'ailleurs on le traite comme on le faisait chez nous il y a trente ou quarante ans », avance l'un de nos interlocuteurs.

Selon la CORREF, la majorité des communautés étrangères masculines sont installées en Afrique. Ce continent est donc concerné au premier chef – à supposer que cela ait du sens de rassembler sous une même entité des pays aux réalités si variées –, et les membres du panel sont inquiets à son sujet.

Beaucoup estiment que sévissent dans les communautés africaines de nombreuses violences sexuelles – commises sur des novices et sur des religieuses –, qu'il n'est pas rare que des religieux ou des prêtres soient mariés, vivent en couple ou aient des compagnes, et que leur renommée ou leur statut social les autorise à rompre leur voeu de chasteté ou à s'en prendre au corps d'autrui.

Sauf exceptions, le sujet serait encore très tabou, car non seulement il touche à des choses intimes mais il vient heurter la culture ou les habitudes de vie. Ou au contraire, les méfaits seraient si répandus qu'ils n'apparaissent pas comme des actes répréhensibles ; du reste, les violences sexuelles, dans plusieurs de ces pays, ne font l'objet ni d'une réprobation sociale,

ni d'une législation pénale spécifique. En résumé, ce serait le règne du grand laxisme, même si les choses commencent ici ou là à évoluer, dans les textes, sinon dans les faits ; notons que nous n'avons eu dans notre panel masculin qu'un nombre très réduit de supérieurs généraux – lesquels dirigent l'ensemble des communautés installées dans le monde -, et que nos interlocuteurs (supérieurs pour la France, une région ou une province) n'ont pas toujours pu fournir d'informations plus précises à ce sujet.

Le même constat est dressé pour des pays d'Amérique centrale ou latine, et des pays d'Asie, à quoi s'ajoutent, pour ces derniers plus particulièrement, des enjeux moraux et politiques. Si l'on dénonce des agresseurs dans les communautés asiatiques, expliquent nos interlocuteurs, ils pourraient être soumis à un système judiciaire sévère et condamnés à la peine de mort (ou à des châtiments corporels). Et ces signalements, s'ils devaient se répéter, pourraient être utilisés par les gouvernements ou les pouvoirs en place pour évincer l'Église chrétienne qui se trouverait dès lors en danger.

Quant au monde religieux d'Europe, évoqué par quelques-uns, il est loin d'être toujours homogène dans son traitement des violences sexuelles, et des pays semblent encore ne pas s'en soucier ou demeurer très timorés : la Pologne, l'Espagne et (surtout) l'Italie sont citées.

Chemin parcouru et perspectives

Le travail entrepris par le monde religieux procure de la fierté, non parfois sans gloriole : « nous avons été les seuls à faire ce travail » ou « les premiers à ouvrir la boîte de Pandore », déclarent des responsables, oubliant quelque peu les réalisations conduites dans d'autres pays et dont ils se sont inspirés, ainsi que le rôle joué par les médias et par des groupes de victimes qui ont largement contribué à lever le voile du silence et incité l'Église à s'emparer du sujet.

Le sentiment dominant est que les congrégations sont aujourd'hui bien (mieux) outillées, connaissent les procédures et sauraient quoi faire si elles devaient à l'avenir être confrontées à des violences sexuelles dans leur institution. C'est vrai pour les dirigeants des congrégations, singulièrement ceux qui ont eu à traiter de cas de violences, mais aussi pour la plupart des membres actifs des communautés. Face aux

abus, nul ne peut plus se prétendre démunie, chacun est monté en compétence et doit désormais assumer la responsabilité de ses actes (ou de ses penchants), ainsi que ceux de ses frères et de l'ensemble du collectif dont il est membre. Si ce n'est pas (encore) le cas ou si des religieux ont besoin d'aide, ils peuvent utiliser les ressources et outils existants, en particulier le rapport de la CIASE, les données de la CRR et les publications de la CORREF.

Une nouvelle culture

Le travail n'est cependant pas terminé, signale un bon tiers des membres du panel. D'abord, parce que d'autres affaires pouvant sortir ou d'autres victimes se manifester, il est impératif de ne pas baisser la garde et de demeurer vigilant – durant l'étude, plusieurs faits de violences physiques ou sexuelles commis dans des institutions religieuses ou par d'illustres personnalités de l'Église ont (encore) été dévoilés. Ensuite, parce que nul ne peut assurément établir que les mesures prises vont conduire à un véritable changement, le temps pouvant aussi bien consolider les acquis que les dissiper ; passer d'un ton ancien à un ton nouveau n'est pas fixé d'avance.

La prise de conscience de l'ampleur et de la gravité des violences sexuelles ne s'est pas faite en un jour, indiquent plusieurs de nos interlocuteurs, et eux-mêmes ont évolué au fil des années (ou des décennies) dans la perception et la compréhension de ces agissements. C'est pourquoi « il faudra répéter et répéter les choses pour parvenir à un changement de culture », affirme l'un d'eux. Au-delà des procédures, des protocoles ou des guides, il importe que les comportements et les actes traduisent une réelle attention portée à autrui, de sorte que plus aucune relation ne dérive vers une agression : il faut que « cela devienne un réflexe », « soit comme des hormones » ou « entre dans notre ADN », est-il stipulé. En substance, œuvrer en sorte que ces nouvelles façons de penser et d'agir soient aussi de nouvelles manières d'être, pour tous les religieux ou pour le plus grand nombre d'entre eux.

Les obstacles sont loin d'être négligeables : est-ce que tout le monde va jouer le jeu de la même façon, et à quel rythme ? Tous les frères se sentent-ils vraiment concernés par le sujet ? Que va-t-il se passer lorsque d'autres responsables et conseils prendront le relais,

à la suite de nouvelles nominations ou élections ? Ou bien quand une nouvelle équipe tiendra les rênes de la CORREF ? Les mentalités ont-elles changé ? Objectiver, suivre et évaluer le travail entrepris dans les congrégations est une nécessité si l'on veut que s'opère le changement de culture que certains appellent de leurs vœux.

À l'égard des agresseurs

Reste une série de questionnements, et des chantiers à ouvrir ; « maintenant que le 38 tonnes est passé, on va pouvoir reprendre notre souffle et réfléchir de façon plus apaisée », indique un responsable.

Parmi les sujets à creuser, celui des religieux ayant commis des violences sexuelles est majeur : que faire d'eux ? La question est centrale pour beaucoup de nos interlocuteurs car plusieurs ont accueilli des frères ou des prêtres abusés dans leurs communautés par le passé, à la demande de Rome, du diocèse ou de la justice (par exemple, dans le cas d'un aménagement de peine), sans qu'on leur demande toujours leur avis et sans prendre la mesure de ce que cela impliquait.

Les avis sont partagés. Certains pensent que l'on doit faire preuve de charité à leur égard et leur tendre la main – surtout si ce sont des personnes qui ont été blessées durant leur enfance, est-il précisé, ou s'il s'agit de personnes vieillissantes ou malades. Il importe de ne pas les abandonner et de les aider à retrouver une vie digne : « Ce sont nos frères, ils ont le droit de vivre, manger et dormir. On ne va pas les tuer », déclare un responsable. Les accueillir dans les communautés, c'est leur fournir un lieu de vie, mais aussi les protéger du monde extérieur (remarques hostiles ou risque de représailles) et d'eux-mêmes, dans les cas où ils n'auraient pas compris la nature et la portée de leur acte ; en d'autres termes, les communautés peuvent être des lieux de contrôle et de surveillance.

Mais il faut y mettre des conditions, avancent d'autres membres du panel, en l'occurrence définir les modalités d'accueil et fixer un cadre certifié par un protocole signé par les parties prenantes : la congrégation, le religieux agresseur et l'instance tierce demandeuse. De tels protocoles existent déjà et stipulent, par exemple, les points suivants : le frère ou le prêtre agresseur ne doit avoir aucun contact avec des mineurs, ou même aucun contact avec toute personne extérieure à la commu-

nauté ; il n'est pas libre de ses communications (contrôle de son ordinateur) ; il doit être accompagné sur le plan psychologique ou médical, par exemple participer à des groupes de parole ; il ne peut occuper certaines fonctions ou paraître dans certains lieux ; en cas de retour à la vie laïque, il doit préparer sa future réinsertion (avec l'aide de la communauté) ; il convient de clarifier les attendus de l'institution demandeuse (notamment la justice) et de faire des points réguliers avec elle.

Des congrégations estiment quant à elles que l'accueil de religieux abuseurs n'est pas de leur ressort. Elles craignent que cela nuise à la vie communautaire ou au bien-être des frères présents dans les lieux, tout particulièrement s'ils ont été victimes de violences (sexuelles). Elles jugent ne pas avoir les compétences ou les forces nécessaires à l'exercice d'une surveillance étroite de l'agresseur, ou redoutent que sa présence soit mal perçue par la communauté locale chrétienne et laïque, ou par la population. « On n'est ni un dépotoir, ni une prison », résume sans détours un membre du panel, et plusieurs estiment qu'il est nécessaire de créer des lieux d'accueil spécifiques (ou des centres de soins), ou bien d'étendre le nombre ou la capacité des maisons existantes ouvertes aux religieux ou aux prêtres en difficulté.

Certains pensent enfin que le monde religieux doit être plus répressif à l'égard de ses membres abuseurs sexuels, ou à l'égard de frères ayant des attitudes ou des comportements déplacés : « Fini le temps de la miséricorde. Il faut être plus strict, rappeler le cadre, si nécessaire retrouver la valeur de la peine et ne pas hésiter à sanctionner », mentionne l'un d'eux. Il est certes difficile d'agir de cette façon – « dire oui, c'est la paix, dire non, c'est la guerre et on préfère la tranquillité » –, mais la sanction doit aujourd'hui faire partie du panel d'actions des pilotes des congrégations : « Un de nos frères en fin de formation a eu par deux fois des gestes équivoques par rapport à une jeune fille. Il l'a prise dans ses bras pour la consoler et, comme il n'arrivait pas à comprendre ce qui n'allait pas dans ce geste, nous lui avons demandé de quitter l'ordre », indique le supérieur d'une congrégation (où quatre agresseurs ont été identifiés).

Des supérieurs estiment qu'ils sont garants du bien commun et, à ce titre, doivent rappeler aux frères l'engagement qu'ils ont pris : « Si je n'avertis pas celui qui est en train de dériver, c'est moi qui porte le poids de

sa faute, ma responsabilité est devant Dieu », énonce un provincial qui, à l'issue d'une enquête, a identifié trente frères accusés d'abus. L'un de ses collègues est encore plus direct : « Je ne suis pas un libéral, il faut de la censure, même si ce n'est pas drôle. Il faut se protéger de nous-mêmes par des coups de pied au cul, si nécessaire ».

Durant les dix à vingt années qui viennent de s'écouler, les responsables des congrégations ont eu le sentiment d'avoir à subir les événements ; les médias, les victimes, la CIASE, la CRR ou la CORREF les ont contraints à se saisir du sujet des violences sexuelles, sans beaucoup de moyens, selon eux, et trop rapidement. En outre, les cas qu'ils ont eu à traiter ont majoritairement porté sur des agresseurs décédés, vieillissants ou dans l'incapacité morale ou physique à pouvoir entreprendre un quelconque changement. Une nouvelle époque s'ouvre : celle où ils ne seront plus seulement dans la réaction, mais dans un agir volontaire, lequel doit inclure des mesures de punition.

Les frères de demain

La deuxième tâche mentionnée – et déjà traitée par des congrégations – est celle des candidats qui feront la vie religieuse de demain. On ne peut accepter tout le monde et il faut savoir dire non, est-il avancé, mais comment procéder ? Des outils de discernement ou des critères de sélection doivent être érigés, et nous en avons listé un certain nombre précédemment, proposés par nos interlocuteurs. Deux autres peuvent être signalés : faire (systématiquement) intervenir des femmes dans la formation ou dans l'évaluation des candidats, et mettre en place des inter-noviciats mixtes, et non plus des centres de formation internes aux congrégations et exclusivement masculins (ou féminins).

Pourquoi particulièrement des femmes ? Pour se confronter à la différence – « elles ne voient pas les choses comme nous », indique un provincial, « elles nous aident à prendre de la hauteur et à ne pas s'en tenir à la défense de nos intérêts », ajoute un autre –, sortir de sa bulle, ou ressembler davantage au monde social ordinaire où les sexes sont mêlés ? Ou bien parce que les femmes subissant davantage de violences sexuelles que les hommes, elles peuvent détecter chez ceux-ci des manières d'être malsaines et des penchants à la domination ? Nous n'avons pas creusé le sujet lors des entretiens, mais c'est en tout cas à peu près l'unique fois

où la question du genre est apparue dans les propos de nos interlocuteurs, ou de quelques-uns. Correctif : un responsable de congrégation nous a aussi confié que la thématique des violences sexuelles n'aurait jamais eu cette place majeure au sein de la CORREF si son président avait été un homme, et non une femme, comme c'est actuellement le cas. Du reste, rapporte un membre du conseil d'administration de la CORREF, il est observé que dans les formations dispensées par l'institution et incluant un volet sur les abus sexuels, ce sont surtout des femmes qui sont présentes, et (trop) peu d'hommes.

Prêter une attention vive aux candidats est nécessaire, estiment certains, face à l'éclosion de nouvelles communautés qui fonctionnent encore, ou à nouveau, sur des formes de séduction pouvant conduire à l'emprise, et qui peuvent attirer des jeunes friands de repères de vie stricts ou en quête affective. Ces communautés s'appuient bien trop sur le charisme de leur fondateur car elles manquent de racines, de traditions et de culture religieuses : « ils ont l'habit, mais pas le fond », résume un supérieur, et elles peuvent nuire au travail de changement.

Tous les abus

C'est pourquoi – autre chantier –, il convient maintenant de travailler sur tous les types d'abus, et pas seulement sur les abus sexuels, ce que des congrégations ont commencé à entreprendre. Ceux-ci ne sont souvent que la pointe visible d'un phénomène plus étendu : les abus de pouvoir et d'autorité – nous verrons que cette thématique est abondamment mentionnée par les responsables des congrégations féminines – et les abus ou violences physiques, dont certains relèvent qu'ils étaient monnaie courante dans les institutions accueillant des enfants.

Un certain nombre de nos interlocuteurs – à l'instar de personnages dans maints récits ou romans – nous ont narré les angoisses ou les frayeurs qu'ils ont pu éprouver, plus jeunes, à l'égard d'un supérieur (provincial ou général, prêtre, évêque...), qui fut pour eux comme un maître d'école sévère, un patron revêche ou un père de famille tyrannique – plus encore, car auréolé du prestige divin. Et les personnes victimes se sont beaucoup exprimées à ce sujet, contant leurs peurs ou leurs terreurs à l'égard de leur(s) agresseurs, surtout lorsqu'elles étaient des enfants.

Pour prévenir et lutter contre toutes les formes d'abus qui peuvent s'exercer dans le monde religieux, tant sur de jeunes frères (ou sœurs) que sur des laïcs, il importe, énoncent certains de nos interlocuteurs, de trouver le juste équilibre entre l'obéissance et la liberté de chacun, de cheminer vers une culture du consentement et de supplanter le secret et le silence par une transparence raisonnée.

Quitter l'entre-soi

Dans la même veine, il importe que les religieux s'ouvrent davantage au monde extérieur, et collaborent avec lui : « On ne peut plus être juge et partie et vouloir régler les choses en famille », mentionne un membre du conseil d'administration de la CORREF. Être son propre juge est en effet peu pertinent, et peu efficace ; aussi, avancent certains, ne faut-il plus hésiter à convier des chercheurs, des experts ou de simples croyants et des personnes laïques à s'introduire dans les communautés pour observer et relire les pratiques, « quitte à nous bousculer », affirme un responsable. « Nous ne sommes plus autosuffisants et, face à des sujets complexes comme les violences sexuelles, nous avons intérêt à travailler avec d'autres », mentionne un second ; « nous sommes des êtres humains normaux », ajoute un troisième et, pour cette raison, le monde religieux doit mieux partager ses difficultés et ses questionnements avec d'autres êtres humains. Et de fait, des congrégations ont noué des partenariats avec des instances indépendantes de l'Église et susceptibles de les éclairer sur le sujet des violences sexuelles – par exemple avec les Centres de Ressources pour Intervenants auprès d'Auteurs de Violences Sexuelles (CRIAVS).

De la sorte, augurent quelques-uns de nos interlocuteurs, le monde religieux pourra prendre sa place à la table des échanges sur le traitement et la prévention des violences sexuelles – plus largement des abus – et, peut-être, inspirer d'autres espaces de la vie sociale qui ont encore à se saisir du sujet.

Déconcentrer les pouvoirs, introduire plus de synodalité – en termes profanes, de la démocratie –, accepter la différence, porter attention au point de vue de l'autre, s'appuyer sur l'intelligence collective, s'efforcer au compromis, quitter une position autoritaire au profit du questionnement ; telle est la feuille de route qui pourra conduire le monde religieux à un véritable changement pour prendre toute sa place dans le monde

d'aujourd'hui. Et à un monde religieux plus humain, ajoute un membre du conseil d'administration de la CORREF : « ces tragédies [les violences sexuelles] ont participé à rendre les religieux plus humains. Il y a une entaille dans leurs entrailles car ils ont été confrontés au mal chez soi, au mal à la maison. J'ai vu des hommes changer vraiment ».

Lassitudes

Un danger guette cependant : la saturation et l'usure. Ce n'est pas seulement d'avoir à traiter des affaires de violences sexuelles qui rebute, mais le sujet lui-même, et un gros quart du panel masculin estime ne plus vouloir en entendre parler. « Cela fait quinze ans que nous baignons là-dedans. On en a marre de tout ça et on est découragés. Quand cela va-t-il finir ? », indique un provincial ; « nous sommes allés aussi loin qu'on pouvait, on veut tourner la page », affirme un autre.

Cette « nausée » draine des formes d'acrimonie et de ressentiment, déjà plus ou moins évoqués, et qu'il convient de prendre au sérieux, car lorsqu'on veut faire, et non seulement être ou dire, il faut faire avec... celles et ceux rétifs à l'entreprise. D'abord, l'aspect financier : « l'Église a payé, à d'autres maintenant », signale un supérieur, ou « on ne veut pas payer l'aide aux victimes car nous ne sommes pas des abuseurs », ajoute un autre, tandis que des congrégations particulièrement impactées (ayant identifié un grand nombre d'agresseurs) craignent la faillite si elles doivent indemniser d'autres personnes victimes à l'avenir, et citent le cas de diocèses aux États-Unis qui ont dû cesser toute activité et fermer la porte de leurs établissements.

Ensuite, l'image : « C'est dramatique pour nous, on est visés, les gens ont moins confiance et cela crée de la désaffection », indique le provincial d'une congrégation où dix agresseurs ont été identifiés, ou bien « on en a marre d'être pointés du doigt alors qu'il n'y a qu'un petit nombre de frères abuseurs », signale l'un de ses collègues.

Enfin, quelque chose de l'ordre de la souillure, liée vraisemblablement à la dimension sexuelle des violences – « On ne veut plus mettre le nez dans cette saleté », déclare l'un de nos interlocuteurs –, et qui a pour effet de vouloir mettre de la distance avec celles et ceux qui alertent sur le sujet, singulièrement les médias et les personnes victimes, mais aussi la CIASE, la CRR et la CORREF.

Ce ne sont pas seulement les responsables les plus inactifs dans le travail de transformation interne qui ressentent de la lassitude, mais aussi ceux qui y ont contribué, et qui s'inquiètent de la place excessive que la question des violences sexuelles a prise dans le monde religieux – et dans l’Église. « Ce sujet ne peut être l’alpha et l’oméga de notre vie », confie un provincial, et trop en parler peut finir par être contre-productif. « Comme on en a marre, on baisse la vigilance et on fatigue, et quand on est fatigué nos exigences baissent et les barrières morales se lèvent », précise l’un de ses confrères.

Soupçons et suspicions

Un quart de nos interlocuteurs signale enfin que le sujet des violences sexuelles (depuis les premières révélations jusqu’aux mesures mises en place, le cas échéant) a généré une mauvaise ambiance au sein des communautés, et un attentisme ou de la frilosité dans le lien avec le public. Il y a d’abord trop de règles et de procédures, signale-t-on, de sorte que l’on pourrait « arriver à un système anglo-saxon, avec beaucoup de précautions et où l’on veut être sûr de tout », déclare un provincial. Un de ses confrères ajoute : « C'est quand même un grand changement tout ça, avant on se laissait beaucoup plus aller » ... sans peut-être mesurer toute la portée de ses paroles. Ces règles sont perçues comme des obstacles ou des empêchements à agir, et des responsables craignent que des religieux délaisSENT des pratiques comme l’accompagnement spirituel ou la confession afin d’être certains qu’on ne pourra pas les accuser de comportements inadéquats ou d’abus.

Ensuite, la justice peut faire peur : « Je pense à des évêques qui n’ont pas dénoncé des abus et qui se sont retrouvés devant les tribunaux. Si j’ai connaissance de quelque chose et que je ne dis rien, cela peut m’arriver », indique un abbé, tandis que d’autres signalent que des supérieurs (ou des évêques) ont dû démissionner pour n’avoir pas dévoilé les agissements de religieux ou de prêtres. Est-il opportun ou pertinent de signaler des gestes ou des comportements alors qu’on n’a pas les moyens d’établir s’ils entrent dans la catégorie des abus ou, plus encore, des infractions violentes (délits ou crimes) ? demande-t-on encore. Et traiter pareillement des « petits méfaits » et des actes de prédatation ? « Tout le monde est considéré comme un abuseur aujourd’hui, mais on ne peut pas voir des prédateurs partout », conclut un membre du panel.

La limite est ténue : si tout peut être considéré comme un abus, ou le moindre geste comme équivoque, alors comment se comporter avec autrui, singulièrement avec les femmes et les enfants ? Les alarmes abondent sur ce point au sein de notre panel : « Comment montrer notre affection sans tomber dans la paranoïa ? » ; « on ne peut plus mettre la main sur l’épaule d’un jeune, aujourd’hui ; « récemment, un frère a fixé un rendez-vous à une fillette pour une confession, où elle était seule. Je voudrais rencontrer les parents pour être sûr que tout s’est bien passé. Il faut être prudent maintenant » ; « on se demande tout le temps comment nos paroles et nos gestes vont être interprétés », etc. Trop de prudence ou de protection, alertent des responsables, met de la distance et de la froideur entre les frères au sein des communautés et dans la relation avec les publics, ce qui est antinomique avec le charisme ou les œuvres du monde religieux : « On perd une sorte de spontanéité et d’affection immédiate. En fait, on ne sait plus trop comment se comporter », signale un responsable.

Le sujet est d’importance car aucune communauté humaine et aucune relation à l’autre ne peut fonctionner sans un minimum de confiance – c’est un truisme que de le rappeler. Mais aussi parce que la crainte d’un soupçon généralisé peut conduire à ne plus entreprendre le travail de transformation du monde religieux que la majorité de nos interlocuteurs estiment pourtant nécessaire : « On a du mal à réfléchir à tout ça, en fait on ne sait pas trop quoi faire. Si on met un panneau dans nos locaux indiquant la marche à suivre lorsque les gens sont témoins de certaines choses, je crains que l’on m’appelle pour tout et n’importe quoi. À force de créer du soupçon, on va créer du danger, donc on ne parle pas trop des abus au sein de la communauté et nous nous sentons démunis en définitive », indique le responsable d’une communauté.

Dénoncer les violences sexuelles, reconnaître et réparer les victimes, et agir pour modifier les mentalités et les structures du monde religieux, est nécessaire pour la plupart de nos interlocuteurs. Mais comment s’y prendre sans qu’une trop forte pression n’endommage les énergies et les bonnes volontés, ou que certains décrochent et finissent par devenir réfractaires au sujet ? Les objectifs sont assez clairs, les outils et la méthode, c’est moins certain, or ce sont eux qui comptent – ainsi que les alliances.

Sens et valeurs

Le sujet des violences sexuelles, aussi pesant et dramatique soit-il, et nécessaire de s'y atteler, ne peut dominer la vie religieuse : tel est en substance le message final de nos interlocuteurs.

Quelques-uns sont assez pessimistes sur l'avenir des congrégations et le choix de vie auquel elles engagent ceux (et celles) qui frappent à leur porte – et augurent leur disparition dans les années ou décennies proches. Mais d'autres parient sur l'avenir de la vie religieuse et estiment qu'il est temps de lui redonner de la vigueur et du sens : « Nos contemporains qui ont envie d'être chrétiens veulent avancer. Il ne faut plus que l'on traîne notre boulet et que l'on fasse du surplace », annonce un responsable. À la fin des entretiens, le terme d'espérance fut souvent utilisé à ce sujet, et il portait une indéniable émotion : les voix s'animaient, l'on devinait des sourires ou de la joie derrière les paroles et l'on quittait (provisoirement) les épreuves, la souffrance et le mal, pour rêver un peu. « Beaucoup de choses vont mourir, puis renaître. On est dans un changement d'époque. Je ne suis pas découragé, au contraire, je suis dans l'espérance, au pied de la Croix et sans dolorisme. L'Église va pouvoir renaître », se réjouit un provincial. En termes plus profanes : « Être religieuse m'enthousiasme, c'est pour moi quelque chose de vivant », nous confie un membre du conseil d'administration de la CORREF.

L'Église rêvée n'est certes pas (toujours) l'Église réelle car l'histoire montre qu'elle « n'est exempte d'aucun des maux que perpète l'humanité¹ », écrit Patrick Goujon, un religieux et prêtre qui fut victime de violences sexuelles ; elle « a été plusieurs fois infidèle à sa sainteté, a eu bien des manquements et couvert bien des vilenies² » signale à son tour, et parmi mille autres exemples³, l'écrivain Denis Tillinac, dans un livre où il conte son amour du catholicisme. Toutefois, elle a aussi des valeurs à défendre et à proposer : « une société plus humaine, non basée sur le pouvoir, le sexe et l'argent, et une attention aux personnes fragiles », signale un provincial ; « la vie religieuse, parce qu'elle implique la maîtrise de soi, est opposée à la loi du plus fort, elle vante la capacité d'empêchement et laisse

de la place aux faibles », ajoute un autre. Oubli de soi, respect et amour des autres, éveil des consciences et un fort crédit porté à la dignité humaine : que l'on soit croyant ou non, le fait est qu'elle est bel et bien porteuse d'un modèle.

« La présence de l'Église ne doit plus se mesurer à sa force, sa taille ou ses effectifs car elle est d'abord une proposition de vie, d'attitudes, de postures et de paroles⁴ », nous contact le supérieur d'une congrégation dans un précédent travail. Ce constat sur la (diminution de) la puissance de l'Église, partagé par un grand nombre de nos interlocuteurs, ne doit toutefois pas masquer le fait que l'on compte environ 2,5 milliards de chrétiens dans le monde, dont 1,4 milliard de catholiques. D'ailleurs, la plupart de nos interlocuteurs ont évoqué l'importance de leurs réseaux locaux et de leurs liens avec les publics – familles, enfants, adolescents, couples, groupes, adultes – tissés à travers leurs multiples œuvres au fil du temps.

Cela fait somme toute un assez grand nombre de personnes partageant une même foi, dans des contrées pourtant peu apparentées, une sorte de diaspora multilingue et multiculturelle, en résumé. Si l'Église a commis bien des crimes, ou si bien des crimes ont été commis en son nom, elle a aussi fabriqué de belles choses, généreuses et fraternelles ; c'est cela que certains de nos interlocuteurs veulent faire revivre aujourd'hui.

L'aspiration au symbolique, à la transcendance ou au surnaturel, peu importe le terme, a de tout temps habité les humains et demeure vivace aujourd'hui, ainsi que le besoin de rituels, et les religions peuvent indéniablement satisfaire ce désir ou cet appel. Les religieux ont des choses à dire, y compris sur des sujets qui ne relèvent pas strictement de la foi, relèvent nos interlocuteurs ; en d'autres termes, ils peuvent peser sur leur époque et lui inspirer un idéal... à la condition qu'ils s'appliquent d'abord à eux-mêmes leurs préceptes et convictions.

Demain

La très grande majorité des responsables de congrégations masculines reconnaît l'existence des abus sexuels commis dans le monde religieux et a pris conscience de la gravité de ces actes pour les personnes qui les

1. Patrick Goujon, *Prière de ne pas abuser*, Le Seuil, 2021, p. 69.

2. Denis Tillinac, *Dictionnaire amoureux du catholicisme*, Plon, 2011, p. 22.

3. On pourrait encore citer François Mauriac, Georges Bernanos, Gilbert Cesbron, André Gide, Jacques Ellul, etc.

4. Pierre Tritz, Véronique Le Goaziou, *Prêtre en banlieue. Rencontre improbable entre un religieux et une sociologue*, Éditions de l'Atelier, 2006, p. 71.

ont subis. Si les motivations supposées des religieux agresseurs sont majoritairement renvoyées à leur part individuelle – leur psychologie déviant ou leurs émois –, la plupart de nos interlocuteurs ne nient cependant pas, ou plus, la responsabilité collective des institutions qu'ils représentent : leurs modes de fonctionnement, leur gouvernance, leurs pratiques ou leurs habitudes. Toute institution se protège par crainte d'avoir tort, de s'affaiblir ou de disparaître et, face à l'adversité, la tendance première est de demeurer soudés – comme dans une « grande famille », signale un responsable –, quitte à relativiser ou à nier les faits, quitte à se rendre sourd à la plainte des victimes. Ce n'est plus (ou beaucoup moins) le cas aujourd'hui dans le monde religieux masculin, comme en témoignent les entretiens réalisés dans le cadre de ce travail, où nos interlocuteurs ont accepté, non sans courage et parfois une certaine audace, de s'avancer sur des sujets complexes et glissants.

Le monde religieux masculin (et féminin, nous le verrons) a entamé un travail de transformation ; commencé parfois depuis plusieurs années, il a été amplifié et accéléré depuis la publication du rapport de la CIASE, qui fait office de point d'Archimède : un document de référence à partir duquel l'on peut travailler, quitte à le discuter. Les avancées sont inégales, les rythmes diffèrent, les changements mis en œuvre ou envisagés bousculent plus ou moins suivant qu'ils touchent le cœur de la communauté ou seulement ses marges, et tout le monde n'est pas concerné de la même manière, bien évidemment, mais le pli est pris – et les nouvelles générations de religieux s'inscriront dans ce mouvement : « On ne pourra plus leur raconter de craques », déclare un responsable. La formation, le discernement pour accueillir de nouveaux frères, les critères de sélection, le déboulonnage des figures d'autorité, la transparence, l'acceptation du regard extérieur, la protection des mineurs et des personnes fragiles, la réparation des personnes victimes, etc., sont désormais des sujets de préoccupation et des champs d'action, même si cela a pris du temps et de l'énergie – une « véritable épreuve », ont dit certains –, a suscité de l'opprobre, et même si la lassitude se fait sentir.

Reste à transformer l'essai et à convertir les actions ou les mesures en un véritable changement de culture et de mentalités car le « tsunami » qui s'est abattu sur le monde religieux ne cessera plus d'avoir des répliques.

Pourquoi ? Parce que les victimes font aujourd'hui entendre leur voix et que toute forme de violence, qu'on le déplore ou non, et même toute forme de souffrance fait l'objet d'une très forte réprobation ; parce que les décalages entre ce que l'on prétend être et ce que l'on est sont jugés iniques et insupportables ; parce que la justice et le corps social ont entrepris de porter leur regard sur toutes les zones d'ombre et de se mêler de choses dont ils considéraient auparavant qu'elles n'étaient pas de leur ressort ou de leur responsabilité.

Pour faire face à ce regard, répondre aux questions et satisfaire les attentes de transparence, une politique de prévention et de lutte contre toute forme d'abus doit s'inscrire au cœur de la gouvernance des institutions religieuses. Si elles ne le font pas, d'autres le feront pour elles. Pour y parvenir, il faudra des marqueurs – qui fait quoi, quand, comment et pour quels résultats ? –, en s'aidant de toutes les ressources existantes, internes ou externes, afin d'élaborer une sorte d'observatoire de la vie religieuse. Il faudra un lexique : définir la violence, l'abus, l'intention malveillante ou le geste inapproprié, de sorte à les distinguer d'une autorité légitime, d'un comportement juste ou d'un agissement ordinaire. Peut-être conviendra-t-il, comme le préconisent certains, d'être plus sévères : a minima saisir la justice si l'agissement constaté relève d'une infraction pénale, mais aussi appliquer des mesures de fermeté pouvant aller jusqu'à l'exclusion ; de la même façon que l'on ne peut plus laisser entrer n'importe qui dans le monde religieux, ont signalé nos interlocuteurs, faut-il aussi s'autoriser à en écarter ceux qui ne sont pas, ou plus, à la hauteur des vœux qu'ils ont prononcés.

Il faudra encore et vraisemblablement élaborer un nouvel imaginaire, c'est-à-dire élaborer ce que le monde religieux veut donner à voir de lui-même. « On n'attire plus ! », déplorent certains, et si les valeurs défendues – l'égalité, la dignité, l'aide aux plus démunis... – ne sont certes pas démonétisées, le monde religieux n'en a pas l'apanage, alors comment peut-il retrouver de la vigueur ? Consentir à l'évolution des mœurs et des sensibilités pour être en phase avec le monde actuel sans se trahir ou se renier, qu'il soit proche des autres, si telle est sa vocation, ou plus loin d'eux, dans une vie retirée ? Car il apparaît que c'est le cœur même de la vie religieuse qui a été (est) bousculé par la question des violences sexuelles, plus largement celle des abus de toutes sortes, et ce sont bel et bien les vœux

prononcés par les religieux qui sont soumis à la question. Quid du vœu de pauvreté face à la richesse de certaines institutions ? Quid du vœu de chasteté ou de l'abstinence sexuelle face à des agissements qui les ont trop souvent trahis ? Quid du vœu d'obéissance lorsque priment la liberté et l'épanouissement personnels, et l'exigence du consentement ?

Le silence, une forme à bas seuil de contrition - « nous sommes ce que nous sommes » - ou, pire encore, une attitude attentiste et opportuniste, ne suffiront pas. D'autres accusations seront portées à l'encontre du monde religieux, d'autres demandes lui seront faites et l'on attendra de lui qu'il s'explique sur ce qu'il est et ce qu'il fait. C'est pourquoi il devra aussi savoir défendre son bilan, concilier ce qui peut parfois être considéré comme une fausse modestie ou une feinte humilité avec un faire savoir. À l'issue de ce travail, nous estimons que le monde religieux masculin n'a pas à rougir de ce qu'il a entrepris - moyennant ce qu'il doit encore entreprendre -, et bien des espaces sociaux pourraient en tirer parti. Les questions cruciales, et parfois cruelles, qu'il se pose ou doit se poser étant communes à quelques interrogations essentielles du monde contemporain, il ne doit pas hésiter à s'inviter à la table des échanges et à proposer des solutions. ■

Partie 2

Les congrégations féminines

Préambule

Les congrégations féminines interrogées sont celles qui figurent dans l'annuaire de la CORREF et sont donc, dans leur quasi-totalité, apostoliques, les moniales n'en étant pas individuellement membres mais représentées par le Service des Moniales (SDM). Dans une première phase test, nous avons réalisé une cinquantaine d'entretiens dont 20 avec des congrégations réunissant moins de 20 religieuses en France. Nous avons, à l'issue de cette phase, fait le constat que l'effectif des congrégations pour qui le thème central de notre étude avait le plus de sens était supérieur à ce nombre ; toutefois les entretiens déjà réalisés sur les congrégations d'un effectif inférieur en France font partie intégrante du rapport.

Sur les 341 instituts féminins figurant dans l'annuaire, nous en avons contacté 177, soit 52%. Sur ce total, 9 congrégations nous ont signalé leur refus de participer à l'étude ou leur impossibilité d'y répondre pour des raisons diverses et 24 congrégations n'ont pas répondu à nos demandes d'entretien après une première prise de contact et une relance. Nous avons finalement réalisé 144 entretiens avec des supérieures, des conseillères ou des déléguées, dont 70% au niveau des généralats et 30% au niveau régional France. Pour simplifier la lecture du rapport, seul le titre de supérieure (ou parfois de responsable) sera employé. L'effectif médian est de 163 religieuses dans les congrégations interviewées, si l'on se réfère à l'annuaire de la CORREF.

85 % des congrégations interrogées sont implantées à l'international, au minimum sur trois continents pour plus de la moitié d'entre elles (58%) : l'Afrique sub-saharienne arrive en tête (73%), suivie par ordre décroissant par l'Europe (58%), l'Amérique latine (49%), l'Asie (40%) et l'Amérique du Nord (31%), les implantations en Afrique du Nord et au Moyen Orient ne concernent en

revanche que 8% de l'ensemble. Cela implique que les travaux de la CORREF s'inscrivent dans un contexte plus vaste que celui de la France, contexte dans lequel d'autres mesures ont pu être prises sur la prévention des abus de tous ordres, au niveau des généralats ou dans certaines régions du monde.

Les entretiens réalisés confirment un mouvement de baisse continue des effectifs des congrégations apostoliques en France et en Europe, contrebalancé, pour les congrégations internationales, par un développement sur d'autres continents, particulièrement en Afrique et en Asie. Cela se reflète de manière significative dans la nationalité des responsables de congrégations fondées en France qui ont été nos interlocutrices : près de 40% sont aujourd'hui de nationalité étrangère, dont les trois quarts sont non européennes. Cela se reflète également dans la moyenne d'âge des sœurs françaises qui est de l'ordre de 80 ans ou plus, alors que la moyenne d'âge des congrégations internationales est beaucoup moins élevée du fait de l'importance des effectifs des sœurs d'Afrique et d'Asie notamment.

La conjugaison de ces éléments explique que ce rapport ne peut pas, dans l'analyse des suites données à celui de la CIASE, se limiter aux travaux effectués uniquement en France, mais doit englober l'ensemble du fonctionnement, des actions et des problématiques de ces congrégations, intimement liés, pour nombre d'entre elles, à leur dimension internationale.

C'est, de plus, on le verra, la force du rapport de la CIASE et des travaux entrepris dans sa suite par la CORREF, que d'avoir donné une ampleur et un écho dépassant les limites de l'Hexagone et des Départements et Régions d'Outre-Mer (DROM) à des travaux qui, dans leur périmètre initial, ne concernaient qu'un seul pays.

Abus sexuels : de la connaissance de faits isolés à la prise de conscience d'un phénomène d'ampleur

La connaissance par les religieuses françaises de l'existence d'abus sexuels dans l'Église est très antérieure aux travaux de la CIASE menés de 2019 à 2021, mais il semble que leur prise de conscience du sujet en tant que phénomène d'ampleur systémique s'est faite, pour la plupart, au moment de la sortie du rapport.

Le rôle annonciateur des médias et des révélations au sein de l'Église

Avant la CIASE, les sources d'information des congrégations sur l'existence d'abus sexuels dans l'Église catholique étaient diverses et émanaient tant de la société civile, le plus souvent par la voix des médias, que de l'Église elle-même, au travers de ses institutions mais aussi et surtout par leur connaissance directe de cas concrets.

Dans les congrégations internationales, la connaissance de ce sujet est parfois ancienne. Les supérieures citent au plus loin l'affaire des prêtres de Boston, connaissance ensuite actualisée au rythme des différents scandales et enquêtes diligentées en Irlande, au Chili, en Angleterre, en Belgique, en Allemagne, au Canada, etc., pour les instituts implantés dans ces pays - l'Irlande a été particulièrement citée. Mais cela n'a été exprimé que de manière minoritaire, et souvent lorsque des responsables (supérieures générales ou conseillères générales) en étaient issues. Ces événements n'ont en revanche pas eu un grand écho en France à l'intérieur des communautés.

En France, la prise de conscience a été plus récente et principalement liée à la lecture de la presse catholique et de la presse quotidienne régionale, à l'écoute des informations télévisées lors du grand retentissement

médiatique des affaires qui ont secoué l'Église : sont particulièrement évoqués les frères Philippe et surtout Jean Vanier, cité une vingtaine de fois. Pour ce dernier, un certain nombre de religieuses s'étaient inspirées de ses ouvrages lors de leurs missions apostoliques, ou avaient travaillé au proche de l'Arche et en connaissaient des membres. Leur tristesse et leur révolte en ont été d'autant plus profondes.

On peut noter, a contrario et alors même que cette affaire a été très médiatisée peu de temps avant la décision de créer la CIASE, que l'affaire Preynat-Barbarin n'a été que relativement peu citée (une dizaine de fois). Lorsqu'elle l'a été, c'était par des congrégations implantées dans la région de Lyon, avec des responsables ayant parfois connu personnellement l'un des deux. Enfin, certaines congrégations ont évoqué le choc qu'elles ont éprouvé lors de la diffusion sur Arte le 5 mars 2019 du documentaire *Religieuses abusées, l'autre scandale de l'Eglise*. Des films, *Spotlight*, *Grâce à Dieu* ou d'autres documentaires¹ ont aussi été évoqués, mais de manière plus rare.

Au total, il semble donc que, avant la sortie du rapport de la CIASE, le documentaire d'Arte et l'affaire Jean Vanier sont les deux évènements relayés par les médias qui ont atteint le plus grand nombre de religieuses en France. D'autres affaires postérieures ont aussi été évoquées lors des entretiens, comme celles de l'abbé Pierre ou de l'établissement Bétharram, mais de manière moins fréquente.

C'est aussi par des informations internes à l'Église que les congrégations ont eu connaissance de faits d'abus sexuels. Au niveau institutionnel, les supérieures évoquent les assemblées et les réunions organisées au sein du monde religieux aux niveaux national et international. Ainsi, plusieurs ont exprimé que l'assemblée générale de la CORREF en 2018 a constitué un moment fort. Il s'est conclu par la décision de la création d'une commission indépendante en charge de faire la lumière sur les violences sexuelles au sein de l'Église catholique en France depuis 1950, qui se concrétisera avec la CIASE : « Cela a été un coup de massue pour les sœurs et la consternation quand je leur ai fait un retour » se rappelle une supérieure.

Puis, en 2019, quelques congrégations, outre leur réponse au questionnaire de la CIASE destiné à établir le nombre d'auteurs et de victimes présumés dans les

1. Philippine de Saint Pierre, *Mon père je vous pardonne*, KTO, 2017. Marie Viloin, *La CIASE, l'écoute des victimes et La réparation*, France télévisions, 2020.

diocèses et les congrégations¹, ont diffusé en interne l'appel à témoignages lancé par la commission et ont incité les sœurs qui auraient pu être concernées à y répondre. Les supérieures évoquent aussi les sessions nationales et internationales, à Rome notamment, auxquelles elles ont participé, avec des interventions d'expert(e)s du monde religieux (théologiens, canonistes, psychothérapeutes) ayant pour objet d'attirer l'attention sur tous les types d'abus. Les travaux de l'Union Internationale des Supérieures Générales (UISG) ont été assez fréquemment cités, comme étant une référence utile. En revanche, la *Lettre du pape François au peuple de Dieu* du 20 août 2018 et sa rencontre avec les évêques sur la protection des mineurs en février 2019, n'ont été que très rarement évoquées comme éléments ayant contribué à une prise de conscience du sujet des abus. De même, la déclaration des évêques, lors de l'affaire Pican en 2000 et qui a été le déclencheur des premières mesures prises par la Conférence des Évêques de France (CEF), n'a été citée qu'une fois.

De manière majoritaire, la connaissance de l'existence de cas d'abus sexuels dans l'Église s'est plutôt faite au niveau de situations individuelles, lorsque des congrégations ont été confrontées à des prêtres agresseurs et ce, dans différents cas de figure : elles les connaissaient personnellement, ils appartenaient au même diocèse et elles partageaient des missions de pastorale avec eux, ou encore l'évêque de leur diocèse leur avait demandé d'accueillir chez elles l'un d'entre eux mis à l'écart de ses fonctions sacerdotales, voire sortant de prison. Dans quelques cas également, leur congrégation avait été directement concernée, en France ou à l'étranger, par l'existence de sœurs auteures d'abus en interne ou dans leurs œuvres ; ou bien elles se sont senties touchées du fait de leurs liens avec d'autres congrégations directement concernées. Les cas, lorsqu'ils concernaient uniquement des violences sexuelles, ont été traités de manière individuelle, parfois non connue des membres de la congrégation, et sans que cela provoque une prise de conscience sur l'existence d'une problématique qui devait être traitée. Ainsi que l'a exprimé une responsable : « affaire après affaire, elles tournaient la page ». Les supérieures opèrent ainsi une distinction avec le thème des abus de pouvoir et, surtout, d'emprise spirituelle, qui avaient

parfois provoqué un dysfonctionnement généralisé, des crises internes et le départ de membres, conduisant des instituts à de vraies remises en question structurelles.

Pour les congrégations internationales, beaucoup évoquent des comportements de clercs à l'étranger connus de la congrégation dans des pays où elles sont implantées, soit parce qu'elles y ont été directement confrontées, soit parce qu'elles en ont entendu parler. Il apparaît que la prise de conscience s'est faite de manière progressive et différenciée en fonction des pays et des continents.

Au global, la plupart du temps, avant la sortie du rapport de la CIASE, le sujet des abus sexuels n'avait pas fait l'objet d'échanges au niveau de la gouvernance, dans les séances des conseils. Il était évoqué de manière très variable et à propos de situations individuelles. Certaines disent même qu'elles n'en ont pris conscience qu'au moment de la sortie du rapport, particulièrement les supérieures qui ne vivaient pas en France ni dans un pays où la conscientisation est ancienne. A contrario, dans les congrégations implantées en Angleterre, en Irlande ou aux États-Unis, de vraies politiques de protection avaient été mises en place depuis plus d'une dizaine d'années, on y reviendra. On peut aussi remarquer que les congrégations qui comptaient en leur sein des psychothérapeutes avaient une vigilance marquée sur ces questions.

La prise de conscience d'un phénomène d'ampleur

Le rapport de la CIASE a changé l'échelle de la conscience par l'importance du volume estimé de victimes et d'agresseurs. Beaucoup de supérieures s'en souviennent et y font référence. Les congrégations avaient été préparées par la CORREF : pour amortir le choc, Véronique Margron avait organisé une visioconférence quelques jours avant la sortie du rapport. Rares sont les congrégations dans lesquelles les supérieures interrogées ne se souviennent pas, voire ignorent le rapport de la CIASE. Dans ces quelques cas, elles étaient en fonction dans des pays où le rapport n'a eu que peu d'échos et dans des congrégations où il n'y a pas eu d'échanges.

Pour beaucoup, les mots employés sont : « choc »,

1. Philippe Portier (dir.), *Les violences sexuelles dans l'Église catholique de France (1950-2020). Une analyse socio-historique*, pp. 32 et suiv., EPHE, octobre 2021. Annexe au rapport de la CIASE.

« sidération », « colère », « accablement », « honte », « tristesse » ou « dégoût ». Mais aussi : « cela a été une bonne chose », ou « il fallait faire la vérité ». Sauf exceptions, le rapport n'a pas été lu in extenso. Il a plutôt été feuilleté mais on peut considérer que c'est un document socle, fondateur. Beaucoup ont dit dans les entretiens qu'un tournant majeur avait alors été pris.

En effet, il semble que ce rapport a joué un rôle de révélateur, de projecteur sur une réalité qui devenait intolérable dès lors qu'elle était exposée au regard de tous et mettait en pleine lumière le phénomène massif des personnes victimes. Il a obligé à une mise en mouvement sur un sujet que l'on ne pouvait plus ignorer. À cet égard, il faut souligner que la France a été, après l'Australie mais l'enquête est peu connue en France¹, le premier pays à réaliser une enquête en population générale et donc à annoncer l'ampleur du phénomène ; dans les autres pays ayant effectué des enquêtes, les chiffres annoncés étaient liés au nombre des témoignages reçus.

Néanmoins, l'intensité du choc créé à l'énoncé des chiffres a été inégalement ressentie. En France, majoritairement, l'estimation du nombre de victimes et d'auteurs annoncés dans le rapport n'a pas été contestée. Une supérieure exprime que, jusqu'alors, les sœurs croyaient que « les prêtres étaient des représentants de Dieu ». Elles avaient regardé un film sur l'Irlande mais pensaient « que tout cela n'était pas réel ». C'est le rapport de la CIASE qui « leur a fait prendre conscience de la réalité ». A contrario, une supérieure évoque l'absence d'étonnement des religieuses de son institut, professionnelles de la protection sociale, qui ont été formées et ont eu à gérer des situations d'enfants et de jeunes ayant subi des sévices de toute nature. Elles n'ont eu aucun doute sur la réalité de ce qui était exposé dans le rapport de la CIASE. Seul, le volume annoncé de victimes les a étonnées.

D'autres indiquent une réaction réservée, voire négative particulièrement des sœurs aînées : tout cela n'est-il pas exagéré ? Une supérieure pense « qu'elles préfèrent ne pas entendre, c'est une façon de se protéger ». Une autre exprime que, dans la mesure où elles n'étaient pas atteintes directement, « cela les a laissées dans leur zone de confort ». En effet, la question des abus sexuels ne les concerne pas personnellement et elles

ne sont pas non plus concernées dans leurs missions puisqu'elles ne les exercent plus. Une congrégation évoque aussi le malaise, voire la souffrance des sœurs aînées devant un rapport qui les a déstabilisées, car « à l'époque, on ne parlait pas de ces choses ».

Le rapport a été diffusé dans la plupart des cas mais pas forcément à toute la congrégation. Beaucoup de supérieures ont considéré qu'il était inutile de perturber davantage les sœurs âgées avec sa lecture. Ceci est vrai pour le rapport lui-même mais aussi pour le recueil *De victimes à témoins*, publié par la CIASE en même temps que le rapport et qui a été assez souvent cité spontanément par les supérieures, la plupart disant d'ailleurs ne pas avoir pu le lire, du tout ou en entier car c'était trop violent ; elles n'ont donc pas toujours décidé de le diffuser.

Certaines congrégations ont rédigé une synthèse du rapport jointe à leur lettre d'informations générales. D'autres ont organisé des réunions d'information et de sensibilisation pour les sœurs en interne, et invité des experts et des victimes à venir leur parler. Et, de fait, les réactions sur le rapport ont évolué dans le temps, au fil des réunions d'information organisées en interne, de l'écoute des victimes notamment lors des différentes réunions et assemblées générales organisées par la CORREF.

De manière logique, la réaction des responsables et des religieuses implantées dans des provinces à l'étranger a été plus distanciée et moins émotionnelle. Certaines, mais de manière très minoritaire comme en Italie ou en Pologne, ont contesté la fiabilité du rapport. Des responsables aussi, en Afrique, en Amérique latine et en Asie, se sont estimées non concernées par le sujet, de même qu'un généralat implanté à Rome qui a jugé qu'il s'agissait là d'un problème exclusivement français.

La réalité des abus et la nécessité de mesures de protection

Pour les congrégations interrogées, le sujet de la protection des personnes recouvre une problématique large à la réalité indiscutable. Il concerne la vie

1. Royal Commission into Institutional Responses to Child Sexual Abuse, *Analysis of child sexual abuse made with respect to catholic church institutions in Australia*, 2017.

communautaire et la vie missionnaire (les œuvres), porte sur la prévention des abus sexuels mais aussi des abus de pouvoir, d'autorité et des abus spirituels ou de conscience. 70% des responsables interrogées ont estimé être concernées par au moins une catégorie d'abus dans leur congrégation, 30% seulement estimant la congrégation exempte de tout type d'abus.

Les abus sexuels

Il convient d'abord de souligner que les femmes sont avant tout victimes et peu auteures d'abus sexuels. Ainsi 56% des supérieures ont déclaré que des religieuses avaient pu être victimes d'abus sexuels, tant en France qu'à l'étranger, et cela de manière certaine ou par supposition : 36% font état de sœurs victimes d'abus dans l'Église, 30% font état d'agressions hors Église et 6% font état de victimes sans en connaître l'origine - le total est inférieur à la somme des trois catégories retenues car les congrégations ont pu indiquer des victimes dans plusieurs catégories.

Certaines sœurs victimes se sont confiées de manière récente, depuis la remise du rapport de la CIASE ; mais, en réalité, assez peu de confidences sont faites et, dans beaucoup de cas, il s'agit de situations dont les supérieures ont entendu parler ou de leurs propres suppositions du fait de comportements de certaines sœurs laissant penser qu'elles ont pu être victimes d'agressions sexuelles. Également, un nombre non négligeable de congrégations (17%) a connu des agressions commises par ses membres, en France comme à l'étranger, notamment des sœurs enseignantes sur des élèves, mais aussi des responsables de formation sur de jeunes novices ou professees.

Pour la vie communautaire en France, le sujet des abus sexuels n'est pas le point majeur de préoccupation des supérieures. En ce qui concerne les personnes victimes, les références qui y sont faites portent sur un passé souvent lointain de religieuses agressées par des prêtres ou des religieux lorsqu'elles étaient novices ou professees, ou hors de l'Église et la plupart du temps dans le milieu familial. En outre, dans la mesure où la plupart des congrégations ne gèrent plus d'œuvres, le sujet des sœurs auteures d'agressions ne se pose (quasiment) plus ; il est en revanche et de manière logique plus spontanément abordé par les congrégations ayant été confrontées à des agresseuses sexuelles et ayant

été sollicitées par des victimes via la CRR.

La question des abus sexuels se pose en revanche de manière notable, même si elle n'est pas avouée, voire si elle est déniée, dans les pays qui attirent de nouvelles vocations et dans lesquels la sexualité est considérée socialement comme un sujet tabou.

L'Afrique est particulièrement citée par les supérieures, qu'elles soient françaises ou étrangères. Une attitude de réserve vis-à-vis des prêtres est demandée aux religieuses. Des actions ont été menées pour prévenir les situations « où le prêtre va draguer telle ou telle sœur ». Une supérieure fait référence à une situation datant d'une vingtaine d'années où il était demandé aux jeunes religieuses de suivre une contraception. Plusieurs supérieures évoquent aussi les cas dans lesquels des prêtres monnayent l'aide qu'ils peuvent apporter à des jeunes femmes qui entament une démarche d'entrée dans la vie religieuse, ou à de jeunes religieuses, en échange de faveurs sexuelles. D'autres évoquent les mesures prises pour des jeunes religieuses qui ont dû être changées de communauté car elles étaient en situation de risque ; comme en témoigne l'une d'entre elles en termes pudiques : « elles connaissaient beaucoup de prêtres qui sont dans l'irrégularité ».

La complexité de traitement des cas est accrue lorsqu'il est difficile de distinguer ce qui relève de l'agression sexuelle de la relation sexuelle librement consentie. En outre, ont été évoqués des cas de religieuses qui quittent la congrégation car elles sont enceintes (pas forcément de prêtres).

Il semble que la situation est très contrastée selon les lieux d'implantation des communautés, avec un début de libération de la parole, des mesures prises par des responsables dans l'Église, qu'ils appartiennent à des diocèses ou à des conférences de religieux. Des prêtres commencent aussi à se mobiliser, « bousculent les sœurs pour qu'elles ne fassent pas n'importe quoi » et émettent des alertes. À contrario, il y a encore des réticences de responsables religieux avec « des résistances complices ». Des religieuses africaines sont aussi des spécialistes reconnues de ces questions, comme Veronica Openibo et Marie Lembo qui interviennent pour des formations dans des congrégations.

En Asie, le sujet est difficile à cerner car la situation semble encore plus opaque qu'en Afrique, à quelques exceptions près, comme si les abus sexuels constituaient encore un impensé. En Corée, une supérieure expose

que « ce n'est pas un sujet dont on peut parler. Il y a sans doute des agissements mais rien ne sort ». Autre exemple, des choses ont été dites dans une réunion de l'équivalent de la CORREF au Vietnam, tout en annonçant : « Il ne faut pas que cela sorte, cela doit rester entre nous ». Et une autre congrégation indique, dans le même sens : « Au Vietnam, cela va être terrible quand cela va exploser ».

En Amérique latine, enfin, la libération de la parole semble être beaucoup plus avancée, proche de l'Amérique du Nord et de l'Europe, et des conférences de religieux dans certains pays et la Conférence Latino-Américaine des Religieux et religieuses (CLAR) se sont mobilisées. Les événements du Chili ont sans doute joué le même rôle que tous les dévoilements intervenus en Amérique du Nord et en Europe.

Les abus de pouvoir et d'autorité

Les abus de pouvoir et d'autorité posent question, voire sont un sujet central suscitant la vigilance des responsables pour plus d'un quart (27%) des congrégations implantées uniquement en France et pour près de la moitié (49%) des congrégations internationales. Leur dimension semble être à la fois inscrite dans l'histoire de l'Église, être culturelle, et d'actualité en lien, selon les supérieures, avec le vœu d'obéissance.

En France et concernant la vie intracommunautaire, le caractère historique des abus de pouvoir est particulièrement souligné avec l'évocation du mode de gouvernement très descendant et autoritaire de responsables d'une autre époque. Le virage difficile à prendre avec le tournant de Vatican II a été évoqué plusieurs fois. Des faits anciens, commis par des supérieures locales ou générales, ou des maîtresses des novices, ont frappé les mémoires et ont été source de blessures durables. Une supérieure générale fait même un lien entre le comportement de responsables de communautés qui « se comportaient comme des petits tyrans » et l'arrêt des vocations. Elle l'impute à la manière dont se déroulait la vie religieuse il y a soixante ans, qui s'est retrouvée en décalage croissant avec la société. Elle n'est donc pas étonnée de la situation d'arrêt des vocations dans laquelle se trouvent la plupart des congrégations : « C'était en germe, prévisible ».

Les supérieures illustrent leurs propos par de nombreux

exemples : une supérieure générale restée à son poste pendant vingt-quatre ans et dont le comportement « n'était pas dans la délicatesse » a provoqué le départ d'un certain nombre de sœurs ; la division par deux des effectifs d'une congrégation, hospitalière et enseignante et donc par vocation ouverte sur l'extérieur, où « l'on était comme en prison, pas libres, surveillées en permanence ». Sont évoquées aussi la lecture des courriers des sœurs, l'obéissance totale exigée lors des envois en mission, l'emprise des supérieures locales sur les sœurs : elles en faisaient des servantes et celles-ci devaient « tout supporter pour Jésus ». « Les abus d'autorité, c'était un fonctionnement » résume une supérieure.

Cela a eu des conséquences jusqu'à aujourd'hui dans la mesure où certaines de ces sœurs aînées « vivent en conformité avec ce que l'autre pense et pas avec ce qu'elles pensent, elles ». Enfin, plusieurs supérieures ont signalé lors des entretiens avoir été elles-mêmes victimes de ces abus de pouvoir.

Ont encore été évoqués, comme exemples actuels, des positionnements ou des comportements très limites par rapport à des sœurs étrangères, ou des décisions prises concernant des fermetures de communauté non concertées avec les religieuses concernées.

Par ailleurs, dans leurs œuvres, et dans celles éducatives principalement, des affaires de maltraitance sont remontées : plusieurs supérieures espèrent, depuis l'affaire Bétharram, que des cas anciens qu'elles ignorent, datant de l'époque où elles géraient des établissements scolaires, ne se sont pas produits.

Ces abus ont profondément marqué l'histoire de certaines congrégations et peuvent y rester inscrits, avec une tendance chez elles à minimiser ou à accepter une réalité profondément ancrée. Ainsi, le consultant extérieur d'une congrégation importante en France a interpellé les responsables avec lesquelles il travaillait car rien n'émergeait sur les questions de pouvoir. Les seuls abus qui étaient mentionnés de manière flagrante étaient les abus sexuels dont elles pensaient être à l'abri. En revanche, certaines « bloquaient » sur le sujet des abus de pouvoir et cela a conduit à la création d'un groupe de travail sur la relation autorité-obéissance. Ne pouvant plus aujourd'hui être justifiés par la tradition, ils s'appuient moins facilement sur le vœu d'obéissance. De plus, dans la mesure où il s'agit de congrégations apostoliques qui œuvrent dans le

monde, les religieuses encore actives, ou qui l'étaient de manière récente, sont plongées dans une société où les modes de gouvernement des personnes ont beaucoup évolué. Les abus de pouvoir peuvent donc légitimement donner lieu à une réflexion interne sur la manière dont la congrégation exerce sa mission et sur le rôle des supérieures locales. Ils sont maintenant considérés comme quelque chose d'anormal qui doit être rectifié. Une supérieure fait ainsi référence, pour le déplorer, à des supérieures de communautés qui entrent dans les chambres des sœurs en leur absence. Plusieurs supérieures évoquent le sujet au travers des religieuses d'autres congrégations qu'elles ont accueillies alors qu'elles avaient été abîmées par des abus de pouvoir et des abus spirituels. Le Vademecum a été parfois employé comme support pour le travail du conseil, ou envoyé à chaque sœur pour les aider à avoir une vigilance accrue sur les abus du quotidien.

Les abus de pouvoir en France semblent être aujourd'hui plutôt le fait de personnalités individuelles et susceptibles de donner lieu à des sanctions et à des interventions extérieures après saisine de Rome. Ils peuvent aussi se produire lorsqu'il n'y a plus suffisamment de personnes pour tenir les postes de responsables, ce qui amène à des cumuls de fonctions, à des durées de maintien dans les postes beaucoup trop longues, dommageables à la fois pour la congrégation et pour la responsable concernée.

Enfin, une supérieure relate que, au moment de l'échange sur le Vademecum en assemblée générale de novembre 2023, elle a eu le sentiment que l'on n'attachait pas toujours une attention suffisante aux sœurs les plus fragiles, âgées et vulnérables. Il y a là une source possible d'abus du quotidien. Une congrégation (province de France) s'intéresse à ces abus en lien avec les valeurs chrétiennes : humilité-humiliation, obéissance-dérives, don de soi-exploitation, silence et discréetion-camouflage des abus, c'est-à-dire « aux mauvaises interprétations de la parole de Dieu ».

Les congrégations internationales, lorsqu'elles évoquent le sujet, l'abordent pour la plupart dans sa dimension culturelle en faisant le constat que « ce qui est considéré comme un abus dans une culture ne l'est pas dans une autre ».

L'Afrique est particulièrement citée : cela s'explique par le nombre très important de congrégations qui y sont implantées (105, soit les trois quarts d'entre

elles) et fait écho à ce qu'elles constatent de la culture familiale et sociétale imprégnée du droit d'aïnesse et du respect dû aux Anciens : « C'est la même chose dans l'Eglise qu'au village ». Une supérieure énonce que « la supérieure, c'est la chef » et le prêtre, « c'est le roi ». De ce fait, les jeunes religieuses sont encore trop souvent dans l'obéissance totale, sans rien exprimer, ni donner leur sentiment, ni oser prendre de quelconques initiatives. Elles ont « été élevées dans une culture où une fille doit toujours obéir depuis sa naissance aux parents, mari, prêtre, autorité quelle qu'elle soit ». Cette attitude vient s'ancrer dans le style de vie religieuse qui prévalait autrefois en France, en s'appuyant plus, pour les jeunes novices et professes, sur les devoirs que sur les droits, et sur le vœu d'obéissance qui n'est pas vécu de la même manière qu'en Europe.

Le sujet est évoqué de manière voisine en ce qui concerne l'Asie où les supérieures témoignent des mêmes difficultés qu'ont les religieuses à exprimer une opinion. L'une d'entre elles s'interroge : « Les sœurs ne disent rien, en fait disent toujours oui mais que font-elles ? ». En Amérique latine, les évocations sont moins nombreuses, ce qui peut sans doute s'expliquer par une culture et un comportement sur ces questions plus proches de ceux constatés aujourd'hui en Amérique du Nord et en Europe.

Néanmoins, la situation évolue ; il apparaît à beaucoup de supérieures que les choses commencent à bouger dans certaines régions d'Afrique et d'Asie : les jeunes ne semblent plus toutes dans un état d'esprit traditionnel, étant acculturées à la société contemporaine via les études qu'elles ont faites et les réseaux sociaux. Nombre de supérieures, très conscientes du sujet, travaillent avec les jeunes sœurs, soit lors de leurs visites canoniques dans les provinces, soit en France lorsque des novices y viennent en formation, pour les inciter à prendre la parole et à trouver des initiatives et ce, même si les actions engagées ne sont pas toujours bien supportées par les religieuses les plus âgées.

En France comme à l'étranger, la question qui se pose aujourd'hui est de trouver une juste place pour les jeunes dans la vie religieuse sans tomber dans l'excès inverse où toute décision prise par une responsable devient un abus - ce point sera développé plus loin. Tout acte d'autorité n'est pas un abus de pouvoir et, si le contenu de la notion est documenté pour les abus sexuels, il n'en

va peut-être pas de même pour les abus de pouvoir, où les concepts sont plus flous, moins précisément définis et se situent dans une zone grise.

Des congrégations ont donc engagé une réflexion de fond et travaillent sur ce sujet de l'abus de pouvoir en lien avec le vœu d'obéissance, en le résitant par rapport au droit canonique et à leurs constitutions, ainsi qu'en se fondant sur de la documentation externe afin de le positionner dans leur engagement : qu'est-ce qu'un abus de pouvoir ? Qu'est-ce qui le définit et quelle est sa limite par rapport aux questions d'autorité, par rapport au vœu d'obéissance et par rapport à la mission de la congrégation ? Il faut que les mots qui désignent les choses soient clairs, de même que le cadre doit être précisément fixé : « L'obéissance doit être un acte de volonté avant tout » dit l'une d'entre elles.

À titre individuel plusieurs supérieures ont dit avoir pris conscience de la vigilance à avoir dans leurs propres comportements. Elles s'appliquent au dialogue, au travail en équipe avec le conseil, voire se font superviser.

Les abus spirituels ou de conscience

Moins fréquemment cités (17% des congrégations), les abus spirituels ou de conscience sont évoqués avec la même prévalence dans les congrégations françaises et internationales. Elles pensent souvent en être pré-munies par leurs textes et leurs traditions, avec une culture historiquement participative et une vie très tournée vers l'extérieur. Bon nombre se réfèrent à leur pratique de dialogue et de concertation

Lorsqu'ils existent, les abus spirituels produisent des effets dévastateurs, tant ils peuvent être source de dysfonctionnements majeurs des instituts, amener à des départs de religieuses de la congrégation et laisser la trace durable de profonds traumatismes pour celles qui restent. La gouvernance a pu être remise en cause, conduire à la nomination d'assistants ou de commissaires apostoliques, ou à la révision des constitutions.

Le risque cité en premier concerne l'emprise par les formatrices lors de l'accompagnement spirituel des jeunes novices et professes. Une supérieure évoque un document de la CORREF relatif à l'accompagnement spirituel auquel elle se réfère régulièrement car il lui a permis d'en mesurer tous les risques. Les religieuses ne peuvent plus faire de l'accompagnement « à la sauvage » des jeunes novices : elles sont formées régulièrement et

supervisées. Une autre évoque le risque de religieuses qui sont en « électron libre » dans l'accompagnement des jeunes novices. La formation de ces responsables est parfois considérée comme insuffisante, alors même qu'elle est essentielle pour prévenir les abus spirituels. Cette formation doit s'appuyer sur des enseignements en sciences humaines et en droit canonique dans la conscience qu'une formation spirituelle sans formation humaine (« sans être d'aplomb sur le plan humain ») ne sert à rien.

L'accompagnement spirituel des novices et des professes par des personnes extérieures à la congrégation est parfois aussi considéré comme très souhaitable, voire nécessaire. Une supérieure évoque ainsi des abus spirituels dans leurs maisons de formation qui sont favorisés par leurs constitutions, dans lesquelles il est écrit que les jeunes professes doivent être accompagnées par leur supérieure de communauté. Cela ne fonctionne plus aujourd'hui et la possibilité a été offerte aux jeunes en formation de choisir un accompagnateur extérieur. On peut à ce sujet signaler que le libre choix de l'accompagnateur spirituel et du confesseur semble être aujourd'hui une règle largement partagée par les congrégations. Les accompagnements psychologiques par des spécialistes extérieurs, pour celles qui ont vécu dans un système d'entreprise, sont aussi largement pratiqués.

De même que pour les abus de pouvoir, la mise en place d'un cadre de référence semble très utile pour le respect de la liberté d'expression et d'opinion. Le vœu d'obéissance ne doit pas vider les religieuses de leur personnalité, sachant que le risque de dépersonnalisation, intrinsèque au processus d'entreprise, est encore accru pour les religieuses qui portent l'habit. Il doit s'inscrire dans un processus de questionnement et de dialogue. Une supérieure évoque la charte élaborée avec son diocèse sur les accompagnements spirituels : ce qu'est un accompagnement, la posture à avoir, la liberté de la religieuse accompagnée etc. Il faut également développer une vigilance sur les relations entre sœurs qui peuvent déboucher sur des formes d'emprise.

Le Vadémecum a été cité comme un outil très utile pour mieux situer la congrégation sur ces sujets, avec une attention particulière portée à la relation avec le confesseur et aux liens avec la famille ; de même que le rapport du groupe de travail de la CORREF *Bon arbre, bons fruits, juger l'arbre à ses fruits*.

Des congrégations soulignent enfin la tendance qu'il y aurait, en Afrique, à la confusion entre for interne et for externe, à « forcer les sœurs à dire des choses qui relèvent du for interne (...) On ne sait pas faire la part des choses et cela peut porter atteinte à la personne ». Des travaux sont donc menés pour tracer une limite à ce que l'on peut demander à une jeune sœur dans un processus d'accompagnement. Sont citées aussi les maîtresses des novices qui abusent de leur pouvoir, les réunions régulières avec les responsables qui peuvent tangenter l'accompagnement spirituel, la nécessité du travail en équipe pour éviter les dérives et les prises de décision solitaires. Une supérieure évoque enfin la grande sensibilité des religieuses à ce sujet d'abus spirituels, qui « fait écho aux questions des humiliations coloniales que leurs pays ont subies ».

Agir pour prévenir les abus

La vigilance, reconnue par toutes comme nécessaire en matière de prévention des abus, concerne l'ensemble des dérives possibles. Pour ce faire, les congrégations peuvent s'appuyer sur une multitude de sources, de documentation ou d'outils, dont ceux développés par la CORREF suite au rapport de la CIASE. Sont cités par exemple :

- Des documents internes aux organisations religieuses en France et à l'étranger, émanant de la CORREF, des autres conférences de supérieurs majeurs internes aux pays ou aux régions (Conférence des Supérieurs Majeurs du Burkina-Faso, du Cameroun, du Togo, du Pérou, CLAR, par exemple), de l'UISG, des diocèses pour la France, de la CEF, de la LCWR (Leadership Conference of Women Religious), du généralat des jésuites à Rome « Discerning leadership », du centre spirituel Le Châtelard, de l'internoviciat de Chevilly-Larue, etc.

- Des formations universitaires, avec l'Institut Catholique de Paris (ICP) qui propose un diplôme universitaire (DU) sur l'abus et la bientraitance, les Facultés Loyola de Paris, le collège des Bernardins, le Studium Theologicum Intermonastères, l'institut de psychoéducation de l'université de Montréal, l'institut Karol Wojtyla, etc.

- Des conseils de cabinets experts comme Karism Conseil, Nexus, Talentheo, ou de personnes expertes

comme des canonistes, des psychothérapeutes religieux, religieuses et laïcs.

Et en ce qui concerne la gestion de leurs œuvres, les congrégations inscrivent leurs travaux dans le respect des différentes législations et réglementations des pays dans lesquels elles sont implantées.

Les préconisations de la CORREF et le Vademecum

Concernant plus spécifiquement les outils offerts par la CORREF, cinq groupes de travail ont été mis en place lors de son assemblée générale de novembre 2021 pour donner suite aux recommandations du rapport de la CIASE : 1) Face aux abus : faiblesses et ressources de nos traditions religieuses ; 2) Bon arbre, bons fruits ; 3) Gouvernance dans les congrégations ; 4) Discernement initial/vocationnel et formation ; 5) Bonnes pratiques après la révélation d'un abus sexuel. Ces groupes ont donné lieu à des préconisations et règles de bonnes pratiques soumises au vote de l'assemblée générale intermédiaire de la CORREF d'avril 2023. Par ailleurs, une commission de juristes et d'experts du droit canonique a élaboré un Vademecum qui « repère et nomme les droits fondamentaux des religieux et religieuses » : droits et vie communautaire, droits et vie privée, droits économiques et sociaux, droits et recours. Ce document a été soumis au vote de l'assemblée générale de la CORREF de novembre 2023. L'ensemble de ces textes, ainsi que les résultats des réflexions de la commission théologique *Pour un discernement, repères théologiques* a été réuni dans un document unique¹, édité par la CORREF.

Ces travaux s'inscrivent dans une mobilisation internationale plus ancienne des congrégations. Ainsi, une mise en mouvement des instituts religieux membres de la CORREF s'est faite une bonne dizaine d'années auparavant, voire plus dans ceux implantés aux États-Unis où les travaux ont commencé il y a une vingtaine d'années, avec l'affaire de Boston en 2002 et le rapport du John Jay College en 2004². Il en a été de même en Irlande après la publication en 2009 du *Rapport Ryan*³. Plus récemment, en 2019, un des thèmes de l'Assemblée générale de l'UISG était relatif à la protection des mineurs et des personnes vulnérables.

1. Groupes de travail CORREF post CIASE, *Mettre en œuvre les recommandations de la CIASE - Assemblées générales avril-novembre 2023, avril 2024*.

2. *The nature and scope of sexual abuse of minors by Catholic priests and deacons in the United States 1950 – 2002, A research study conducted by the John Jay College of Criminal Justice in the City University of New-York*, 2004.

3. Sean Ryan, *Report Commission to Inquire into Sexual Abuse*, Commission to Inquire into Child Abuse (CICA), 2009.

Le contenu des documents de la CORREF sur les recommandations et bonnes pratiques reste souvent imprécis dans le souvenir des supérieures. Les préconisations sont connues par 57% des interviewées, sachant qu'elles le sont plus par les provinciales que par les générales (67% contre 53%). 27% seulement disent les avoir utilisées en pratique, soit un quart des générales et un tiers des provinciales.

Les supérieures qui n'ont pas assisté à l'assemblée générale extraordinaire d'avril 2023 ou qui ont pris leur fonction de manière plus récente et pour lesquelles la transmission de l'information ne s'est pas faite, disent ne pas en avoir eu connaissance ; d'autres, plus nombreuses, se souviennent les avoir reçues mais n'ont pas eu le temps de les lire. Elles se remémorent parfois ce dont il s'agit lorsqu'on leur évoque son édition : « Ah oui, le livre bleu... ».

Certaines considèrent qu'il s'agit d'une documentation de référence précieuse qui pourra les aider à mettre en place des politiques et des outils de prévention, et elles regrettent de ne pas avoir encore eu le temps d'en prendre connaissance. Elles ont diffusé les préconisations à leur conseil et des provinciales les ont remontées au généralat sans en avoir souvent de retour. Il s'agit d'une documentation très complète, mais non traduite en anglais, ce qui est un problème pour des congrégations de moins en moins francophones. En fait, c'est sans doute la masse des documents et la grande richesse des sujets abordés qui sont à interroger au regard de supérieures totalement absorbées par les urgences et la somme des problèmes qu'elles doivent traiter.

Le Vademecum, évoqué par 63% des responsables, est relativement plus connu et utilisé. Son caractère circonscrit au sujet des droits des religieux et religieuses a pu trouver des suites directes en interpellant les supérieures sur des préoccupations très concrètes. L'une d'elles explique par exemple qu'elles n'avaient encore jamais pensé à la nécessité, pour les sœurs, d'avoir un peu d'argent à leur disposition. Pour une autre, le document a permis d'alimenter les travaux sur la mise en place de protocoles de prévention des abus. Une responsable s'y est référée pour regretter une décision de son conseil, en contradiction avec deux de ses articles. Une autre l'a repris en conseil pour étudier la manière dont se situe sa congrégation, notamment dans la relation avec le confesseur et le lien avec la famille. Une supérieure provinciale

témoigne, de manière très positive : « En relisant le Vademecum je retrouve des points que nous avons abordés ensemble (NDLR : lors de notre entretien) comme la formation initiale et continue, la liberté de conscience, le dialogue et la coresponsabilité, la liberté de choisir un accompagnateur spirituel, la possibilité de faire une retraite annuelle, le choix de quitter la congrégation (...). En le lisant et en le relisant maintenant je crois que nous vivons selon ces droits à respecter et je m'en réjouis. Bien sûr la fraternité est toujours à construire et nous avons toujours chacune à nous convertir dans la manière de vivre les vœux et notre mission ».

Mais le Vademecum a aussi souvent fait l'objet d'appréciations plus réservées. Une minorité considère que les règles et les pratiques de sa congrégation y sont conformes et que ce document est, en fait, destiné aux instituts dont les pratiques ont été déviantes.

Une majorité, plus nuancée, pense que le document est intéressant, qu'il est utile d'avoir rassemblé dans un recueil unique les textes du droit canonique mais, souvent, les supérieures regrettent que manque dans le texte le pendant des droits, c'est-à-dire les devoirs. Certaines considèrent qu'ils sont contenus dans les vœux et dans les engagements de la vie religieuse, mais d'autres s'inquiètent d'un document qui peut être mal interprété, notamment sur la question de la liberté et de l'obéissance. Il n'est donc pas à diffuser tel quel aux religieuses, mais doit être adapté aux contextes locaux et accompagné d'explications, pour qu'on puisse bien en tracer le sens et les limites. Une supérieure explique même que le Vademecum est très bien adapté pour l'Europe mais difficile à présenter dans d'autres milieux socioculturels.

Une supérieure étrangère indique aussi qu'il a un sens pour la France dans la mesure où il tient compte du droit civil en plus du droit canon. Mais elle pense « difficile d'être conforme aux deux sans ignorer ce qui fait l'âme de la vie religieuse » : doit-elle rester à part des règles de la société ou pas ? Le Vademecum lui fait douter de la réponse à la question ; sans le remettre en cause, elle trouve qu'il interroge la vie religieuse et son fonctionnement.

La plupart des responsables ne l'ont pas diffusé à leurs sœurs aînées dans la mesure où elles ignoraient « comment elles l'auraient pris », et considérant qu'il n'a pas trop de sens pour elles. Chez les jeunes religieuses,

il peut être interprété de manière très extensive, l'affirmation des droits individuels l'emportant sur l'engagement qu'elles ont pris dans les vœux qu'elles ont prononcés. Il peut aussi heurter la conception de l'autorité dans les cultures où prédomine la parole des aînées, le pouvoir des supérieures. C'est donc, de l'avis de beaucoup, un outil utile, qui suscite discussions et échanges, mais qui doit être manié avec précaution et ne pas être diffusé tel quel et sans mode d'emploi.

Les mesures concrètes mises en place

En matière de prévention et de traitement des abus, le premier domaine d'application est la formation, d'importance centrale pour la vie communautaire. La mise en place de protocoles de protection des mineurs et personnes vulnérables constitue également un outil majeur. Enfin, des congrégations ont mené une réflexion approfondie sur leurs modes de fonctionnement afin de s'assurer de leur adéquation aux attentes vécues en interne et aux réalités de la société du 21ème siècle.

La formation est considérée, dans la plupart des entretiens réalisés, comme un point nodal du bon fonctionnement des instituts. Le fait qu'il s'agisse d'une priorité inscrite à l'agenda des réformes entreprises au sein de ceux qui ont connu des dysfonctionnements majeurs est à cet égard significatif. Les formations semblent avoir connu des évolutions significatives ces dernières années et ont, notamment, intégré la problématique des abus : le contenu des programmes s'est enrichi, tous les stades et niveaux de la vie religieuse sont concernés et l'ouverture vers l'extérieur est souvent soulignée. Plusieurs congrégations ont ainsi déclaré avoir actualisé leur *ratio formationis* pour y inclure un volet relatif à la prévention des abus de toutes sortes. Un généralat a demandé la réalisation d'une formation en ligne sur tous les types d'abus avec une mobilisation de l'ensemble de la congrégation.

Aujourd'hui, la formation des novices et professes inclut généralement une dimension de sciences humaines intégrant la connaissance de soi et la maturité relationnelle, affective et sexuelle. Dans certains pays, où ces connaissances ne sont pas acquises, le rapport au corps est particulièrement à étudier dès le début

de la démarche d'entrée, et une supérieure souligne le caractère non optionnel de ce travail sur soi à réaliser. Pour donner la mesure du chemin parcouru, une supérieure générale explique que, lorsqu'elle était novice, dans les années 1980, « on s'est contenté de lire devant moi le chapitre des constitutions qui porte sur la chasteté, cela fait deux pages, je n'ai eu rien d'autre ». Une autre supérieure explique que les formations initiales ont été intensifiées pour « agir en conscience » : les postulantes doivent interroger leur relation avec les réseaux sociaux, l'affectivité ou l'argent (il s'agit d'une congrégation dans laquelle des religieuses sont salariées dans leurs missions).

Des supérieures estiment qu'un travail considérable doit encore être mené sur la formation permanente, sur la formation des formatrices et, plus généralement des responsables, avec la conscience notamment d'une insuffisance, en nombre ou en compétences, des formatrices. L'objectif est de les mettre en capacité d'exercer la plus grande vigilance sur la maturité psychologique et affective, et l'adaptabilité à la vie religieuse de celles qui veulent s'engager.

Les responsables, jusqu'au niveau des supérieures générales, ne sont pas à l'écart de cet effort de formation notamment sur le thème de l'abus de pouvoir dans la manière de gouverner. Des supervisions sont organisées, en individuel et en groupe. Une supérieure témoigne de l'importance de disposer, pour elle et pour la maîtresse des novices « d'un lieu qui nous met à distance ». Une autre supérieure évoque le problème résidant dans l'écart entre les jeunes novices formées à ces questions et leurs responsables qui font partie d'une génération où il n'y avait pas de formation au discernement et au respect de la liberté intérieure. Elles suivent donc maintenant des formations de la CEF et de la CORREF, celles de cette dernière étant souvent citées de manière très positive. Par ailleurs, le document de la CORREF *Discernement initial/vocationnel et formation*¹ a été utilisé même s'il a rencontré, dans un cas, une réserve initiale des formatrices car il aborde un sujet tabou, la sexualité. Dans un autre cas, il a conduit à limiter le mandat des formateurs.

Les formations sont de plus en plus ouvertes, avec des interventions d'experts extérieurs dans les formations internes, mais aussi des sessions organisées avec

1. Groupes de travail CORREF post CIASE, *Mettre en œuvre les recommandations de la CIASE*, pp. 77-86, CORREF, 2024.

des diocèses ou avec des instituts spécialisés. Les méthodologies se sont diversifiées avec le recours à des outils thérapeutiques comme la Programmation Neuro Linguistique (PNL) ou la méthode Vittoz. Dans de nombreux cas, les formations se font pour tout ou partie dans des internoviciats ou des noviciats internationaux qui sont appréciés des congrégations car ils ouvrent des horizons nouveaux sur le vécu des vœux, sur l'obéissance et sur la vie religieuse en général. Une supérieure cite par exemple une formation organisée à Chevilly Larue pour un groupe d'une vingtaine de novices qui ont pu s'exprimer collectivement sur leur vécu dans leurs différents pays. Selon une supérieure, la journée organisée sur les abus pour leur noviciat international n'aurait pas pu avoir lieu avant le rapport de la CIASE.

Des formations sur la prévention des abus sont aussi organisées pour les religieuses dans le cadre de l'exercice de leurs missions, notamment sur les droits des enfants et la protection des mineurs. Certaines participent à des formations universitaires comme le DU de l'ICP sur la bientraitance. Néanmoins ce sujet est peu évoqué comme prioritaire en ce qui concerne les communautés en France. En effet, il a souvent moins d'actualité pour les religieuses compte-tenu de leur âge. Mais des questions se posent pour les jeunes étrangères, en mission en France, et lorsqu'un noviciat, positionné en France, accueille les sœurs d'autres pays dans lesquels la congrégation est implantée.

La mise en place de **protocoles de protection des mineurs et des personnes vulnérables** constitue un impératif pour les œuvres, notamment éducatives et médicales ou médico-sociales, dans la mesure où les congrégations sont dans l'obligation de se conformer aux réglementations exigées par les lois civiles des pays dans lesquels elles sont implantées. Cela a pour conséquence que les mesures de protection mises en place sont plus ou moins élaborées, suivant le degré de vigilance des législateurs.

Les pays de culture anglo-saxonne se distinguent particulièrement en la matière dans la mesure où la révélation de scandales dans l'Église catholique est venue s'inscrire dans leur culture très procédurale en matière de gestion des risques. Les témoignages des supérieures sur la politique de safeguarding et les obligations très fortes de mise en place de mesures de protection et de reporting qu'elles ont dû mettre en

place sont unanimes. Quelques pays sont également cités, par exemple : un État d'Inde du Nord dans lequel les religieuses, très impliquées, travaillent en étroite collaboration avec le gouvernement, la police et les médecins, sachant qu'il n'y existe pas de distinction entre abus dans l'Église et hors Église ; l'Égypte où les institutions sont très surveillées et accompagnées.

En France, les congrégations s'appuient sur les réglementations externes régissant l'enseignement catholique et mises en œuvre par les Organismes de Gestion de l'Enseignement Catholique (OGEC) et les établissements de santé. Le sujet est particulièrement familier à celles qui travaillent dans le milieu du soin, où les préconisations de la CORREF sont déjà la norme (formation, prévention, connaissance des sujets sexuels). Les religieuses qui sont ou ont été des professionnelles du domaine de la santé sont très acculturées à la mise en œuvre de protocoles qu'elles connaissent et mettent en œuvre de longue date. Ce sont elles aussi qui se sentent les moins fragiles et les plus aguerries du fait du type de relations humaines auxquelles leur profession les a confrontées.

Au-delà de ces obligations légales, plus de la moitié des congrégations (55%) déclarent disposer ou avoir mis en place des chartes ou des protocoles de protection des mineurs et personnes vulnérables propres à l'institut, s'adressant soit à leurs œuvres, soit à l'interne de la congrégation, soit aux deux. Dans la quasi-totalité des cas, l'élaboration de ces protocoles s'est faite sans lien avec les préconisations de la CORREF et principalement avant 2023 (la plupart entre 2014 et 2022). Ces protocoles sont généralement établis au niveau du généralat et il est demandé aux provinces d'en faire la déclinaison en fonction de leur contexte propre, avec parfois l'appel à des consultants externes pour venir en appui de leur élaboration. Les travaux des conférences de religieux de différents pays ont également constitué des sources d'inspiration.

Une congrégation explique que c'est le Motu Proprio du pape François *Vos estis lux mundi* de 2023 qui a déclenché la demande du généralat à toutes les provinciales d'établir une politique et des protocoles relatifs à toutes leurs activités apostoliques, qu'elles soient éducatives, hospitalières ou pastorales.

Les abus de pouvoir et d'autorité ont parfois justifié, en plus du sujet des abus sexuels, de mettre en place

des protections relatives à la vie intracommunautaire. En France, la nécessité d'un protocole de protection pour les sœurs aînées a été plusieurs fois évoquée dans la mesure où celles-ci sont fragilisées et peuvent être victimes de maltraitances, dans leur communauté mais aussi dans les Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), par exemple. A contrario, dans une congrégation, un code de conduite a été établi pour les sœurs les plus anciennes, relatif au respect de l'autre et à la juste attitude à adopter vis-à-vis du personnel de ménage ou de soins. Dans les cas les plus aboutis, la congrégation dispose d'une personne (ou d'une cellule) dédiée au niveau du généralat qui anime un dispositif implanté au niveau des provinces ou des régions. Des correspondantes locales sont nommées, chargées d'assurer le bon déroulement de la mise en œuvre du protocole de protection et également d'en faire la remontée régulière à la sœur responsable au généralat. Ces protocoles sont aussi plus rarement assortis d'engagements nominatifs signés par les sœurs, mais aussi par les personnels sur lesquels elles s'appuient dans leurs missions : engagement à respecter la politique, les procédures, à signaler tout incident. De manière encore plus rare, est prévu un contrôle de mise en œuvre de la politique de protection, de type audit externe.

Comme évoqué précédemment, on sent poindre en France une inquiétude sur les faits délictueux qui auraient pu se produire dans l'enseignement catholique, non seulement en matière sexuelle mais aussi de maltraitance psychologique ou physique. Peu de cas sont remontés à ce jour, mais plusieurs congrégations assurant la tutelle d'établissements scolaires¹ ont décidé récemment, à la lumière de l'affaire Bétharram, d'effectuer un contrôle sur la bonne application des textes des OGEC, voire de renforcer les textes en place avec l'élaboration de protocoles propres à leur congrégation.

Enfin, un nouveau type de protocole de protection concernant la régulation de l'usage des médias sociaux commence à être conçu, de manière encore très marginale, mais c'est le signal faible d'une tendance qui pourrait se renforcer très rapidement. Le risque d'un mauvais usage des plateformes numériques a déjà conduit quelques congrégations à mettre au point une politique sur leur utilisation ou à faire signer aux sœurs des engagements dans l'esprit du Règlement

Général sur la Protection des Données (RGPD).

Près de la moitié (46%) des supérieures interrogées disent faire évoluer leurs **modes de fonctionnement** dans l'objectif de s'assurer que leur congrégation est dans les meilleures dispositions pour faire face aux réalités du monde d'aujourd'hui, qu'il s'agisse de sa vie intracommunautaire ou de sa mission dans le monde. Leurs travaux ont pris différentes formes : des formations, une relecture de leurs règles de vie, une analyse des risques etc., dont une majorité en lien et avec l'apport de la CORREF. Ainsi près de 60% d'entre elles ont utilisé ses supports, qu'il s'agisse de la documentation issue des préconisations, du Vadémécum, ou des formations et sessions organisées par l'institution.

Dans les cas des examens les plus approfondis, des congrégations (ou des provinces de France) se sont engagées dans un projet de vie englobant tous les aspects de leur gouvernance et assorti d'une relecture de leur vocation, de leurs règles de vie, de leurs vœux, de leurs missions au regard de l'évolution de leur démographie, pour adapter leurs modes de gouvernement en conséquence.

Les règles de vie ont été interrogées pour s'assurer de leur bonne adéquation au vocabulaire et à la réalité de la société d'aujourd'hui et ont pu faire l'objet d'actualisations, notamment sur l'emploi de termes, comme ceux qui décrivent le vœu d'obéissance. Dans le travail de fond effectué sur ses textes à partir des préconisations de la CORREF et du Vadémécum, une supérieure explique avoir attaché une attention particulière à « la gouvernance, l'exercice de l'autorité, les vocations, la formation initiale et continue, la formation des formateurs, et aussi le sujet de la liberté spirituelle et de conscience ».

Des Constitutions ont été entièrement revues, en lien avec les abus, à la demande du dicastère ou sur décision interne. Ces travaux ont donné lieu à de nouvelles règles de vie et codes de conduite pour les sœurs, destinés à répondre à des dysfonctionnements avérés, en incluant l'accès aux nouvelles technologies. Cependant, dans la plupart des cas, les règles de vie ont été amendées à la marge, en pointant les articles qui pouvaient cautionner « un comportement pas juste ». Une prise de conscience s'est alors faite sur ce que les textes pouvaient induire en laissant un chemin ouvert vers des dérives. Dans d'autres cas, après relecture, les Constitutions ont été considérées comme toujours pertinentes et claires,

1. Un tiers des congrégations féminines du panel assurent encore une tutelle d'établissements scolaires en France.

le problème portant plutôt sur leur mise en pratique.

Dans les pratiques émergentes, encore minoritaires mais porteuses d'avenir, on peut citer les congrégations qui se sont engagées dans l'élaboration d'une analyse et cartographie des risques d'abus afin d'en faire une juste évaluation, certaines exprimant qu'il s'agit pour elles d'un exercice connu puisqu'obligatoire dans des pays anglo-saxons. D'autres s'y sont engagées dans la lignée des préconisations de la CORREF.

On peut citer aussi la mise en œuvre d'une politique spécifique relative aux médias sociaux afin de prévenir le mauvais usage des plateformes numériques. Une congrégation stipule dans sa politique d'utilisation sa reconnaissance du fait que « les médias sociaux sont une nécessité et non un luxe ». La parole du Pape Benoît XVI à la journée mondiale de la communication de 2009 est citée : « il revient en particulier aux jeunes, qui ont une affinité presque spontanée avec les nouveaux moyens de communication, d'assumer la responsabilité de l'évangélisation de ce "continent numérique" ».

On peut enfin souligner la démarche participative interne, notamment au regard du sujet des abus de pouvoir et de conscience, menée par quelques congrégations via l'envoi de questionnaires d'évaluation aux sœurs relatifs à la gouvernance des responsables de communautés ; dans un cas il a été demandé, de la même manière, aux provinciales de procéder à une évaluation de la gouvernance de la congrégation. Les résultats, pour ces congrégations, ont confirmé la nécessité de travailler sur les abus de pouvoir mais aussi sur le sacrement de réconciliation et l'accompagnement spirituel. On doit néanmoins relever, dans ces démarches participatives, la difficulté évoquée par des congrégations internationales à s'adapter aux différents contextes culturels.

Ces travaux holistiques sont encore très minoritaires mais certaines congrégations envisagent de s'y engager, voire en ont pris la décision. Ils se situent en effet en droite ligne du thème de la transformation évoqué aux dernières assemblées générales de l'UISG et de la CORREF. Ils représentent un réel investissement en temps, en énergie mais aussi en ressources. Outre le support offert par la documentation et les sessions de formation de nombre d'institutions religieuses et universitaires, certaines congrégations se sont appuyées sur les compétences externes de cabinets spécialisés. Les effets de ces travaux ont été bénéfiques, aux dires

des congrégations qui les ont réalisés ; les programmes de formation et les protocoles de protection ou les codes de conduite en sont une déclinaison. Ainsi, une congrégation a mis en place des sessions de formation destinées à l'ensemble des sœurs pour se réapproprier leurs Constitutions actualisées, formations incluant une journée sur le vœu d'obéissance avec des intervenants extérieurs. Les travaux réalisés ont amené de l'air, de l'oxygène, du mouvement dans les congrégations, en conduisant leurs responsables à travailler en équipe, à favoriser un dialogue avec les supérieures des communautés sur des sujets tels que l'autorité et l'obéissance, à se confronter à des regards extérieurs. Selon les cas, ils ont aussi permis de lever des traumatismes ancrés de manière ancienne, de mettre en place une gouvernance beaucoup plus collégiale, de limiter la durée de mandat sur les postes à responsabilité et de mettre en place des mesures de précaution dans l'accueil des jeunes souhaitant s'engager dans la congrégation.

Aujourd'hui et demain : des chantiers pour la CORREF

L'engagement de la CORREF sur la problématique des abus sexuels fait l'objet d'une reconnaissance très positive et partagée par les supérieures interrogées. Pour l'avenir, elles ont exprimé de manière fortement majoritaire le souhait du maintien d'une vigilance, voire de compléments de travaux sur les abus en général. Au-delà, les supérieures ont évoqué de manière large et dans des termes concordants leur souhait d'un travail de la CORREF en soutien à leurs problématiques de fond relatives d'une part à la transformation en cours de l'équilibre géographique Nord-Sud de leurs congrégations, d'autre part au devenir de la vie religieuse apostolique en France.

Compléter les travaux sur les abus

Même si les supérieures sont lassées de l'évocation des abus sexuels dans l'Église, auxquels elles sont en permanence renvoyées par les médias avec la sortie de nouvelles affaires, rares sont celles qui considèrent qu'une page doit être tournée. Très majoritairement, les provinciales en France pensent qu'on n'est pas au bout du chemin ; les supérieures générales considèrent égale-

ment majoritairement que le sujet va « exploser » à plus ou moins long terme, selon le terme qu'elles emploient fréquemment, dans d'autres pays et continents.

La vigilance ne doit donc pas faiblir sur ce sujet en l'élargissant de manière plus appuyée aux abus de pouvoir et aux abus spirituels, dont il apparaît qu'ils sont encore très présents dans les préoccupations des congrégations féminines qui ont le sentiment de ne pas en avoir encore fait le tour, ainsi que nous l'avons vu.

Quant à la documentation issue des groupes de travaux post CIASE de la CORREF, si elle n'a été exploitée que par moins d'un tiers des congrégations, elle constitue néanmoins un support très riche auquel les supérieures savent pouvoir se référer le moment venu et dont elles imaginent bien l'aide qu'elle pourra leur apporter. Mais certaines, confrontées à un principe de réalité, considèrent qu'il faut que la CORREF prenne le temps d'aider à la mise en place concrète de toutes les préconisations, thème par thème, sans en rajouter. Une supérieure exprime qu'elle sait que des choses sont en marche et sa congrégation essaie de faire le maximum pour que les sœurs vivent bien leur vie religieuse, « mais moi j'ai des urgences, des textes à écrire, des visites à faire et des sœurs à voir ».

Quelques critiques ont été émises sur le manque de caractère directement utilisable de cette documentation, avec la suggestion de créer des fiches pratiques. A été aussi évoqué le fait que les travaux réalisés s'adressent plutôt à des congrégations importantes et sont peu adaptés aux besoins de celles qui ne disposent que de quelques communautés d'un effectif restreint. Leurs supérieures, tout en considérant que des travaux d'ajustement sont sans doute nécessaires, estiment que les outils qui leur sont présentés sont inadaptés et souhaiteraient des conseils pratiques beaucoup plus simples et faciles de mise en œuvre ; la cartographie des risques a été citée, considérée d'un usage compliqué. D'un point de vue matériel, la CORREF devrait traduire sa documentation en anglais dans la mesure où un nombre croissant de responsables ne parlent pas français. Ses travaux, très intéressants, bénéficieraient ainsi d'une plus large audience.

L'accompagnement des prêtres abuseurs

Des supérieures expriment que l'accompagnement des prêtres abuseurs a été une facette des travaux de

la CORREF insuffisamment traitée dans la mesure où ils ont surtout été consacrés aux victimes. Cet accompagnement devrait faire l'objet d'une vraie réflexion et d'actions concrètes comme la création de plus de lieux d'accueil, à l'image du petit Béthanie. Certaines expriment de la compassion, notamment pour ceux qu'elles connaissent.

À ce sujet, est lié celui de la demande émanant de diocèses d'accueillir des prêtres mis en cause, voire condamnés, sachant que les raisons invoquées manquent souvent de transparence, voire d'exactitude. Il arrive ainsi aux religieuses de découvrir, par voie de presse, qu'il s'agit en fait d'une mise à l'écart suite à des faits délictueux ou criminels. Cela constitue d'autant plus un choc pour elles que « si c'est la réalité, le diable n'a pas de corps car elles ne voyaient pas de choses suspectes chez ce prêtre » témoigne une supérieure. Parfois aussi la présence de ces prêtres, lorsque leur comportement manque de discréption, peut conduire à des troubles et des divisions à l'intérieur de la communauté dans laquelle ils résident. Alors qu'ils sont accueillis avec générosité, « il faut qu'ils respectent notre mode de vie, vie de prière et de communauté » expose une supérieure. Cela peut aussi toucher la communauté dans l'exercice de ses missions, les publics avec lesquels elle est en contact lui posant des questions, dès lors que la situation du prêtre est connue.

Si des religieuses âgées n'ont pas toujours compris la nécessité de mettre les prêtres à distance, qu'ils ne fassent plus de confessions dans les chambres par exemple, la tonalité générale dans les congrégations est faite de prudence dans le but de créer une juste relation, à la bonne distance. C'est évoqué notamment pour les communautés d'Afrique, ainsi que cela a été abordé plus haut, mais aussi en France, par exemple avec la pose de vitres sur les confessionnaux pour les aumôniers qui interviennent dans les communautés, et des directives données aux religieuses de ne pas rester seules dans une sacristie.

Une supérieure évoque le refus d'une sœur d'avoir un accompagnateur spirituel « et comment la forcer quand on entend ce qu'on entend ? » Une autre évoque sa solitude pour gérer le cas d'une soeur victime de son accompagnateur, sujet qu'elle n'a pas partagé avec sa communauté et pour lequel elle dit n'avoir aucune compétence. Elle souhaiterait que soit créé un espace pour être accompagnée dans ce genre de situation.

Un autre sujet concerne le peu d'écoute et de suite donnée par certains diocèses aux alertes émises par des supérieures, relatives au comportement de prêtres et qui sont restées vaines, ceux-ci n'ayant fait l'objet d'aucune sanction, voire ayant continué leur progression dans la hiérarchie de l'Église. L'inaction a même été justifiée dans un cas par le fait qu'il y avait « d'autres priorités ». Ont été évoqués aussi le reproche fait par des prêtres à une supérieure générale qui avait dénoncé les agissements de l'un des leurs, et le cas de prêtres mis en cause qui accusaient les sœurs de ne pas les avoir protégés. Une supérieure regrette le côté « hermétique » de son diocèse sur le sujet des abus, une autre s'étonne de n'avoir jamais entendu un prêtre de sa paroisse évoquer ce point dans ses homélies, même au moment de la sortie du rapport de la CIASE. D'autres enfin, et a contrario, indiquent avoir d'excellentes relations avec les prêtres, ne pas hésiter à les accueillir chez elles quand ils se sentent trop seuls et ont besoin d'échanger, d'avoir un lieu pour travailler ou être soutenus.

Il apparaît donc qu'un travail est sans doute à mener sur la relation entre les prêtres et les religieuses car, si des relations très positives existent, on sent aussi de l'amertume dans leur positionnement qui n'est pas à égalité avec celui des prêtres : les supérieures relatent des situations où elles sont mises en position d'accueil obligé de prêtres mis à l'écart, sont impuissantes à susciter des décisions qui sont uniquement du ressort des responsables diocésains, et donc dépendantes de leur engagement personnel, lorsqu'elles émettent des signalements. Ceci explique leur attitude de prudence et de vigilance, laissant une large place au doute et à la suspicion et de nature à alimenter les rumeurs sur le comportement de prêtres vis-à-vis des religieuses, que ce soit en France ou à l'étranger.

L'accomplissement

Plus d'un quart des supérieures ont déclaré être en « voie d'accomplissement », c'est-à-dire en fin de vie et travailler avec le support de CORREF&CIE, ou avoir le projet de contacter cette structure qui est connue et appréciée.

Pour les congrégations uniquement françaises, le sujet est de ne plus pouvoir assurer le gouvernement de la congrégation, par manque de responsables aptes à gérer les questions administratives, économiques

et immobilières. Elles peuvent être alors amenées à demander une aide extérieure pour la direction de leur institut à une autre congrégation, à un assistant ou un commissaire apostolique. Leur moyenne d'âge est supérieure à 80 ans, le nombre de sœurs en EHPAD est croissant, même si les sœurs les plus âgées ont parfois du mal à accepter que ce ne soit plus le modèle traditionnel qui prévale, dans lequel elles étaient prises en charge, en interne, par les plus jeunes. La moyenne d'âge est d'autant plus élevée qu'elles n'ont plus intégré de nouvelles vocations depuis de longues années et ne seraient de toute façon plus en capacité d'en accueillir ; l'écart générationnel serait trop important et elles n'ont plus les ressources financières pour assurer leur formation, leur offrir une couverture sociale.

Parfois, les ressources financières manquent aussi pour assurer l'avenir des sœurs aînées, ce qui a déjà conduit certaines à une vente de leurs biens avec la création de fonds réservés pour assurer leur prise en charge jusqu'à la dernière. De plus, se pose la question du transfert de leurs œuvres et de leurs biens immobiliers à des organismes laïcs les plus à même d'assurer la continuité et la survie du charisme de leur fondateur ou fondatrice. Les démarches à réaliser sont longues et compliquées et les congrégations s'appuient sur des ressources externes qui peuvent être religieuses (CORREF&CIE, diocèses) ou laïques (avocats, notaires, financiers...). À cet égard et de manière positive, cela peut être l'occasion, pour les congrégations, de porter des projets novateurs en matière de lien social au profit des publics les plus fragiles : jeunes en danger, mères en situation de précarité, etc.

D'autres congrégations recherchent des formules de fusion avec des communautés les plus proches de leur charisme, ce qui n'est pas facile à réaliser, tant du fait de la résistance interne des sœurs « qui ne veulent pas bouger », que des réserves des communautés susceptibles d'être accueillantes car cela se traduirait par une responsabilité et une charge supplémentaires pour elles.

Il apparaît en filigrane, et c'est même parfois exprimé clairement, que le modèle classique des congrégations, tel qu'il prévaut au moins depuis le 19ème siècle, ne peut plus tenir. Les structures sont trop lourdes en France au regard des effectifs et des ressources disponibles : « On flotte dans les bâtiments », « on a l'impression de devoir laisser les choses en place avant de se demander de quoi on a besoin ».

Il faut « oser des manières différentes d'avancer ensemble » et 40% des congrégations mènent donc des réflexions sur leur organisation. Certaines mènent des actions de restructuration en interne, avec des fermetures des communautés les plus fragiles en vue de renforcer les plus viables. D'autres font appel à un appui de leur diocèse, et nombreuses sont celles qui sont épaulées par des laïcs, s'ouvrant ainsi à une plus grande synodalité. Des rapprochements via des fédérations, des alliances, des partenariats sont aussi évoqués comme des formules à tester, plus souples que les fusions ou absorptions qui peuvent heurter par leur radicalité et ne pas toujours convenir. De même qu'est suggérée, pour les sœurs aînées, la création de lieux d'accueil intercongrégations. Enfin, pour une supérieure, il faudrait que les travaux avec la CORREF sur le sujet soient envisagés de manière positive : « Il faut aller vers l'accomplissement en gardant la lampe allumée », voir comment la vie va continuer à se développer vers des laïcs ou d'autres congrégations, regarder ce qui est porteur de vie et d'espérance.

Pour les congrégations internationales, la question diffère selon le nombre et la localisation des communautés à l'étranger. Dans les instituts où l'implantation à l'étranger est faible ou concerne des pays européens ou d'Amérique du Nord dans lesquels la structure démographique est proche de la situation française, la fermeture totale de la congrégation peut être envisagée, voire a déjà été décidée. Il faut néanmoins, même si elles sont en nombre restreint, assurer l'avenir des religieuses membres des communautés extérieures à la France avec des solutions qui permettent l'achèvement de la formation des novices et professes, ainsi que l'accueil des sœurs qui ont prononcé leurs vœux définitifs.

Dans les congrégations fortement implantées dans des pays d'Amérique Latine, d'Afrique et d'Asie et qui continuent à se développer, l'accomplissement ne peut être que partiel. Se pose alors la question du transfert du généralat, de l'avenir de la maison-mère ; à ce sujet, comment conserver, pour les sœurs étrangères, une présence géographique au proche du fondateur (ou de la fondatrice) lorsque la maison-mère disparaît ?

Du Nord au Sud : gouvernance et interculturalité

Dans ce contexte, un basculement de la géographie de la vie religieuse se dessine de manière assez claire

des pays du Nord vers les pays du Sud, dans lesquels se situe aujourd'hui l'essentiel des forces vives et des potentiels de développement. Ce changement d'équilibre pose des questions de fond et 44% des supérieures des congrégations internationales l'évoquent comme un sujet de préoccupation, parfois central.

La France est le berceau de ces congrégations et l'expansion missionnaire fait partie de leur tradition. Aujourd'hui, le mouvement s'inverse et c'est la France qui devient, dans un certain nombre de cas, terre de mission ; il en est ainsi lorsque la composition interne de la province est constituée en partie de sœurs étrangères, qui sont les plus jeunes et permettent la poursuite des activités des communautés la composant, les sœurs aînées, souvent en EHPAD, étant des Françaises. Les sœurs étrangères constituent donc progressivement le socle sur lequel va reposer la congrégation à l'avenir, sachant que, pour les congrégations internationales, 41% des supérieures générales et 37% des provinciales (France ou région dont la France fait partie) sont étrangères, ce qui se produit, ont souligné plusieurs supérieures, pour la première fois dans l'histoire de leur institut.

Face à ce futur prévisible, quelques congrégations considèrent que les religieuses doivent rester dans leur pays et dans leur culture d'origine et font plutôt appel, en France, à des personnes ressources laïques pour la gestion de leurs œuvres, parfois au motif que la différence de culture est tellement importante que les sœurs ne pourraient pas s'épanouir en France, ou considérant qu'elles ont leurs propres œuvres dans leur pays ; seule la maison-mère doit rester en France par attachement au fondateur ou à la fondatrice. De leur côté, des sœurs de communautés à l'étranger veulent conserver leurs structures inchangées et considèrent que les réorganisations projetées au niveau du généralat ne concernent que l'Europe vieillissante.

Mais, dans la majorité des cas, cela induit la nécessité de mettre les sœurs étrangères en capacité d'occuper des postes de responsabilité pour gouverner la congrégation. Elles doivent donc acquérir, outre la connaissance de la langue, des connaissances en matière économique, financière mais aussi juridique et administrative, la complexité des lois, des règlements et de la structure administrative de la France ne constituant pas un facteur facilitateur. Cette acquisition de compétences est

impérieuse pour la gestion des œuvres et du patrimoine parfois considérable des congrégations, jusqu'à leur liquidation éventuelle ; elle l'est aussi pour la vie communautaire interne, avec le montage et la gestion des dossiers des sœurs qui doivent être prises en charge, en EHPAD par exemple.

Les rencontres et les formations organisées par la CORREF sont, à cet égard, unanimement appréciées – la session *Welcome* est souvent citée –, avec le souhait qu'elles soient encore renforcées. Des supérieures générales évoquent leur solitude devant la lourdeur de leur charge, la multiplicité des problèmes à gérer et souhaiteraient que la CORREF organise des partages d'expériences : comment travailler dans une congrégation internationale avec des problématiques très différentes ? Il est à noter que l'aide de la CORREF dans les démarches administratives nécessaires, notamment l'obtention des visas pour le séjour des religieuses étrangères en France, est particulièrement appréciée.

Toute ces actions s'opèrent dans un cadre de mise en lien et de vie commune de personnes de cultures différentes, avec une question de fond : « Qu'est-ce que le charisme de l'institut veut dire dans chaque culture » ? La présence dans les conseils généraux, voire maintenant provinciaux, de personnes issues de cultures différentes est une véritable richesse, intrinsèque au caractère international de la congrégation. Une supérieure générale française affirme sa conviction que « L'Évangile transcende les cultures et m'a appelée à ne pas revendiquer ma culture ». Mais une autre supérieure générale, africaine, constate qu'il y a beaucoup d'étrangères dans les congrégations en France et regrette le fait que leurs différences soient soulignées alors « qu'on est dans l'Église universelle et chacune doit trouver sa place dans l'Église de France ». « Accueillir d'autres continents, c'est être l'Église », dit une troisième. « Et il faut cesser de croire que l'unité, c'est penser pareil » conclut une dernière.

Il faut construire des ponts et donner des outils aux sœurs étrangères pour qu'elles prennent des responsabilités. Des ajustements, adaptations et mises en accord sont aussi nécessaires car les règles de la vie religieuse, les droits, les obligations, les vœux ne résonnent pas de la même manière ici et ailleurs. Il faut aussi avoir la patience d'attendre que les sœurs aient la maîtrise de la langue : « On est toutes intelligentes dans notre langue », dit une supérieure. Une autre

regrette que ne soit pas suffisamment reconnu « cet élan de renouvellement qui vient d'ailleurs ». On ne parle aux sœurs missionnaires que de la fin de vie des congrégations alors qu'il faudrait leur dire « qu'elles viennent pour la vie et pas pour la fin de vie » et mieux les intégrer en tant que missionnaires et supérieures. Dans certains cas, la décision est prise, même s'il ne reste (quasiment) plus de sœurs françaises, de faire venir des sœurs en mission pour que survive la congrégation au plus proche de son fondateur ou fondatrice. Une supérieure explique que « l'on ne peut pas admettre qu'elles s'éteignent en Europe et qu'elles se piétinent dessus en Afrique et en Asie ». Si l'accueil est bien pensé, il peut redonner de la force à la vie religieuse apostolique en France. Mais une vigilance sur les conditions d'accueil de ces sœurs est nécessaire, pour qu'elles ne soient pas considérées comme au service des religieuses françaises et plus particulièrement des sœurs aînées. Les jeunes religieuses étrangères viennent en France pour accomplir la mission de la congrégation et pas pour devenir des aidantes.

Des expériences novatrices sont en cours ; par exemple, une congrégation a pris la décision de créer une communauté interculturelle en France pour ouvrir de nouvelles perspectives avec des religieuses venues d'ailleurs. Une supérieure a mis en place des moments d'échanges où les sœurs racontent de manière ludique leur culture, de manière à créer les conditions d'une meilleure compréhension et d'une meilleure intégration, pour aider à accueillir les différences. Une supérieure explique que, alors qu'elles pensaient il y a quelques années que leur présence en France allait disparaître et le généralat être déménagé, les sœurs ont souhaité son maintien avec l'aide des sœurs étrangères, africaines et indiennes. Cela leur a permis de créer un nouvel élan et de mettre en place un nouveau projet de maison d'accueil. C'est un succès, source d'espérance, auquel les sœurs françaises ont participé.

Il ressort de tout cela que la physionomie des congrégations religieuses féminines devrait notablement se transformer. Le centre de gravité de la gouvernance des instituts membres de la CORREF va, de manière assez certaine, se déplacer vers l'Afrique et l'Asie. Certaines le subissent, d'autres l'anticipent, certaines y voient des opportunités et une nouvelle espérance avec une interrogation existentielle : quel est le devenir de la vie religieuse apostolique ?

Le devenir de la vie religieuse apostolique

Dans près de 40% des entretiens, cette question existentielle du devenir de la vie religieuse apostolique est posée. Au-delà de la transformation de sa géographie au sein de l'Église universelle, telle qu'exposée ci-dessus, les supérieures s'interrogent sur la place de la vie religieuse dans des sociétés sécularisées.

Comment vivre une vie religieuse positive ? « On a beaucoup nommé le mal, il faut s'intéresser au bien ». Quelle est la signification des vœux, notamment pour les jeunes, quelle espérance leur apporter alors que l'impression est parfois grande qu'une chape de plomb leur est tombée dessus et que prévaut une vision pessimiste sur ce que la vie religieuse peut apporter au monde ? Par conséquent, comment être du côté de la vie, comment être appelantes ? Quelle place pour la vie consacrée : « À quoi le Seigneur nous appelle-t-il aujourd'hui ? ».

L'apport de réflexions de la CORREF semblerait très utile à des supérieures qui ont le sentiment que le thème de l'assemblée générale de novembre 2023 sur la transformation n'a été que l'esquisse d'un travail qui reste à réaliser ; la manière dont elle s'est déroulée a pu donner l'impression que la transformation concernait en fait la disparition des congrégations.

L'assemblée générale de l'UISG de mai 2025 tenue sur le thème *La vie consacrée et l'espérance qui transforme* a, en revanche, été souvent considérée comme très dynamisante mais le regret existe que, dans ces assemblées, on n'entende pas les jeunes s'exprimer. Certes, le vieillissement est un vrai sujet mais quid des jeunes ? La vie religieuse a besoin d'un souffle de vie, de réflexions porteuses d'espérance.

Dans ce cadre, le premier thème abordé par les supérieures est celui des vœux, qui est central dans la problématique de l'engagement des jeunes. Ils devraient faire l'objet d'une réécriture, au premier rang desquels le vœu d'obéissance qui interroge sur la relation entre autorité et responsabilité personnelle. Il n'est plus concevable aujourd'hui de considérer que, au nom de leurs engagements, les religieuses puissent être corvéables à merci, par exemple dans les envois en mission. Et on

ne peut pas demander à des sœurs de « faire beaucoup trop de choses pendant beaucoup trop longtemps » ni, au nom de l'obéissance, leur demander n'importe quoi. Mais un juste équilibre est aussi à trouver car il ne faudrait pas que la simple demande d'un service, quel qu'il soit, soit interprétée comme un abus de pouvoir, ce qui est l'extrême opposé actuel que déplorent nombre de supérieures. L'arbitrage entre les droits de la personne et l'intérêt collectif est difficile à gérer : « D'un côté les responsables de communautés ne délèguent pas suffisamment et de l'autre on n'ose plus demander un service », dit une supérieure.

Comment poser les limites de la liberté en cohérence avec ce vœu ? L'individualisme, qui selon les supérieures, domine souvent dans la culture ambiante au détriment du bien public, pénètre les congrégations : « Jusqu'où je dois prendre soin de moi avant de prendre soin des autres ? » Une congrégation a entamé une réflexion à partir d'un ouvrage¹ dans lequel est exprimée la conviction que l'autorité n'est pas un pouvoir mais un service. Une autre exprime que, lorsqu'on fait des formations sur le sujet de l'obéissance, qui « n'est pas l'exécution mécanique d'un ordre », cela peut « redonner de l'énergie aux sœurs, leur redonner le goût de la parole de Dieu, leur permettre de redécouvrir l'essentiel et non des pratiques étriquées ».

Par ailleurs, les jeunes religieuses sont aujourd'hui très reliées au monde. La plupart font des études, ont un téléphone, échangent sur les réseaux sociaux, ont accès à des ordinateurs, « faute de quoi cela serait considéré comme une brimade ». Cela pose de nouvelles questions, lorsque « leur source d'inspiration devient plus ce qu'elles ont vu sur TikTok que ce qu'elles ont entendu dans l'Église », lorsque la consultation des sites les relie trop à la vie extérieure, créant des intrusions et des addictions ; la consultation de sites pornographiques a été citée plusieurs fois, en lien avec le vœu de chasteté.

Des supérieures considèrent que les jeunes sont plus fragiles qu'autrefois, ont tendance à s'emballer, puis à arrêter aussi soudainement leur démarche : pour quelles raisons ? « Cela se produit sur tous les continents », constate une supérieure. Les jeunes semblent être attirées par des « instituts qui ne respirent pas la liberté, où tout est tranché, c'est un genre de bâquille ». Ayant grandi dans

1. Geneviève Comeau, Christine Danel, Joëlle Ferry, Isabelle de la Garanderie, Agata Zielinski, *Il a donné pouvoir à ses serviteurs. Cinq regards de femmes sur la gouvernance de l'Église*, Éditions de l'Emmanuel, 2024.

une société sans cadre, elles recherchent quelque chose de très borné, sécurisé. Une supérieure remarque ainsi que, dans le monde plein d'incertitudes d'aujourd'hui, les couvents de sa congrégation sont des lieux calmes où on peut trouver une écoute attentive et spirituelle. Une réflexion sur les vocations est nécessaire : il faut accompagner les intuitions nouvelles pour que la vie apostolique soit vivante et aide au développement des jeunes sans les briser. Le sujet des abus spirituels et de la vie intracommunautaire devrait aussi être creusé. Les risques d'emprise, les abus de conscience sont un danger pour les jeunes mais aussi pour l'Église. Et comment être appelantes sans être dans la séduction ni « faire du tape à l'œil » ?

De manière plus globale, la question est posée sur la manière de s'enraciner plus fortement dans la vie consacrée compte tenu des philosophies ou modes de pensée de la société actuelle qui les éloignent de l'essentiel, l'essentiel pour les congrégations apostoliques étant l'accomplissement de leur mission, souvent évoquée au regard des déesses actuelles : pauvreté, accueil des migrants, situation de la planète, par exemple. Le « tsunami actuel », pour reprendre l'expression d'une supérieure, doit être salutaire pour une prise de conscience de l'ensemble de la société chrétienne, l'engager à l'Évangile, modifier ses structures et ses habitudes. À chaque époque, la vie religieuse doit s'ajuster, faute de quoi elle disparaît ou devient sectaire. « L'interprétation entre la tradition et la nouveauté du monde est viscéralement attachée à l'Évangile (...). C'est le même enjeu pour la vie religieuse que pour la vie chrétienne ». « La vie religieuse fait sens dans la mesure où elle répond à la réalité du monde d'aujourd'hui »

Dans cet esprit, il faut sans doute accepter que le modèle des grandes congrégations n'est plus adapté, que la vie religieuse est faite pour des personnes qui ont un profil bien spécifique et qu'elle ne peut convenir qu'à une minorité de personnes. En France, certaines considèrent qu'elles ont bien rempli leur mission dans les lieux où elles étaient implantées. Il faut désormais qu'elles rassemblent leurs forces vives, qu'elles les tournent plus vers l'international et les mettent au service d'autres territoires. Une supérieure générale, dont des communautés sont implantées dans des pays dangereux, exprime aussi le fait que « la vie religieuse

doit être aux frontières, là où c'est difficile ». Leur mission est de redonner courage aux populations et il n'y a pas que la France qui compte.

Perspectives

Pour les supérieures des congrégations interrogées, le rapport de la CIASE a constitué un choc et un tournant dans la prise de conscience de l'ampleur et de l'aspect systémique des abus sexuels dans l'Église de France, même si elles connaissaient des faits d'abus de longue date. Ces abus sexuels constituent une réalité indiscutable pour la majorité des congrégations interrogées, avec des sœurs souvent victimes et rarement auteures ; elles témoignent cependant avoir contribué financièrement à la mise en place et au fonctionnement de la CRR, par devoir de solidarité.

Malgré la lassitude des supérieures sur le sujet, le maintien d'une vigilance leur semble nécessaire, d'autant plus que la question n'est pas épisodée en France et que la problématique demeure entière en Afrique ou en Asie, là où se situe l'essentiel de leurs communautés. Le volet de la relation aux prêtres, et notamment l'accueil des prêtres agresseurs, mériterait aussi d'être traité. De même, un approfondissement des questions des abus de pouvoir et, parfois aussi, des abus spirituels rendus possibles par la spécificité du fonctionnement de la vie religieuse, semble à beaucoup d'entre elles indispensable. Les travaux qu'elles ont engagés sur les vocations, la formation, les protocoles de prévention élaborés pour leurs œuvres éducatives, sociales et de santé et aussi parfois pour leur vie intracommunautaire, témoignent de l'attention qu'elles portent à l'ensemble des types de risques et dérives possibles de la vie religieuse, pour paraphraser Dysmas de Lassus¹. Ils ne se bornent pas à la seule prévention des abus sexuels, qui ne constituent qu'un volet d'une problématique plus large de respect de la dignité des personnes.

Ces travaux ont souvent été initiés avant même les conclusions des groupes de travail post CIASE de la CORREF, lesquelles ne sont pas toujours connues des supérieures. Lorsqu'elles le sont, les préconisations et règles de bonnes pratiques complètent utilement les supports offerts par d'autres instances et sont même une référence sur laquelle s'appuyer, avec le souci néanmoins que la CORREF complète sa documen-

1. Dysmas de Lassus, *Risques et dérives de la vie religieuse*, Éditions du Cerf, 2020.

tation par des fiches pratiques simples, facilement exploitables et aide les congrégations à leur mise en place opérationnelle.

De manière plus générale, le support offert par la CORREF visant à aider les instituts dans la réforme de leurs structures, de leurs modes de gouvernement et de fonctionnement est très apprécié, qu'il s'agisse des sessions d'aide à l'intégration des religieuses étrangères en France, des échanges sur des thèmes propres à la vie religieuse, ou des sujets techniques d'aide au gouvernement des instituts. Il en est de même des facilitations qu'elle offre en matière de démarches administratives (obtention de visas par exemple) et de son accompagnement des congrégations en voie d'accomplissement. Nombreuses ont été les supérieures à établir une comparaison flatteuse entre la CORREF et ses équivalentes dans d'autres pays. Néanmoins, si sa documentation fait référence, elle mériterait d'être traduite en anglais pour répondre aux besoins de supérieures non francophones dont le nombre est croissant.

Des attentes fortes existent sur l'élargissement nécessaire du champ de vision des travaux de la CORREF aux problématiques posées par le fait que la France devient de plus en plus minoritaire dans la structuration générale des congrégations. Les provinces étrangères sont très attachées à la maison-mère dans la mesure où elle constitue leur lieu fondateur mais les forces vives se situent désormais sur d'autres continents. Quel nouvel équilibre mettre en place au sein des congrégations ? Au-delà de ce nouvel équilibre de structuration interne, quel souffle la vie religieuse apostolique peut-elle apporter dans la société du 21ème siècle ? Si la pertinence du charisme et des missions des congrégations demeure totale et ne fait pas l'objet de doutes, qu'en est-il de la spécificité de la vie religieuse aujourd'hui, des engagements pris au travers des vœux ? Comment doivent-ils être revisités pour s'adapter aux modes de pensée et de vie actuels ? Comment répondre aux aspirations des jeunes vocations ? Comment leur assurer un épanouissement dans la vie religieuse ?

Nombre de supérieures souhaitent une mise en commun de ces questions dans une approche réaliste et positive de leurs problématiques. Avant tout, elles sont dans la vie, dans le monde, là où on a besoin d'elles. La CORREF, qui bénéficie d'une large opinion favorable, leur semble un lieu privilégié pour ce partage. ■



Véronique Le Goaziou
Sylvette Toche

Faire face

Synthèse
du rapport
d'étude

Novembre 2025

Préambule

Cette note présente un aperçu des principaux résultats issus de l'étude conduite par Véronique Le Goaziou et Sylvette Toche à la demande de la Conférence des religieux et religieuses de France (CORREF) et intitulée *Le monde religieux en France après la CIASE*, dont la genèse, la méthodologie et les lignes réflexives sont exposées dans le rapport détaillé éponyme.

Pour mener ce travail, 226 entretiens ont été réalisés : 82 avec des responsables de congrégations masculines et 144 avec des responsables de congrégations féminines, ce qui représente 51% de l'ensemble des congrégations adhérentes de la CORREF et, respectivement, 83% des congrégations masculines et 42% des congrégations féminines. Les entretiens ont porté sur quatre thèmes : a) les perceptions, ressentis ou vécus du mouvement de dévoilement des atteintes sexuelles dans l'Église, apparu ces dernières décennies, singulièrement en France ; b) la connaissance et l'appréciation des constats issus des travaux de la CIASE et leurs suites ; c) la sensibilité, l'exposition et l'implication de la congrégation à l'égard de la question des violences sexuelles ; d) les mesures ou actions mises en place au sein de la congrégation pour mieux prévenir ou parer ces violences.

Pour parvenir à un bilan, les éléments collectés ont été rassemblés sous des thématiques communes et, pour certains, objectivés au moyen de chiffres, pourcentages ou ordres de grandeur établis à partir des propos des personnes interviewées. L'étude s'est inscrite dans une optique de recherche, d'état des lieux et de compréhension, en vue de renvoyer un miroir au monde religieux, et les personnes contactées ont été entendues avec toute la bienveillance, la neutralité et la confidentialité requises.

En raison de différences notables entre les congrégations masculines et féminines au regard du thème principal de l'étude, elles sont abordées dans deux parties distinctes, puis réunies dans un chapeau conclusif.



Les congrégations masculines

Au moment de l'étude, soixante-et-onze congrégations du panel ont identifié ou comptabilisé des agresseurs sexuels dans leurs rangs, ce qui représente quasiment les trois quarts des congrégations masculines membres de la CORREF. Le nombre total d'agresseurs se situe autour de cinq cents religieux ; c'est en moyenne 3% des effectifs pour les congrégations qui ont pu l'établir, ce qui est concordant avec les travaux de la CIASE et les enquêtes menées à l'étranger. Les faits ont été commis principalement sur des mineurs entre les années 1950 et 1980, sur des femmes adultes dans un nombre presque trois fois plus réduit de cas, et sur des hommes majeurs (novices en formation) dans sept fois moins de cas. Par ailleurs, environ 20% des responsables de congrégations ont (eu) connaissance de frères ayant subi des violences sexuelles dans le monde religieux, et 12% dans un autre espace de la vie sociale (en général la famille).

Les agressions sont majoritairement rapportées à la psychologie de leurs auteurs : un mal-être, des pathologies ou des déviances qui n'ont pas pu être détectés par la communauté, ou qui ont été cachés. Puis, dans des proportions deux fois moindres, à des raisons liées à l'acculturation et au parcours religieux, incluant l'épineux sujet du recrutement des novices. Enfin, à la prégnance d'un régime de sensibilité qui, dans l'Église comme ailleurs, ne nourrissait pas une claire conscience de la gravité des violences sexuelles, de leurs conséquences pour les victimes et de la reconnaissance du fait qu'elles n'avaient en rien contribué à l'acte subi. La figure du religieux agresseur signe un puissant retour du sujet, sa part terrestre en quelque sorte, et sa dimension sexuée. De ce point de vue, il est assez remarquable que les personnes interviewées n'aient quasiment jamais pointé deux aspects pourtant notables : d'une part le prisme de genre, à savoir que les violences sexuelles commises dans le monde religieux sont très majoritairement le fait d'hommes (et très peu de femmes) - c'est du reste le cas des violences sexuelles en général ; d'autre part et conséquemment qu'il n'est pas seulement question de l'humain sous le religieux, mais aussi du masculin, de ses comportements et de ses assignations de rôles.

Auteurs d'abus sexuels, des religieux ont foulé aux

pieds leur propre idéal et, pris la main dans le sac, sont dans certains cas devenu une figure repoussée, voire abhorrée, sur laquelle des colères et des frustrations sont venues s'abattre. Colère des personnes victimes au premier chef, colère des croyants dont la confiance a été ébranlée, et peut-être également colère, voire rejet du corps social qui considère (considérait ?) l'Église comme un espace de valeurs et de sens, à tout le moins comme un patrimoine, une référence ou une tradition.

Quarante congrégations du panel ont été associées à une démarche de reconnaissance et de réparation mise en œuvre par la Commission Reconnaissance et Réparation (CRR), et ont versé une réparation financière aux victimes. Cela représente plus de la moitié de celles qui ont identifié des agresseurs parmi leurs membres, toutefois des congrégations avaient déjà indemnisé des victimes par le passé et quelques-unes ont continué à le faire sans la médiation de la CRR. La somme totale qu'elles ont payée, via la CRR, avoisine les dix millions d'euros, pour un montant moyen d'environ deux cent cinquante mille euros ; la somme la plus basse est de cinq mille euros (versée à une unique victime), la plus élevée est de plus de deux millions d'euros (versée à soixante-douze victimes).

La plupart des congrégations qui ont été ou sont en lien avec la CRR ont beaucoup appris de la démarche conduite par la commission, en particulier parce qu'elle leur a ouvert les yeux sur les mécanismes utilisés par les agresseurs pour déployer leur emprise et sur les dégâts que peuvent provoquer les violences sexuelles pour celles et ceux qui les ont subies. Les relations ont été de bonne qualité et la commission leur a permis d'avancer dans leur réflexion et l'élaboration d'outils de prévention ou d'alerte. Mais d'autres ont vécu la démarche comme une contrainte sertie d'injonctions : devoir reconnaître des faits qui ne leur semblent pas toujours avérés, ou des qualifications qui leur semblent outrancières ; se plonger dans les archives ou mener des enquêtes ; assumer la responsabilité d'actes vieux de plusieurs décennies et commis par un nombre réduit de frères dont la plupart sont décédés ; se voir reprocher des pratiques qui ne sont pas de leur fait et qui n'ont plus cours aujourd'hui ; donner de l'argent sans que l'on se soucie de leur situation financière.

Une petite quinzaine de responsables du panel masculin – ou leur prédécesseur – a participé à l’un ou l’autre des groupes de travail mis en place par la CORREF après la CIASE pour réfléchir et échanger sur des thématiques en lien avec la question des violences sexuelles, et un bon tiers estime avoir une bonne connaissance des documents finaux, les avoir (plus ou moins) diffusés et s’en être inspiré pour mettre en œuvre des mesures de changement. Une douzaine d’autres s’est tenue plus à distance de ces travaux, au motif que tout n’était pas pertinent ou applicable dans leur congrégation, et un gros quart estime n’avoir qu’une faible connaissance des productions de la CORREF, ou ne pas s’y être intéressé. Si des congrégations n’ont pas attendu les travaux de la CIASE et de la CORREF pour commencer à agir, ces deux instances ont permis d’accélérer et d’étendre le mouvement, et une démarche de transformation s’est opérée dans la plupart des instituts masculins pour donner suite à leurs recommandations.

C'est très majoritairement par la formation que les congrégations estiment pouvoir opérer un changement, à commencer par celle des novices dont le parcours d'initiation à la vie religieuse doit inclure des modules sur la vie affective et sexuelle, et des modules sur les abus sexuels. Ces modules doivent être confiés à des intervenants experts du sujet et qui peuvent en délivrer les multiples facettes, et non à des formateurs internes à l'Église. Il est incontestable que la machine est en marche sur ce plan et la plupart des congrégations qui ont identifié des frères agresseurs ont œuvré en ce sens. Revoir la formation initiale est un prérequis nécessaire, mais insuffisant, si l'on n'y ajoute pas des modules de formation continue – et obligatoires – pour les religieux qui ont prononcé leurs vœux et quel que soit leur âge, et des modules destinés aux religieux qui sont en lien proche avec le public, singulièrement avec des enfants ou des adolescents.

Environ 15% des congrégations insistent sur la nécessité de mieux apprécier le profil des candidats et de mieux discerner leurs motivations : on ne doit plus chercher à faire du chiffre, mais être plus regardants et savoir dire non. Les outils proposés – déjà expérimentés ou mis en pratique – doivent permettre d’ouvrir les portes du monde religieux à des personnes qui ont eu un passé hors de l'Église : des jeunes (hommes) armés et solides, qui se sont confrontés au monde social ordinaire, qui n'ont pas été trop éprouvés ou qui ont pu surmonter les obstacles qui se sont présentés à eux, et qui ont eu

une vie affective antérieure ; quelques responsables estiment que si les candidats pouvaient avoir eu une vie (hétéro)sexuelle, ce serait un atout, sans toutefois l’ériger en critère de sélection.

Près de 60% des congrégations du panel ont créé des chartes ou des protocoles et/ou fixé des règles de conduite à l’endroit des mineurs – ou envisagent de le faire –, ainsi qu’à celui des personnes dites vulnérables. Ces documents s’inspirent généralement de protocoles déjà existants dans d’autres congrégations, françaises ou étrangères, et dans les cas où ils ont été mis en place avant la CIASE et les groupes de la CORREF, ils ont été réactualisés à la lumière du contenu de leurs travaux. Environ 30% ont mis en place un dispositif permettant aux personnes victimes de se faire connaître : cellules d’écoute qui incluent le plus souvent, aujourd’hui, des personnes extérieures à la communauté et des laïcs ; appels à témoignages ; rencontres avec des personnes victimes ou diffusion de leurs récits. Et un quart a insisté sur les dispositions à prendre – ou déjà mises en œuvre – concernant les auteurs de violences sexuelles : saisir la justice civile et la justice canonique, quand l’agresseur n'est pas décédé et même si le délit ou le crime est prescrit, exclure les religieux de la communauté et agir pour qu’ils soient écartés de l’Église ; en résumé, le temps de la miséricorde est révolu et il faut passer à des mesures plus répressives.

Un gros quart des responsables affirme avoir rendu visibles tous les lieux où des religieux peuvent rencontrer du public ; en pratique, cela concerne une proportion plus importante de congrégations car certaines ont toujours eu des lieux ouverts ou les ont installés il y a déjà plusieurs années. Dans tous les cas, la règle est que plus aucun espace de contact entre un membre d'une communauté et le public ne demeure opaque ou caché, y compris les confessionnaux, et que plus aucune rencontre, de quelque nature qu'elle soit, ne se déroule en-dehors de ces espaces.

Pour éviter que des frères ne s’isolent trop ou finissent par devenir des électrons libres qui pourraient se servir des autres, il importe de renforcer la vie communautaire, estiment environ 20% des responsables interviewés. Espace d’inter-surveillance et de contrôle, la communauté doit également être (davantage) un espace de parole, pas seulement sur des questions liées à l’Église, mais aussi sur des aspects plus personnels et intimes (en particulier la sexualité,) même s'il reste délicat de les évoquer.

Reste une poignée de congrégations, principalement

monastiques et peu touchées par les abus, qui optent pour une stratégie de retrait renforcé de la vie sociale, en raréfiant les occasions de rencontre des frères avec le public, afin de se tenir à distance des agitations du monde et de ne pas gêner leur vie contemplative. Deux visions, deux mesures, en définitive : pour ceux-ci, Dieu doit aider les hommes ; pour ceux-là - les plus nombreux, semble-t-il - , c'est aux hommes d'aider Dieu, (toutes) les vilenies du monde ne pouvant lui être attribuées.

Les responsables interviewés ne sortent pas indemnes du travail qu'ils ont entrepris au sein de leur congrégation - parfois commencé depuis plusieurs années. Ils se sont souvent sentis seuls et pas toujours soutenus par les membres de leur communauté, ou leurs alter ego dans d'autres congrégations. C'est pourquoi plusieurs ont éprouvé le besoin de se faire accompagner par un psychologue, et estiment qu'il faudra à l'avenir déléguer le sujet des violences sexuelles à une personne (religieux ou laïc) dédiée à cette fonction.

La transformation entreprise procure de la fierté, non parfois sans gloriole lorsque certains oublient les réalisations conduites dans d'autres pays et dont ils se sont inspirés, ainsi que le rôle joué par les médias et par des groupes de victimes qui ont largement contribué à lever le voile du silence et incité l'Église à s'emparer du sujet. Le sentiment dominant est que les congrégations sont aujourd'hui bien (mieux) outillées, connaissent les procédures et sauraient quoi faire si elles devaient à l'avenir être confrontées à des violences sexuelles dans leur institution. Face aux abus, nul ne peut plus se prétendre démunie, chacun est monté en compétence et doit désormais assumer la responsabilité de ses actes (ou de ses penchants), ainsi que ceux de ses frères et de l'ensemble du collectif dont il est membre.

Au-delà des procédures, des protocoles ou des guides, il importe que les comportements, les actes et les mentalités traduisent une réelle attention portée à autrui, de sorte que plus aucune relation ne dérive vers une agression. En substance, œuvrer en sorte que ces nouvelles façons de penser et d'agir soient aussi de nouvelles manières d'être, pour tous les religieux ou pour le plus grand nombre d'entre eux et, à cette fin, objectiver, suivre et évaluer le travail entrepris. Durant les dix à vingt années qui viennent de s'écouler, les responsables des congrégations ont eu le sentiment

d'avoir à subir les événements ; les médias, les victimes, la CIASE, la CORREF ou la CRR les ont contraints à se saisir du sujet des violences sexuelles, sans beaucoup de moyens, selon eux, et trop rapidement. Une nouvelle époque s'ouvre : celle où ils ne seront plus seulement dans la réaction, mais dans un agir volontaire. Il convient maintenant de travailler sur tous les types d'abus, estiment-ils, et pas seulement sur les abus sexuels qui ne sont souvent que la pointe visible d'un phénomène plus étendu : les abus de pouvoir et d'autorité, et les abus ou violences physiques, afin de cheminer vers une culture du consentement et de supplanter le secret ou le silence par une transparence raisonnée.

Un danger guette cependant : la saturation et l'usure générées par le sujet des violences sexuelles, dont certains responsables ne veulent plus entendre parler. Si tout peut être considéré comme un abus, ou le moindre geste comme équivoque, alors comment se comporter avec autrui ? Trop de prudence ou de protection, alertent certains, met de la distance et de la froideur entre les frères au sein des communautés et dans la relation avec les publics, ce qui est antinomique avec le charisme ou les œuvres du monde religieux. Le sujet des violences sexuelles, aussi pesant et dramatique soit-il, et nécessaire de s'y atteler, ne peut dominer la vie religieuse : tel est en substance le message final des responsables, qui aspirent à redonner du sens et de la vigueur à leur engagement. L'Église rêvée n'est certes pas (toujours) l'Église réelle car l'histoire montre qu'elle a plusieurs fois trahi sa propre parole, mais elle a des valeurs à défendre et à proposer : oubli de soi, respect et amour des autres, éveil des consciences et un fort crédit porté à la dignité humaine. Que l'on soit croyant ou non, le fait est qu'elle est bel et bien porteuse d'un modèle et elle peut inspirer un idéal à ses contemporains, à la condition qu'elle s'applique d'abord à elle-même ses préceptes et ses convictions. ■

Les congrégations féminines

La très grande majorité (85%) des congrégations féminines interrogées sont implantées à l'étranger, au minimum sur trois continents pour plus de la moitié d'entre elles. Par conséquent, l'étude réalisée prend en compte l'ensemble de leurs problématiques et de leurs actions intimement liées à leur dimension internationale.

Le rapport de la CIASE a constitué un choc et un tournant dans leur prise de conscience de l'ampleur et de l'aspect systémique des abus sexuels dans l'Église de France, même si des faits d'abus leur étaient connus de longue date. Si ce rapport rend compte d'une réalité indiscutable pour la majorité des supérieures, elles abordent cependant le sujet sous un angle plus large de protection des personnes, dans leur vie intracommunautaire ou missionnaire : 70% d'entre elles considèrent être concernées en interne par au moins une catégorie d'abus, sexuel, de pouvoir ou spirituel.

En matière sexuelle, et à l'inverse des congrégations masculines, les religieuses sont bien plus souvent victimes qu'auteures : 17% des supérieures ont eu connaissance d'agressions commises par des religieuses de leur institut en France ou à l'étranger et 56% ont estimé que certaines de leurs sœurs avaient pu être victimes de tels abus (36% dans l'Église, 30% hors de l'Église et 6% dont l'origine est inconnue)¹. Pour les communautés en France, les faits relèvent souvent d'un passé lointain dans la mesure où l'âge des sœurs est très avancé et leur gestion d'œuvres, notamment éducatives, est devenue rare. Le sujet se pose en revanche de manière notable dans les pays qui attirent de nouvelles vocations et dans lesquels la sexualité est encore un sujet tabou – l'Afrique est particulièrement citée, l'Asie l'est aussi. En Afrique, même si la situation semble très contrastée selon les lieux d'implantation des communautés, une mise en mouvement est perceptible sous l'impulsion de responsables religieux ou diocésains et grâce à un début de libération de la parole des jeunes générations.

Les abus de pouvoir et d'autorité affectent plus d'un quart (27%) des congrégations implantées uniquement en France et près de la moitié (49%) des congrégations internationales. En France et concernant la vie

intracommunautaire, le mode de gouvernement très descendant et autoritaire de responsables d'une autre époque est souvent cité ; des maltraitances psychologiques ou physiques sont aussi parfois évoquées, notamment dans les œuvres éducatives.

Ces abus ont profondément marqué l'histoire de certaines congrégations et peuvent y rester inscrits, avec une tendance à les minimiser. Néanmoins, ils sont aujourd'hui considérés comme quelque chose d'anormal qui doit être rectifié. Ils peuvent donner lieu à des sanctions, voire à des interventions extérieures après saisine de Rome. Ils suscitent aussi des réflexions sur la manière dont la congrégation exerce sa mission. Les responsables veillent en la matière à ne pas tomber dans l'excès inverse où toute décision prise par une supérieure devient un abus. Au fond, qu'est-ce qu'un abus de pouvoir, qu'est-ce qui le définit et quelle est sa limite par rapport aux questions d'autorité et au vœu d'obéissance ? Il faut que les mots qui désignent les choses soient clairs, de même que le cadre doit être précisément fixé.

Moins fréquemment cités (17% des congrégations), les abus spirituels ou de conscience sont évoqués avec la même prévalence dans les congrégations françaises et internationales. Lorsqu'ils existent, ces abus produisent des effets dévastateurs, ils peuvent être source de dysfonctionnements majeurs dans les instituts, amener à des départs de religieuses et laisser la trace durable de profonds traumatismes chez celles qui restent.

Le principal risque concerne l'emprise par les formatrices lors de l'accompagnement spirituel des jeunes novices et professes, ce pourquoi il convient de mieux les préparer à cette pratique par des enseignements en sciences humaines notamment, ou le confier à des personnes extérieures à la congrégation ; du reste, le libre choix de l'accompagnateur spirituel et du confesseur semble être aujourd'hui une règle largement partagée.

Les supérieures considèrent nécessaire d'exercer une vigilance pour prévenir tous les types d'abus. Pour ce faire, elles peuvent s'appuyer sur une multitude de documents ou d'outils, dont ceux développés par

1. Le total est supérieur à 56%, certaines religieuses ayant été victimes de violences sexuelles à la fois dans et hors de l'Église.

la CORREF. Néanmoins, si 57% des responsables connaissent les préconisations et règles de bonnes pratiques issues des groupes de travail « post CIASE », seulement 27% disent les avoir utilisées. Cette documentation mériterait d'une part d'être traduite en anglais – les congrégations féminines étant de moins en moins francophones –, d'autre part d'être assortie de fiches pratiques pour aider les supérieures souvent absorbées par les urgences et la somme des problèmes qu'elles doivent traiter.

Le Vademecum portant sur les droits et les devoirs des religieux.ses est davantage connu : 63% des responsables l'ont évoqué et/ou ont pu l'utiliser. Toutefois, certaines regrettent que l'on n'insiste pas assez dans ce texte sur les devoirs des religieuses, au regard des vœux qu'elles ont prononcés ; par ailleurs il peut aussi heurter la conception de l'autorité dans les cultures où prédominent la parole des aînées et le pouvoir des supérieures. C'est donc à la fois un outil utile, qui suscite discussions et échanges, mais qui doit être manié avec précaution et ne pas être diffusé tel quel et sans mode d'emploi.

En matière de prévention et de traitement des abus, comme pour les congrégations masculines, la formation est considérée comme un point nodal du bon fonctionnement des organisations. De fait, les formations semblent avoir connu des évolutions significatives ces dernières années en intégrant notamment la problématique des abus et l'apport des sciences humaines, avec des méthodologies diversifiées et le recours à des outils thérapeutiques. Au-delà de la formation initiale, l'attention porte désormais sur la formation permanente à tous les stades de la vie religieuse : formation des formatrices afin de les mettre en capacité d'exercer la plus grande vigilance sur la maturité psychologique, affective et l'adaptabilité à la vie religieuse de celles qui veulent s'engager, mais aussi de l'ensemble des responsables, jusqu'aux supérieures générales.

La mise en place de protocoles de protection des mineurs et des personnes vulnérables constitue un impératif pour les congrégations qui gèrent des œuvres éducatives et médicales ou médico-sociales, dans la mesure où elles sont dans l'obligation de se conformer aux réglementations exigées par les lois des pays dans lesquels elles sont implantées. Au-delà de ces obligations légales, plus de la moitié des congrégations (55%) ont élaboré des chartes ou des protocoles de protection

des mineurs et des personnes vulnérables, pour leurs œuvres, leur vie communautaire, ou les deux. En France, plusieurs congrégations ont aussi décidé d'effectuer un contrôle de la bonne application des mesures de protection dans les établissements scolaires dont elles ont la tutelle ; certaines envisagent la mise en place d'un protocole de protection des sœurs aînées, qui peuvent être victimes de maltraitances ; et plusieurs ont conçu un code de conduite visant à réguler l'usage des médias sociaux.

Près de la moitié (46%) des supérieures disent faire évoluer leurs modes de fonctionnement dans l'objectif de s'assurer que leur congrégation est dans les meilleures dispositions pour faire face aux réalités du monde d'aujourd'hui, qu'il s'agisse de sa vie intracommunautaire ou de sa mission dans le monde. Leurs travaux ont pris différentes formes : formations, relecture des règles de vie, cartographie et analyse des risques, démarches participatives internes d'évaluation de la gouvernance, dont une majorité en lien et avec l'apport de la CORREF ou en s'appuyant sur les compétences de cabinets spécialisés.

Les attentes des congrégations féminines vis-à-vis de la CORREF portent en premier lieu sur le souhait quasi général du maintien d'une vigilance sur le sujet des violences sexuelles, mais aussi d'une attention plus marquée aux abus de pouvoir et aux abus spirituels. Une autre préoccupation porte sur l'accompagnement des prêtres abuseurs, considéré comme insuffisamment traité par la CORREF. Des supérieures ressentent une forte amertume de ce point de vue avec le sentiment d'avoir souvent été contraintes d'accueillir des prêtres ayant commis des violences sexuelles, sans avoir été informées au préalable des faits. Elles regrettent également que les alertes qu'elles émettent auprès de responsables religieux ou de diocèses ne soient pas systématiquement prises en compte. Ce sujet devrait faire l'objet d'une véritable réflexion et d'actions concrètes, avec par exemple la création de plus de lieux d'accueil, à l'image du petit Béthanie. De façon plus large, un travail est sans doute à mener sur la relation entre les prêtres et les religieuses de sorte qu'ils (et elles) se trouvent davantage en position d'égalité.

Par ailleurs, des attentes fortes se font jour sur l'élargissement des travaux de la CORREF aux problématiques posées par le fait que la France devient de plus

en plus minoritaire dans la structuration générale des congrégations féminines apostoliques. Un basculement de la géographie de la vie religieuse se dessine de manière assez claire des pays du Nord vers les pays du Sud, dans lesquels se situe aujourd’hui l’essentiel des forces vives et des potentiels de développement. Ce changement d’équilibre pose des questions de fond, en particulier sur l’interculturalité : 44% des supérieures de congrégations internationales l’évoquent comme un sujet de préoccupation, parfois central, sachant que 41% de leurs supérieures générales et 37% de leurs supérieures provinciales sont aujourd’hui de nationalité étrangère. La France devient ainsi une terre de mission pour des sœurs qui viennent se former et prendre des responsabilités afin de perpétuer le charisme et de préserver une présence géographique au proche du fondateur ou de la fondatrice. Des ajustements, adaptations et mises en accord sont alors nécessaires car les règles de la vie religieuse, les droits et les obligations ne résonnent pas de la même manière ici et ailleurs.

À ce sujet est liée la question de ce que les religieux, ses nomment l’accomplissement. Nombre de congrégations uniquement françaises, faute de nouvelles vocations, ne peuvent plus assurer le gouvernement de leur institut par manque de ressources tant humaines que financières dans un patrimoine foncier et immobilier devenu surdimensionné. La solution de fusion, qui a été souvent employée par le passé, est radicale et lourde à mettre en œuvre. Des solutions plus souples sont envisagées aujourd’hui, avec la création d’alliances, de partenariats intercongrégations et avec aussi une plus grande ouverture et association avec des laïcs. De manière ultime, c’est une démarche de fermeture de la province ou de la congrégation qui est entreprise. Le soutien de CORREF&CIE est très apprécié et le constat est clair : le modèle classique des congrégations, tel qu’il prévaut au moins depuis le 19ème siècle, ne peut plus tenir, et la vie religieuse est faite pour des personnes qui ont un profil bien spécifique.

Pour les congrégations internationales, la question de la fin de vie diffère selon le nombre et la localisation des communautés à l’étranger. Dans les instituts où l’implantation à l’étranger est faible ou concerne des pays européens ou d’Amérique du Nord aux problématiques identiques à celles de la France, la fermeture totale de la congrégation peut être envisagée, voire a déjà été décidée. Il faut néanmoins, même si elles sont en nombre restreint, assurer l’avenir des religieuses

restantes avec des solutions qui permettent l’achèvement de la formation des novices et professes, ainsi que l’accueil des sœurs qui ont prononcé leurs vœux définitifs. Dans les congrégations fortement implantées dans des pays d’Amérique Latine, d’Afrique et d’Asie et qui continuent à se développer, l’accomplissement ne peut être que partiel, et se pose alors la question du transfert du généralat et de l’avenir de la maison-mère.

Enfin, à l’instar de leurs homologues masculins, les congrégations féminines sont soucieuses d’ouvrir des chemins porteurs de vie et d’espérance – y compris celles qui sont sur la voie de l’accomplissement. Quel souffle la vie religieuse apostolique peut-elle apporter dans la société du 21ème siècle ? Si la pertinence du charisme et des missions des congrégations demeure totale et ne fait pas l’objet de doutes, qu’en est-il de la spécificité de la vie religieuse aujourd’hui, des engagements pris au travers des vœux ? Comment doivent-ils être revisités pour s’adapter aux modes de pensée et de vie actuels ? Comment répondre aux aspirations des jeunes vocations ? Comment leur assurer un épousissement ?

La question des vœux est centrale, singulièrement le vœu d’obéissance qui interroge sur la relation entre l’autorité et la responsabilité personnelle. Il n’est plus concevable aujourd’hui de considérer que, au nom de leurs engagements, les religieuses puissent être corvéables à merci, par exemple dans les envois en mission. Un juste équilibre est à trouver entre les droits de la personne et l’intérêt collectif.

L’individualisme, qui selon les supérieures domine souvent dans la culture ambiante au détriment du bien public, ne risque-t-il pas de pénétrer les congrégations ? D’autant que les jeunes religieuses sont aujourd’hui très reliées au monde : la plupart font des études, ont un téléphone, un ordinateur et échangent sur les réseaux sociaux. Cet accès augmenté à la vie extérieure ne risque-t-il pas de susciter des intrusions ou des addictions ? Comment parer l’attraction de jeunes plus fragiles vers des communautés où la liberté n’est pas toujours de mise ? Une réflexion sur les vocations est nécessaire afin que la vie apostolique soit vivante et aide au développement des jeunes sans les briser, mais dans le respect des engagements auxquels la vie religieuse les invite.

De manière plus globale, la question est posée sur la manière de s’enraciner plus fortement dans la vie consacrée, compte tenu des philosophies ou modes

de pensée de la société actuelle qui, à leurs yeux, les éloignent de l'essentiel : l'accomplissement de leur mission, souvent évoquée au regard des détresses actuelles (pauvreté, accueil des migrants, situation de la planète, par exemple). Avant tout, elles doivent être dans la vie, dans le monde, là où on a besoin d'elles.

Les épreuves traversées sont en définitive salutaires, estiment des responsables, dès lors que le monde religieux s'emploie à modifier ses structures et ses habitudes pour poursuivre sa mission, au risque, sinon, de disparaître ou de devenir sectaire. Ce sont toutes ces interrogations que nombre de supérieures souhaitent mettre en commun dans une approche réaliste et positive, et la CORREF, qui bénéficie d'une large opinion favorable, leur semble un lieu privilégié pour ce partage. ■

Perspectives

La très grande majorité des responsables masculins et féminins reconnaît l'existence des abus sexuels commis dans le monde religieux et a pris conscience de la gravité de ces actes pour les personnes qui les ont subis. Et la plupart ne nient pas, ou plus, la responsabilité collective des institutions qu'ils ou elles représentent : leurs modes de fonctionnement, leur gouvernance, leurs pratiques ou leurs habitudes. Toute institution se protège par crainte d'avoir tort, de s'affaiblir ou de disparaître et, face à l'adversité, la tendance première est de demeurer soudés, quitte à relativiser ou à nier les faits, quitte à se rendre sourd à la plainte des victimes. Ce n'est plus (ou beaucoup moins) le cas aujourd'hui dans le monde religieux, comme en témoignent les entretiens réalisés dans le cadre de ce travail.

Les congrégations ont entamé un travail de transformation ; commencé parfois depuis de nombreuses années, il a été amplifié et accéléré depuis la publication du rapport de la CIASE, qui fait office de point d'Archimède : un document de référence à partir duquel l'on peut travailler, quitte à le discuter. Les avancées sont inégales, les rythmes diffèrent, les changements mis en œuvre ou envisagés bousculent plus ou moins suivant qu'ils touchent le cœur de la communauté ou seulement ses marges, et tout le monde n'est pas concerné de la même manière, bien évidemment, mais le pli est pris - et les nouvelles générations s'inscriront dans ce mouvement. La formation, le discernement pour accueillir de nouveaux frères ou de nouvelles sœurs, le déboulonnage des figures d'autorité, la transparence, l'acceptation du regard extérieur, la protection des mineurs et des personnes fragiles, la réparation des personnes victimes et la traque de tout type d'abus sont désormais des sujets de préoccupation et des champs d'action, même si cela a pris du temps et de l'énergie, a suscité de la consternation et parfois de l'opprobre, et même si la lassitude se fait sentir.

Reste à transformer l'essai et à convertir les actions ou les mesures en un véritable changement de culture car le « tsunami » qui s'est abattu sur le monde religieux connaîtra des répliques. Pourquoi ? Parce que les victimes font aujourd'hui entendre leur voix et que toute forme de violence, qu'on le déplore ou non, et même toute forme de souffrance fait l'objet d'une très forte réprobation ; parce que les décalages entre ce que l'on prétend être et ce que l'on est sont jugés iniques et insupportables ; parce que la justice et le corps social

ont entrepris de porter leur regard sur toutes les zones d'ombre et de se mêler de choses dont ils considéraient auparavant qu'elles n'étaient pas de leur ressort ou de leur responsabilité.

C'est pourquoi une politique de prévention et de lutte contre toute forme d'abus doit maintenant s'inscrire au cœur de la gouvernance de toutes les institutions religieuses, incluant des marqueurs mettant en lumière les (nouvelles) pratiques et leurs effets ou résultats.

Il faudra encore et vraisemblablement élaborer un nouvel imaginaire, c'est-à-dire élaborer ce que le monde religieux veut donner à voir de lui-même. « On n'attire plus ! », déplorent des responsables, et si les valeurs défendues - l'égalité, la dignité, l'aide aux plus démunis... - ne sont certes pas démonétisées, le monde religieux n'en a pas l'apanage, alors comment peut-il retrouver de la vigueur ? Consentir à l'évolution des mœurs et des sensibilités pour être en phase avec le monde actuel sans se trahir ou se renier ? Car il apparaît que c'est le cœur même de la vie religieuse qui a été (est) bousculé par la question des violences sexuelles, plus largement celle des abus de toutes sortes, et ce sont bel et bien les vœux prononcés par les religieux et les religieuses qui sont soumis à la question. Quid du vœu de pauvreté face à la richesse de certaines institutions ? Quid du vœu de chasteté ou de l'abstinence sexuelle face à des agissements qui les ont trop souvent démentis ? Quid du vœu d'obéissance lorsque priment la liberté et l'épanouissement personnels, et l'exigence du consentement ?

Le silence, une forme à bas seuil de contrition - « nous sommes ce que nous sommes » - ou, pire encore, une attitude attentiste et opportuniste, ne suffiront pas. D'autres accusations seront portées à l'encontre du monde religieux, d'autres demandes lui seront faites et l'on attendra de lui qu'il s'explique sur ce qu'il est et ce qu'il fait. C'est pourquoi il devra aussi savoir défendre son bilan et le faire connaître. À l'issue de ce travail, nous estimons que le monde religieux n'a pas à rougir de ce qu'il a entrepris - moyennant ce qu'il doit encore entreprendre -, et bien des espaces sociaux pourraient en tirer parti. Les questions cruciales, et parfois cruelles, qu'il se pose ou doit se poser étant communes à quelques interrogations essentielles du monde contemporain, il ne doit pas hésiter à s'inviter à la table des échanges et à proposer des solutions. ■

Novembre 2025